

Université de Montréal

L'usage de la force en contexte de crise : les interventions policières varient-elles selon le type de menace rencontré?

Par

Jennyfer Tellier

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

maîtrise en science (M. Sc.)

en criminologie

Avril 2014

© Jennyfer Tellier, 2014

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'usage de la force en contexte de crise : les interventions policières varient-elles selon le type de menace rencontré?

Présenté par :

Jennyfer Tellier

a été évalué par un jury composé par les personnes suivantes :

Jean-Pierre Guay
Président-rapporteur

Chloé Leclerc
Directrice de recherche

Carlo Morselli
Membre du jury

RÉSUMÉ

Le présent mémoire s'intéresse aux interventions policières en contexte de crise. Il s'attarde plus particulièrement à l'usage de la force par les structures d'intervention spécialisée. L'intérêt de cette étude découle principalement du manque de connaissances empiriques sur le sujet. L'objectif général de cette étude est de comprendre les éléments qui peuvent expliquer le recours à la force par les structures d'intervention spécialisées et de vérifier si ces facteurs varient selon le type de menace auquel font face les policiers. Nous nous sommes intéressés à 438 événements de crise suicidaire, de barricade et de prise d'otage qui se sont déroulés au Québec, de 1990 à 2011, et durant lesquels est intervenu le groupe tactique d'intervention (GTI) de la Sûreté du Québec (SQ). Pour une meilleure compréhension de cette problématique, il sera en premier lieu question de comparer, selon leur niveau de risque, les personnes présentant une menace uniquement pour elles-mêmes avec celles présentant une menace pour autrui et les personnes qui présentent une menace tant pour elles-mêmes que pour autrui. En second lieu, malgré le fait que près de 90 % des situations de crise se terminent par une reddition pacifique, il est pertinent de connaître les facteurs qui expliquent l'usage de la force de la part des policiers et de voir si ces facteurs varient selon le niveau de risque de l'individu.

Des analyses descriptives ont permis d'établir que les situations où l'individu en crise présente uniquement une menace pour lui-même diffèrent des autres groupes sur la base de certaines variables. Cet individu est davantage jugé comme suicidaire et il possède plus souvent des antécédents psychiatriques. L'élément déclencheur est souvent associé aux problèmes conjugaux, ce qui coïncide avec le fait que c'est souvent la conjointe ou l'ex-conjointe qui appelle les autorités. Des analyses bivariées n'ont pas illustré de profils distincts selon la problématique de la crise. Or, certains facteurs se démarquent des autres de manière générale pour l'ensemble de l'échantillon et les différents groupes. La possession d'une arme par l'individu, le degré d'intoxication, la présence d'antécédents psychiatriques, la durée du premier contact avec les policiers et la qualité de la négociation sont effectivement des facteurs qui semblent influencer à un certain point les opérations. Les analyses de régression logistique indiquent que les policiers interviennent davantage lorsqu'il n'y a aucun contact n'est établi avec l'individu. Nous observons également que ces derniers restent davantage en retrait lorsque l'individu, présentant une menace pour lui-même, est en possession d'une arme à feu. D'autre part, il semble que les policiers réagissent plus souvent auprès des individus présentant une menace pour autrui lorsque la négociation est jugée non satisfaisante. Nous pouvons en conclure qu'ils semblent davantage s'attarder à des facteurs précis qu'au type de menace, ce qui rejoint un certain segment de la littérature à ce sujet.

Mots clés : Situation de crise, usage de la force, intervention policière, menace, facteur de risque

ABSTRACT

This thesis argues that police intervention in a crisis context focuses specifically on the use of force by specialized intervention teams. The interest in this study pinpoints mainly the lack of empirical data on the subject. Therefore, the main objective is to understand how to explain the use of force by specialized intervention teams and to verify if these factors vary according to the type of threat police encounter in a particular situation. We studied 438 suicidal crises, barricade and hostage-taking situations that occurred in Quebec from 1990 to 2011, supervised by the Sûreté du Québec's tactical intervention group (GTI). To begin with, for a better understanding of this issue, we will compare individuals according to the level of risk each one represents, i.e. those presenting a threat only to themselves, those presenting a danger to others and those who pose a threat to themselves and others. Secondly, despite the fact that almost 90 % of critical incidents end in a non-violent conclusion, it is interesting to understand the risk factors involved that explain the use of force by the police and to realize that these factors vary according to the level of risk exhibited by the individual in crisis.

Descriptive analyses were used to demonstrate that the situation where the individual in crisis was a threat only to himself differed from other instances based on different variables. Overall, the general level of risk for this type of intervention is less significant since the danger appears to be directed specifically to the individual in crisis, taking into consideration that negotiation has been successful, also, considering the subject has limited or no access to firearms, and considering weapons are not frequently used. Bivariate analysis relating the different characteristics of the individual, the situation and negotiation with the use of force by the police, suggest that certain variables can have different effects depending on the type of threat facing authorities. For example, a history of psychiatric issues would increase the risk of police intervention among those who pose a non-aggressive threat to himself, but would decrease the probability of police intervention for those individuals who present a double threat, i.e. to themselves and others. Consequently, bivariate analyses suggest that certain variables, such as the possession of a weapon by an individual, the degree of intoxication, the presence of known psychiatric issues, the duration of the first contact with the police and the quality of the negotiation, could influence the use of force by police officers. Logistic regression analyses indicate that few of these variables resist multivariate analyses. These findings suggest that police intervene more so when there is no contact established with the individual, and this, regardless of the type of threat manifested. On the contrary, a non-satisfactory negotiation would encourage police to use force in cases where the individual presents no threat to himself. In sum, these multivariate analyses show that the police are less influenced by the type of threat, rather preferring negotiation as long as possible.

Key words: Critical incident, use of force, police intervention, threat, risk factor

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Résumé | i |
| Abstract | ii |
| Table des matières | iii |
| Liste des tableaux | v |
| Remerciements | vi |
| | |
| <i>INTRODUCTION</i> | 1 |
| <i>CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS</i> | 5 |
| L'USAGE DE LA FORCE PAR LES POLICIERS..... | 6 |
| Définitions de l'usage de la force..... | 6 |
| Continuum de la force..... | 6 |
| Encadrer l'usage de la force..... | 8 |
| Expliquer l'usage de la force..... | 9 |
| <i>Les policiers</i> | 10 |
| <i>Les contrevenants</i> | 11 |
| Synthèse des études sur l'usage de la force..... | 13 |
| | |
| L'USAGE DE LA FORCE PAR LES POLICIERS LORS DES SITUATIONS DE CRISE...13 | |
| Les solutions proposées : le développement de structure spécialisée.....14 | |
| <i>Le principal outil : le non-usage de la force</i>14 | |
| <i>Le déploiement des structures spécialisées au Québec : les opérations Filet</i>16 | |
| L'usage de la force par les groupes d'intervention spécialisés.....19 | |
| Les motifs de l'usage de la force.....19 | |
| <i>L'évaluation du risque</i>19 | |
| <i>Évaluation de la menace autoagressive</i>20 | |
| <i>Évaluation de la menace hétéroagressive</i>24 | |
| Les facteurs liés à l'usage de la force par les policiers.....26 | |
| Synthèse des études.....27 | |

| | |
|--|----|
| PROBLÉMATIQUE..... | 28 |
| <i>CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE</i> | 30 |
| LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE..... | 31 |
| L'ÉCHANTILLON ET LES VARIABLES UTILISÉS..... | 32 |
| La variable dépendante..... | 32 |
| La variable discriminante..... | 32 |
| Les variables indépendantes..... | 35 |
| LES STRATÉGIES D'ANALYSE..... | 39 |
| <i>CHAPITRE 3 : RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION</i> | 41 |
| ANALYSES DESCRIPTIVES..... | 42 |
| La résolution de la crise..... | 42 |
| Les caractéristiques personnelles..... | 44 |
| Les caractéristiques situationnelles..... | 49 |
| Le déroulement de la négociation..... | 55 |
| ANALYSES BIVARIÉES..... | 61 |
| FACTEURS PRÉDISANT L'USAGE DE LA FORCE SELON LE TYPE DE MENACE..... | 69 |
| <i>CONCLUSION</i> | 79 |
| LES LIMITES DE L'ÉTUDE..... | 80 |
| IMPLICATIONS DES RÉSULTATS..... | 81 |
| <i>ANNEXE I</i> | 84 |
| <i>ANNEXE II</i> | 85 |
| <i>ANNEXE III</i> | 86 |
| <i>ANNEXE IV</i> | 87 |
| <i>LISTE DES RÉFÉRENCES</i> | 88 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau I. Les différents types de menace..... | 33 |
| Tableau II. Description de la résolution de la crise | 43 |
| Tableau III. Description de l'individu en crise | 45 |
| Tableau IV. Description de la crise..... | 49 |
| Tableau V. Description du déroulement de la négociation..... | 55 |
| Tableau VI. Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques personnelles par type de menace..... | 61 |
| Tableau VII. Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques situationnelles par type de menace..... | 64 |
| Tableau VIII. Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques liées à l'intervention par type de menace..... | 67 |
| Tableau IX. Régression logistique sur les facteurs personnels en lien avec l'intervention policière selon le type de menace rencontré..... | 71 |
| Tableau X. Régression logistique sur les facteurs situationnels en lien avec l'intervention policière selon le type de menace rencontré..... | 73 |
| Tableau XI. Régression logistique sur les facteurs liés à l'intervention en lien avec l'intervention policière selon le type de menace rencontré..... | 74 |
| Tableau XII. Régression logistique sur l'ensemble des facteurs en lien avec l'intervention policière par type de menace..... | 75 |
| Tableau XIII. Matrice de corrélation pour les personnes présentant une menace pour autrui..... | 84 |
| Tableau XIV. Matrice de corrélation pour les personnes présentant exclusivement une menace pour elles-mêmes..... | 85 |
| Tableau XV. Matrice de corrélation pour les personnes présentant une menace pour elles-mêmes et pour autrui..... | 86 |
| Tableau XVI. Matrice de corrélation pour l'ensemble de l'échantillon..... | 87 |
| <i>FIGURE</i> | |
| Figure 1. Le modèle national de l'emploi de la force..... | 7 |

REMERCIEMENTS

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer toute ma reconnaissance à diverses personnes qui ont partagé avec moi ce beau projet au cours des derniers mois. La plupart des gens qui ont réalisé un tel projet savent très bien que ceux qui nous entourent sont d'une aide précieuse et qu'ils ont contribué à leur façon pour que nous puissions mener à bien notre réalisation.

J'aimerais, d'emblée, offrir mes plus sincères remerciements à ma directrice de recherche, Chloé Leclerc. Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans ton aide. Merci pour ta grande patience... ta très grande patience! Malgré nos occupations et les événements, qui ont occupé de part et d'autre nos vies, elle a toujours offert une grande disponibilité et une générosité sans pareil. Travailler avec Chloé fut un plaisir et je souhaite à un bon nombre d'étudiants d'avoir cette chance.

Je tiens également à remercier mes parents qui ont été présents tout au long de mes études et qui ont été d'un support irremplaçable. Je vous remercie profondément de m'avoir soutenue dans toutes les décisions que j'ai dû prendre. Vos conseils ont toujours été judicieux et d'une très grande importance à mes yeux. L'éducation est effectivement le plus beau cadeau que vous m'avez offert.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier mon amoureux, Rémy. Merci d'avoir été aussi compréhensif tout au long de ces nombreux mois et d'avoir toujours eu les bons mots pour m'encourager lorsque la motivation s'amenuisait. Tu as cru en moi et en mon désir de me surpasser.

Je tiens à offrir un merci très spécial à Stéphanie, Dany, Jimmy et Marie-Christine, qui ont su me divertir et recharger mes batteries. Merci également à Marie-Hélène et Madame Corcoran pour votre expertise sur le plan linguistique.

Enfin, je veux remercier mes collègues de travail avec qui je travaille depuis 11 ans et qui ont été, en quelque sorte, une deuxième famille pour moi. Merci d'avoir écouté toutes mes péripéties et de m'avoir offert un lieu de travail aussi enrichissant depuis mes 14 ans.

« La gestion de crise n'exige pas de solutions toutes faites, mais plutôt la mise à disposition du plus large éventail possible de capacités et de forces décisionnelles dans un environnement caractérisé par le manque d'information et de temps. »

M. MARIE, ancien négociateur au RAID

INTRODUCTION

Pour toute organisation policière, les changements et l'évolution rapide de la société représentent des défis majeurs. Le public est très attentif aux interventions et aux activités de ce type d'organisation. L'usage de la force par les policiers a toujours été un sujet épineux dans la population et il a toujours eu une place importante dans les médias. L'un des principaux rôles des policiers est de protéger la population, et ce rôle permet au policier, dans des circonstances bien précises, de priver un citoyen de son droit le plus fondamental : la liberté. Comme l'usage d'un certain niveau de force comporte toujours des risques, il doit uniquement intervenir en dernier recours lorsqu'il y a présence d'un danger grave et immédiat. La littérature sur l'usage de la force par les policiers s'attarde généralement aux pratiques des policiers patrouilleurs. Très peu d'études se sont intéressées à l'usage de la force par des structures spécialisées, et ce, même si les événements qui les concernent sont de plus grande envergure. Les quelques études qui se sont penchées sur les interventions en situation de crise des structures spécialisées se sont davantage intéressées aux événements qui impliquent un haut niveau de risque, comme les prises d'otage, si bien que nous connaissons finalement très peu les situations où les policiers interviennent auprès d'individus qui représentent moins de risque ou un risque différent, soit un risque pour eux-mêmes. C'est pour ces deux principales raisons que notre étude vise à mieux comprendre l'usage de la force par les structures spécialisées en situation de crise et l'influence du type de menace sur l'intervention des policiers.

Un certain segment de la littérature s'est attardé à comprendre par quoi s'explique le recours à la force des policiers. La plupart des études portent sur les menaces dirigées vers autrui (comme lorsque l'individu menace un policier ou un autre citoyen). Or, lors des situations de crise suicidaire, où une personne menace de se suicider ou tente de le faire chez elle au moyen d'un couteau ou d'une arme à feu enregistrée, il n'y a pas toujours d'infraction criminelle ou de danger pour autrui. Ces situations présentent, pour les policiers, des risques très différents des prises d'otage ou des barricades, et nous connaissons très peu l'usage de la force par les policiers lorsque la principale menace est dirigée vers l'individu en crise.

L'étude de St-Yves, Michaud et Guay (2008) s'est penchée sur des cas où l'équipe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec est déployée pour agir auprès de personnes en crise.

Elle dresse le portrait des différents types d'auteurs des situations de crises (le dépressif, l'utilitaire, le réactionnel et l'enragé) et souligne les différences qui peuvent exister entre ceux-ci. On y explique, par exemple, que les utilitaires et les enragés ont davantage d'antécédents avec violence, qu'ils ont plus souvent des otages et qu'ils présentent moins souvent de menaces autoagressives. En revanche, les dépressifs et les réactionnels ont plus souvent des antécédents psychiatriques et suicidaires connus, ils détiennent plus rarement des otages, ils ont moins souvent d'antécédents de violence et ils manifestent davantage de menaces autoagressives. Ces différents groupes présentent donc des caractéristiques particulières qui laissent présager une intervention différente et adaptée à leurs facteurs de risque. Or, l'étude de Michaud et coll. (2008) n'indique pas si les policiers agissent de manière différente face à ces menaces distinctes.

Enfin, malgré le fait que les policiers effectuent fréquemment des interventions auprès d'individus en crise, le recours à la force est un événement plutôt rare. En effet, les recherches indiquent que l'usage de la force est observable dans moins de 1 % des interventions policières et que, la majorité du temps, cela se traduit par une saisie ou une poussée (Jobard, 2008; Garner, Maxwell et Heraux, 2002). La négociation met généralement un terme à la crise, mais il arrive que les policiers soient contraints à utiliser la force afin de se protéger, de protéger les civils, mais également pour protéger l'individu en crise. Même si certaines informations sur l'usage de la force par les policiers sont disponibles, il demeure que les motifs d'intervention en situation de crise sont très peu documentés. De plus, même si les menaces envers l'individu lui-même sont bien différentes de celles dirigées vers autrui, nous ne savons pas si les motifs d'intervention diffèrent également selon la menace à laquelle font face les policiers.

Ce projet de mémoire aura donc pour principal objectif d'améliorer les connaissances sur l'emploi de la force par les policiers des structures spécialisées lors des interventions en situation de crise en vérifiant notamment si les motifs d'intervention des policiers varient selon le type de menace qui se présente à eux (risque pour soi uniquement, risque pour autrui uniquement et double menace). La première étape de cette recherche consistera à comparer les caractéristiques des individus, des situations et des interventions selon le type de menace.

Cette comparaison permettra de cerner les particularités des situations où les personnes présentent un risque pour elles-mêmes, car nous supposons que leurs caractéristiques peuvent différer de celles des individus présentant un risque pour autrui et que cela peut influencer l'approche des policiers. La deuxième étape de cette recherche consiste à identifier les facteurs associés à un usage de la force (physique, arme, diversion) afin de vérifier si ces facteurs varient selon le type de menace pour les policiers.

Afin de répondre à ces objectifs, le premier chapitre présente l'objet de recherche et l'état des connaissances en lien avec la littérature scientifique sur le sujet avant d'aborder la problématique du mémoire. Le deuxième chapitre met de l'avant la démarche méthodologique, la source des données, les stratégies analytiques ainsi que l'hypothèse de recherche. Le troisième chapitre est consacré à la présentation des résultats des analyses descriptives, bivariées et multivariées ainsi qu'à l'interprétation de ces résultats. En guise de conclusion, nous reviendrons sur les forces et les limites de notre recherche ainsi que les pistes futures de recherche.

RECENSION DES ÉCRITS

Usage de la force par les policiers

Définitions de l'usage de la force

L'usage de la force par les policiers a connu, dans la littérature scientifique, plusieurs définitions et opérationnalisations. Une définition assez courante associe l'usage de la force et l'emploi d'une arme. Bien que la plupart des chercheurs s'entendent sur cette définition, cet événement demeure plutôt rare et il ne représente certainement pas la majorité des situations où la force est utilisée. Pour sa part, l'Académie nationale des sciences des États-Unis qualifie l'usage de la force comme « toute action qui menace ou inflige des blessures physiques à un suspect ». Cette définition est certainement plus englobante que la première, mais elle demeure tout de même difficile à évaluer et à mesurer, car la simple présence policière pourrait être une forme de provocation envers l'individu (Terrill et Reisig, 2003). De plus en plus, les auteurs reconnaissent que l'usage de la force doit être traité comme un continuum, impliquant des comportements très différents, plutôt qu'une simple dichotomie (usage de la force ou non). Or, les auteurs reconnaissent aussi l'importance de tenir compte de certaines caractéristiques afin de s'assurer que tous les comportements des policiers ne constituent pas des usages de la force.

Continuum de la force

Jusqu'à tout récemment, l'École nationale de police et les différents corps policiers utilisaient le tableau « Problématique de l'emploi de la force » qui était basé sur un continuum d'interventions qui illustrait les divers degrés de force dont pouvaient faire preuve les policiers selon le niveau de résistance qu'offrait le contrevenant. Le point faible de ce tableau était que des facteurs qui peuvent influencer le recours à la force (par exemple, les qualités physiques de l'individu, un danger imminent, la proximité d'une arme à feu, etc.) n'étaient pas intégrés au modèle (ENPQ, 2012). Désormais, ce tableau a cédé la place au modèle national de l'emploi de la force. Ce modèle était déjà présent dans le Canada anglais. Celui-ci uniformisera les standards québécois et ceux du reste du Canada en emploi de la force et réglera, par le fait même, le point faible auquel faisait face le précédent modèle. Il est important de mentionner d'entrée de jeu que la philosophie de l'emploi de la force reste

inchangée. Le modèle national en emploi de la force repose sur l'analyse globale de la situation et favorise la prise en compte de l'ensemble des constituantes de la situation. Il permet aux policiers d'analyser et d'évaluer une situation, de faire un choix parmi les options raisonnables et d'intervenir afin d'assurer leur propre sécurité et celle du public (ENPQ, 2012). Explicitement, cela veut dire que le policier adapte son niveau de force non seulement en fonction du niveau de résistance (résistance passive, résistance active, agression ou lésions), mais également en tenant compte des autres facteurs intrinsèques de l'individu et des facteurs situationnels. L'intervention doit s'ajuster de façon à réduire au minimum les recours à la force (ENPQ, 2012).

Figure 1. Le modèle national de l'emploi de la force

Le modèle national de l'emploi de la force



Le modèle présente donc différents niveaux ou degrés de force dont peuvent faire usage les policiers. Premièrement, même si elle n'est pas considérée comme une réelle option d'intervention, la présence policière comme telle peut influencer le comportement et les décisions de l'individu en crise par la simple menace qu'elle évoque. La communication verbale et non verbale est considérée comme une deuxième option d'intervention qui peut

mener à une résolution de la crise. Troisièmement, nous retrouvons le contrôle physique de modéré à intense, qui a pour fonction de maîtriser l'individu sans avoir recours à une arme. Quatrièmement, lorsque c'est possible, les armes intermédiaires sont utilisées, c'est-à-dire les armes en aérosol ou bien les armes à impulsion. Finalement, lorsque la situation l'oblige, les armes à feu peuvent être déployées. Le principe de ce continuum est que le policier doit toujours opter pour le niveau de force le moins contraignant et qu'il doit être en mesure de justifier le choix de son intervention ainsi que le niveau de la force utilisée.

Painchaud (2006) utilise lui aussi un continuum, mais qui comporte trois étapes. La première est l'intervention coercitive légère qui comprend entre autres les techniques de contrôle articulaire (saisie du bras, point de pression), les techniques de diversion et les armes intermédiaires (par exemple, l'arme à impulsion électrique, le poivre de Cayenne et le bâton). La deuxième étape est l'intervention coercitive puissante pour laquelle nous retrouvons les coups frappés à mains nues ou avec armes et les prises de l'encolure (Painchaud, 2006). Enfin, la dernière étape consiste en l'utilisation de l'arme de service. Le policier doit y avoir recours uniquement lorsqu'il est persuadé qu'il est dans une situation de danger imminent pour lui-même ou les personnes présentes et qu'il est capable de justifier cette prise de décision (Painchaud, 2006).

Encadrer l'usage de la force

Cette utilisation de la force par les agents de la paix est régie par la loi et ne peut en aucun cas s'avérer aléatoire. C'est l'article 25 du Code criminel du Canada qui permet aux policiers l'usage d'une force nécessaire, mais il doit alors y avoir des motifs raisonnables d'utiliser celle-ci, pour sa propre protection ou celle d'autrui, et une absence d'autres moyens raisonnables de faire face à la situation (Code criminel, article 25). Lors de l'intervention, le policier doit donc continuellement évaluer la situation en vue d'agir de manière sensée afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public (St-Yves, Millaud et Michaud, 2011). Ainsi, sa réaction doit toujours être proportionnelle à celle donnée par l'individu en crise. L'usage de la force par les policiers doit être considéré comme défensive plutôt qu'offensive.

Comme le disait si bien Montesquieu, « tout homme qui exerce un pouvoir est emmené à en abuser ». Bien sûr, l'exécution de ce pouvoir connaît un certain risque « calculé » du fait qu'il faut garder à l'esprit que tout recours à la force engendre forcément un risque. Toutefois, l'abus de la force est difficilement identifiable de manière concrète. En fait, celui-ci se manifeste lorsque le degré de force utilisée est supérieur à ce qui est requis pour atteindre les objectifs. Cette notion de force nécessaire se retrouve à l'article 26 du Code criminel: « quiconque est autorisé par la loi à employer la force est criminellement responsable de tout excès de force, selon la nature et la qualité de l'acte qui constitue l'excès ». Le code de déontologie policier a également un article à cet effet. L'article 6 stipule que « le policier doit éviter toute forme d'abus d'autorité dans ses rapports avec le public et que notamment il ne doit pas avoir recours à une force plus grande que celle nécessaire pour accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire ».

Jobard (2010) a très justement mis de l'avant que l'usage de la force pour être considéré légitime, doit évidemment être prévu par le droit, mais doit aussi être accepté par la population. « Force pensée comme protectrice des intérêts de la société et de la sécurité des personnes ou des biens, la force policière entretient donc une relation intime avec l'opinion publique, dans la mesure où c'est elle qui estime si la force fut concrètement employée de manière satisfaisante, appropriée, juste » (Jobard, 2010).

Expliquer l'usage de force

Alpert et Dunham (1986), deux criminologues américains, ont avancé une théorie du maintien de l'autorité. En fait, d'après eux, les policiers utilisent la force afin de garder le contrôle d'une situation. Ils voient la force comme l'interaction entre le policier et le citoyen. Leur postulat indique que les policiers partiraient avec de bonnes intentions et utiliseraient la force uniquement lorsqu'un danger est perçu (Alpert et Dunham, 1986). Ce point de vue est aussi endossé par l'École nationale de police ainsi que par les différents services de police. La décision d'utiliser ou non la force lors d'un événement fait suite à un jugement subjectif de la part du policier quant à la menace et l'individu à qui il fait face.

D'après Dror (2007), des facteurs internes et externes seraient en cause lors de cette prise de décision. Les premiers types de facteurs se rapportent aux caractéristiques individuelles propres au policier comme sa personnalité ou ses capacités cognitives. Les seconds types de facteurs se rapportent plus particulièrement à la responsabilité sociale et à la pression du temps qui fait en sorte qu'une situation plus risquée amène des décisions également plus risquées (Dror, Busemeyer et Basola, 1999). Les facteurs intrinsèques de l'individu en crise sont également importants à évaluer. Ces facteurs, à eux seuls, n'auront peut-être pas une incidence directe sur le choix des policiers d'intervenir par la force ou pas, mais il demeure que les policiers n'interviendront pas de la même manière auprès d'une femme suicidaire de petit gabarit que d'un colosse qui tire des coups de feu dans un supermarché (Dror, 2007). Les sections qui suivent reprennent les caractéristiques des policiers et des contrevenants qui peuvent expliquer ou influencer le recours à la force.

Les policiers

Quatre caractéristiques des policiers ont plus particulièrement retenu l'attention des chercheurs. La première est le sexe du policier. La très grande majorité des études ne dénotent pas de différence entre les femmes et les hommes policiers concernant la décision d'avoir recours à la force (Lawton, 2007; Paoline et Terrill, 2004, 2007; McCluskey et Terrill, 2005; Kaminski, Digiovanni et Downs, 2004). Malgré le fait que le genre n'influence pas l'usage de la force, certains chercheurs ont émis l'hypothèse que la force n'était peut-être pas employée de la même manière par les hommes et les femmes. En effet, des chercheurs comme Garner Maxwell et Heraux (2002) ont trouvé que les policiers masculins utilisaient des méthodes plus contraignantes et une force plus élevée que les policières. L'âge des policiers a étonnamment retenu très peu l'attention des chercheurs, comme en témoigne le peu d'études empiriques disponibles sur le sujet. En fait, l'explication la plus plausible serait que l'âge du policier et ses années d'expérience sont fortement corrélés et que les chercheurs préfèrent étudier l'expérience que l'âge des policiers. Garner et ses collègues (2002) sont l'une des rares équipes à avoir étudié le sujet. Leurs résultats indiquent que les policiers plus âgés utiliseraient moins souvent la force et que lorsqu'ils en font usage, la force exercée est moindre que leurs collègues plus jeunes. Par contre, nous retrouvons davantage d'études sur la relation entre l'expérience du policier et son usage de la force. Les résultats demeurent partagés à ce sujet.

Paoline et Terrill (2007), pour leur part, affirment qu'il existe une relation négative entre les deux variables. En effet, plus le policier cumule des années d'expérience et moins ce dernier serait porté à utiliser la force. D'autres études n'indiquent aucune relation significative (Lawton, 2007; McCluskey et Terrill, 2005). Finalement, l'origine ethnique du policier ne semble pas avoir d'influence sur la décision d'avoir recours ou non à la force (Lawton, 2007; Paoline et Terrill, 2004, 2007).

L'utilisation de la force pour mettre fin à une situation de crise est souvent le résultat de la perception du risque. Dror (2007) suggère que la perception du risque est subjective et qu'elle est propre à chaque policier. Malgré la subjectivité qui peut exister dans l'évaluation du risque et malgré la réticence de plusieurs auteurs à hiérarchiser les différents facteurs de risque, il n'en demeure pas moins que toutes les menaces ou tous les risques n'ont pas le même poids, comme en font foi les outils (par exemple, le modèle SINCRO) développés pour aider les policiers dans leur prise de décision qui procèdent à un certain ordonnancement des menaces.

Les contrevenants

Plusieurs études ont été menées concernant la relation que pouvaient entretenir les minorités ethniques avec les autorités policières, à savoir si ces dernières utilisaient davantage la force envers des personnes provenant d'une ethnie minoritaire. La plupart de ces études n'ont révélé aucune relation significative (Lawton, 2007; McCluskey et Terrill, 2005; Engel, Sobol et Worden, 2000). Toutefois, certaines études ont trouvé quelques contradictions (Paoline et Terrill, 2007; Kaminski et coll., 2004). Garner et ses collègues (2002) ont découvert que les noirs étaient plus à risque de subir la force des policiers dans des situations où ces derniers veulent que l'individu se conforme aux directives. Par contre, l'ethnie n'était pas un facteur dans les cas de résistance. Terrill et Reisig (2003) ont, quant à eux, rapporté que les individus de minorités ethniques étaient plus susceptibles de subir la force des policiers, mais cette relation significative ne demeurait pas lorsque les facteurs contextuels étaient ajoutés au modèle.

Le genre de l'individu a également retenu l'attention de beaucoup de chercheurs et, manifestement, les hommes sont plus à risque de voir une force utilisée contre eux lors

d'interactions avec la police (McCluskey et coll., 2005; Terrill & Reisig, 2003; Garner et coll., 2002). Par contre, il demeure que certaines études n'ont révélé aucune différence entre les hommes et les femmes (Engel et coll., 2000) et d'autres ont noté des résultats divergents (Paoline et Terrill, 2007; Kaminski et coll., 2004). Kaminski et ses collègues (2004) ont découvert par exemple que les policiers n'allaient pas plus souvent utiliser la force chez les hommes que les femmes, mais que lorsque la force était employée, elle était d'un niveau plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Les études se basant sur la relation existante entre l'âge du sujet et la force policière sont elles aussi mitigées sur l'influence réelle qui existe entre ces deux variables. Certaines d'entre elles indiquent que les policiers utiliseront moins la force avec les individus plus âgés (Paoline et Terrill, 2007; McCluskey et Terrill, 2005; Terrill et Reisig, 2003). En contrepartie, d'autres études mentionnent que l'âge de l'individu n'est pas un facteur influençant l'usage ou non de la force physique, d'armes intermédiaires ou de l'arme de service (Kaminski et coll., 2004; Garner et coll., 2002; Engel et coll., 2000).

Le comportement du sujet a retenu énormément l'attention dans les recherches. Encore une fois, les conclusions ne font pas l'unanimité. Certaines études rapportent qu'un individu irrespectueux et ayant un mauvais comportement sera plus susceptible de faire face à des techniques de force (Kaminski et coll., 2004; Garner et coll., 2002; Engel et coll., 2000). Au contraire, d'autres études n'ont remarqué aucun lien significatif entre l'usage de la force et le comportement de l'individu (McCluskey et Terrill, 2005; Paoline et Terrill, 2004). D'après une étude d'Engel, Klahm et Tillyer (2010), un problème de mesure et d'opérationnalisation de la variable se pose lorsqu'il est question d'évaluer le comportement dans les différentes recherches. En fait, les mesures pour évaluer le comportement du contrevenant ne sont pas toutes les mêmes, donc celui-ci ne peut pas être comparé d'une étude à l'autre puisqu'il ne représente peut-être pas la même idée conceptuelle. Ceci pourrait expliquer les résultats divergents rapportés à travers les diverses études. De plus, l'évaluation du comportement est faite par une tierce personne et cette évaluation est somme toute subjective et peut ne pas refléter exactement la perception du policier impliqué dans l'intervention.

Enfin, l'intoxication est un facteur d'intérêt dans les interventions policières. Des études ont noté que les individus intoxiqués, par l'alcool ou la drogue, étaient plus à risque de faire face à une certaine force de la part des policiers (Paoline et Terrill, 2007; McCluskey et Terrill, 2005; Engel et coll., 2000). Certains chercheurs ont rapporté que les individus sous l'influence de drogues allaient probablement plus faire face aux armes intermédiaires des policiers, mais ce résultat ne semble pas s'appliquer aux individus sous l'influence d'alcool (Paoline et Terrill, 2004; Garner et coll., 2002).

Synthèse des études sur l'usage de la force

Les études sur l'usage de la force portent principalement sur les patrouilleurs et sur le recours à un niveau de force plus élevé (par exemple, l'utilisation de l'arme à feu). Ces différentes recherches tentent surtout d'identifier les facteurs qui « influencent » l'emploi de la force et elles sont réalisées sur des contextes surtout réactifs où les policiers doivent réagir rapidement à une menace. En effet, l'attention des chercheurs porte davantage sur les réactions des policiers visant à maintenir l'autorité ou sur la réponse de ces derniers à une menace dirigée contre un citoyen ou un policier. Par contre, les études abordent peu les situations où les policiers doivent prévenir un risque dirigé vers l'individu sur qui l'usage de la force est exercé.

L'usage de la force par les policiers lors des situations de crise

Juste sur le territoire de Montréal, les policiers répondent à près de 33 000 appels par année en lien avec des personnes en crise ou dont l'état mental est perturbé. Ils font régulièrement face à une double problématique (par exemple, un problème de santé mentale doublé d'une intoxication). Même si les policiers ont aussi le droit d'employer la force à l'endroit des individus en état de détresse, il demeure que les lois et les procédures à suivre diffèrent chez ce groupe de personnes selon qu'une infraction a été commise, que la personne est sous ordonnance de traitement, qu'elle présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui, qu'elle a un mandat d'arrestation lancé contre elle, etc. (SPVM, 2013) Les interventions auprès des individus en crise sont reconnues pour être plus complexes, comme en témoigne le temps de mobilisation consacré à ces événements, qui est de deux à trois fois plus long que pour les autres appels (Charrette, Crocker et Billette, 2012). De plus, le dialogue

difficile avec une personne déconnectée de la réalité peut être interprété par un policier comme un refus de collaborer et peut plus facilement mener à une utilisation de la force pour mettre un terme à la crise (SPVM, 2013). Le nombre d'événements impliquant l'usage de la force auprès des personnes présentant un problème de santé mentale est supérieur à l'ensemble des autres interventions où le recours à la force s'avère nécessaire pour maîtriser un individu (Cordner, 2006). Le SPVM note aussi un plus haut risque de blessure tant pour l'individu en crise que pour les policiers, surtout dans les crises psychotiques. Étant donné le caractère particulier de ces situations, les techniques traditionnelles d'intervention policière peuvent s'avérer infructueuses ou même contribuer à envenimer la situation. C'est pour répondre au caractère unique de ces situations et pour éviter les échecs des méthodes traditionnelles que des équipes spécialisées ont été développées pour répondre aux défis posés par les situations de crise.

Les solutions proposées : le développement de structure spécialisée

L'événement qui est à l'origine de la naissance des équipes tactiques dans de nombreuses villes est la prise d'otage d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972. Cet événement se solda par la mort de onze membres de cette équipe olympique, d'un policier allemand et de cinq des huit membres du groupe terroriste (Cormier, 2011). Cette tragédie a été une source d'enseignement pour les différents corps policiers du monde entier. Comme Montréal était la prochaine ville à recevoir les Jeux olympiques (1976), une équipe multidisciplinaire a été mise sur pied pour éviter une nouvelle tragédie de ce genre. C'est à ce moment que le premier groupe tactique d'intervention vit le jour, mais sans pour autant avoir le même type d'intervention que celui que nous connaissons aujourd'hui (Cormier, 2011).

Le principal outil : le non-usage de force

Michel St-Yves (2011) explique que c'est la police de Los Angeles qui a formé, pour la première fois, l'équipe tactique spécialisée Special Weapons And Tactics, mieux connue sous le pseudonyme SWAT. Cette équipe avait deux options d'intervention, soit convaincre de vive voix le forcené de se rendre, soit mettre fin à la crise en utilisant la force physique et matérielle (armes). Pour mettre fin à la situation rapidement, la deuxième option était souvent privilégiée. Selon Schlossberg (1979), l'utilisation de cette méthode ne s'est pas avérée très

concluante puisque même si la crise connaissait effectivement une fin plus rapide, plus des trois quarts de ces interventions incluaient des blessés et des morts. C'est le service de police de New York, en 1973, qui a réellement fait les premiers pas vers l'utilisation de la négociation (St-Yves, 2011). Leur mode d'intervention préconisait le contrôle de la crise en limitant le périmètre accessible au forcené, en démystifiant les motivations de cet individu et en retardant le plus possible l'usage de la force physique et matérielle (Schlossberg, 1979). L'utilisation de cette nouvelle optique d'intervention est, aujourd'hui, unanimement reconnue comme la plus efficace et la plus sécuritaire tant pour les civils, les policiers et les otages que pour les forcenés (Hare, 1997; McMains et Mullins, 2001). McMains et Mullins (2001) rapportent que dans 95 % des cas, la négociation sauve la vie tant des victimes que des forcenés. De nos jours, au Québec, la négociation est l'outil privilégié par l'ensemble des policiers patrouilleurs et des structures d'intervention spécialisée lors des interventions de crise afin d'y mettre fin de manière pacifique et sécuritaire (St-Yves, 2011).

Les différentes équipes tactiques possèdent plusieurs stratégies d'intervention passant de l'utilisation de la diversion à l'utilisation de l'arme de service. Par contre, la négociation demeure sans contredit la technique la plus sécuritaire et celle qui connaît le plus de succès et de dénouements heureux. McMains et Mullins (2001) ainsi que Lanceley (1999) ont suggéré des stratégies de négociation que peuvent utiliser les policiers lorsqu'une personne menace de se suicider. Le déroulement commence généralement par la création d'un lien entre le négociateur et l'individu en crise. Le policier qui intervient prend un problème à la fois tout en dirigeant les interactions vers des aspects positifs. Il cherche et suggère des alternatives et de nouvelles solutions à la personne suicidaire. Les négociateurs font également appel à des consultants en santé mentale lorsque c'est possible. Au final, les policiers qui interviennent en situation de crise ont comme premier objectif d'entretenir l'espoir (St-Yves et Collins, 2011).

Bref, la négociation remplit différentes fonctions. Elle sert principalement à calmer l'individu et à tempérer la situation, mais aussi à amasser de l'information sur l'individu en crise, soit des informations sur sa condition, ses émotions et ses intentions (Strentz, 2006; Slatkin, 2005). L'information acquise et le temps écoulé par la négociation peuvent aussi servir à planifier une intervention de l'équipe tactique et elle offre aux policiers le temps de se documenter sur les

informations que l'individu ne vulgarise pas directement (par exemple, les antécédents, le permis d'arme, etc.) (Slatkin, 2005). Même si la négociation demeure la meilleure « arme » des policiers dans les situations de crise, elle est extrêmement exigeante pour les négociateurs qui font face à des individus présentant une réflexion altérée par des émotions négatives qui envahissent leurs pensées (St-Yves et Collins, 2011). D'après l'étude de Michaud, St-Yves et Guay (2008), qui porte exclusivement sur les interventions des équipes spécialisées, 87 % des individus étaient mentalement perturbés et les deux tiers, intoxiqués. Dans ces situations, la négociation est plus thérapeutique que formelle, car « il n'y a souvent rien à négocier » (St-Yves, 2011). Il suffit plutôt d'entretenir l'espoir et de calmer les intentions de violence (Yves, Tanguay et St-Pierre, 2001).

Le déploiement des structures spécialisées au Québec : les opérations Filet

La structure d'intervention de la Sûreté du Québec a été créée, en 1981, dans le but d'offrir une réponse policière qui tient compte de l'estimation des risques engendrés par la situation de crise et qui choisit la meilleure manière d'intervenir en fonction de ce risque. Cette structure n'entre pas systématiquement en jeu dans tous les cas de crise. Lorsqu'un de ces cas survient, ce sont, tout d'abord, les policiers des corps municipaux qui sont les premiers intervenants et qui évaluent la situation. Ces derniers demanderont l'assistance du groupe tactique d'intervention de la SQ lorsque l'une des circonstances suivantes se présente : 1) la présence d'otage; 2) la présence de coups de feu; 3) la présence d'un danger imminent pour la vie de l'individu ou pour autrui. Il est également important de mentionner que la SQ n'intervient pas dans les situations de crise qui surviennent sur l'île de Montréal, à l'exception des ponts et de leurs structures. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) possède sa propre structure d'intervention de gestion de crise. Il est donc autonome dans sa circonscription, mais il peut toujours faire appel à la SQ en cas de besoin. La ville de Québec est également autonome pour les situations au cours desquelles il y a des coups de feu, mais sans prise d'otage. En ce qui concerne les villes de Laval, de Longueuil et de Gatineau, elles demeurent autonomes lorsque la situation n'implique ni otage ni coup de feu. Dans tous les cas, la structure d'intervention est sensiblement la même pour tous ces corps de police puisque la formation des différents agents négociateurs et des commandants est dispensée par la SQ.

Les opérations effectuées par la structure d'intervention spécialisée en situation de crise sont en lien direct avec la Direction du service des enquêtes criminelles indépendantes et sont gérées de façon parallèle aux autres opérations quotidiennes du poste. Le déroulement technique des opérations suit une ligne directrice bien définie. En fait, lorsqu'une crise survient et que l'une des conditions mentionnées précédemment est remplie, le poste de commandement est alerté et un premier périmètre de sécurité est formé par les patrouilleurs. Ensuite, le poste de commandement est mis en place. C'est à ce moment que l'opération Filet¹ est enclenchée. Il est important de noter que le groupe tactique d'intervention fait partie de la structure Filet, tout comme les négociateurs. Les opérations en situation de crise poursuivent cinq objectifs bien précis (Sûreté du Québec, 2003). Tout d'abord, les policiers ont comme premier objectif de protéger la vie des personnes. Ils ont toujours en tête qu'il ne doit pas y avoir de décès. Que ce soit un otage, un civil, un intervenant, une personne suicidaire ou un preneur d'otage, le décès de qui que ce soit n'est jamais l'option privilégiée et sera toujours considéré par les policiers comme un échec (Sûreté du Québec, 2003). Le deuxième objectif est de résoudre la crise. La philosophie première des intervenants d'une situation Filet est de privilégier la négociation afin d'assister à une reddition pacifique de l'individu en crise. Les policiers ont comme troisième objectif, s'il y a une infraction de commise, d'arrêter et d'assurer la prise en charge de l'auteur de la crise. Cela ne signifie pas nécessairement que des accusations criminelles seront portées. Par exemple, une personne suicidaire, seule, armée, et qui n'a pas proféré de menaces envers autrui sera vraisemblablement transportée à l'hôpital plutôt qu'au poste de police à la suite des événements. Les policiers savent que cette personne a besoin d'aide et, si elle se calme et que la situation se déroule bien, ils vont privilégier le fait qu'elle reçoive de l'aide en premier lieu. Il n'y a pas d'accusation portée si la personne menace de se suicider, par contre, si elle menace quelqu'un, il pourrait y avoir des accusations portées. Le quatrième objectif est de décourager de tels actes dans l'avenir. Même si les autorités désirent négocier pour arriver à une reddition pacifique, elles ne céderont pas à n'importe quelle demande. Il n'y a pas de laissez-passer : le forcené doit répondre de ses actes et une forme de prise en charge est faite, d'abord pour dissuader l'individu de recommencer,

¹ Les opérations Filet discutées dans cette étude se rapportent aux interventions impliquant un preneur d'otage, un tireur embusqué, une personne barricadée, une personne suicidaire ou constituant une menace pour autrui et qui a pour but de faire un endiguement : commandant, négociations, enquêtes, tactiques et mise en place d'un périmètre.

ensuite pour éviter que d'autres soient tentés de faire la même chose. Finalement, le dernier objectif est la mise en place de deux périmètres de sécurité pour protéger un maximum de personnes. Le premier vise à empêcher que la situation ne se déplace et le deuxième, à éviter que la situation ne s'aggrave.

Afin que les opérations se déroulent correctement, différents acteurs sont appelés à intervenir auprès de l'individu en crise. Pour débiter, les patrouilleurs, qui sont souvent les premiers répondants, vérifient si la situation nécessite le déclenchement de la structure Filet. Par exemple, si une personne est suicidaire, mais qu'elle n'est pas armée et qu'elle ne constitue pas une menace pour autrui, la structure Filet ne sera pas sollicitée et les patrouilleurs prendront en charge l'événement. Par contre, si la situation s'envenime et que le danger devient imminent, ils exigeront la présence d'une équipe spécialisée (Sûreté du Québec, 2003). Dans ces circonstances, ils établissent un premier périmètre de sécurité pour confiner l'individu dans un secteur restreint. Par la suite, c'est le groupe d'intervention qui prend place. Le commandant du Filet est responsable de la prise de décision dont il est imputable. Il se présente sur place avec une équipe spécialisée comprenant généralement deux négociateurs qui entreront en contact avec l'individu et qui tenteront de mettre un terme à la crise, principalement par la négociation. La plupart du temps, un seul négociateur discutera avec l'individu, si la relation entre eux est satisfaisante, et le deuxième négociateur conseillera le premier dans sa démarche (Sûreté du Québec, 2003). Ensuite, des enquêteurs de faits et de terrain de la division des crimes contre la personne sont dépêchés sur les lieux pour permettre de recueillir un maximum d'informations sur l'individu et les circonstances de l'événement afin d'aider les négociateurs et le commandant dans leur travail. Les membres du groupe tactique d'intervention, souvent appelés par les médias le SWAT, sont aussi présents sur les lieux. Ce sont eux qui prennent la place des patrouilleurs au premier périmètre de sécurité et qui sont spécialisés dans les interventions menant à l'assaut. La structure Filet possède également comme ressource l'aide d'un conseiller en analyse du comportement. Ce psychologue judiciaire est habile pour dresser le portrait général de l'individu et peut conseiller le commandant ainsi que les négociateurs dans leur technique d'approche. Enfin, des experts en surveillance électronique peuvent aussi être approchés pour assister les

premiers intervenants dans l'écoute électronique, la surveillance par caméra ou lorsque la situation nécessite un robot (Sûreté du Québec, 2003).

L'usage de force par les groupes d'intervention spécialisés

Selon la tournure des événements, les autorités policières peuvent décider d'utiliser diverses stratégies si le forcené ne collabore pas, ce qu'on appelle l'intervention dynamique, qui comprend l'action immédiate et l'action planifiée. D'après St-Yves et Prud'homme (2008), l'action immédiate est utilisée lorsqu'il y a un risque imminent pour la sécurité d'autrui. Par exemple, lorsqu'un tireur se trouve dans une école ou sur un campus, il y a urgence de mettre fin rapidement au drame. Il n'y a rien à négocier dans ce type d'événement et les policiers réagissent à une menace en cours. L'équipe peut également avoir recours à l'action planifiée. Cette intervention comporte, entre autres, l'assaut qui est utilisé lorsqu'il existe un danger pour le forcené ou autrui, mais que le danger n'est pas encore actualisé. St-Yves et Prud'homme (2008) donnent l'exemple d'un forcené qui tenterait de sortir du périmètre de sécurité établi. L'action planifiée fait appel à la force physique, aux armes, incluant les armes à feu, en aérosol, à impulsion ainsi qu'à énergie cinétique et à la diversion (par exemple, la grenade). Cet affrontement induit donc un risque élevé. L'emploi d'un tireur d'élite fait aussi partie de cette action. Celui-ci est principalement impliqué lorsque la vie des otages est très sérieusement menacée. Il devient les yeux du commandant et protège le périmètre de sécurité (St-Yves et Prud'homme, 2008).

Les motifs de l'usage de la force

L'évaluation du risque

Lors de situations de crise, comme lors des interventions plus habituelles, les policiers doivent évaluer le niveau de risque avant de décider de faire usage de la force. Lors de leur évaluation, les policiers doivent porter une attention particulière à deux types de menace. Les premières menaces sont hétéroagressives, c'est-à-dire qu'elles se traduisent par des verbalisations et des comportements agressifs envers autrui. Généralement, il s'agit plus particulièrement de menaces verbales ou de comportements plus ou moins graves, mais cela peut aller jusqu'au meurtre (Michaud, 2008). Le deuxième type concerne les menaces autoagressives, qui se

présentent par la manifestation de verbalisations ou de comportements agressifs de l'individu envers lui-même. Ces manifestations peuvent être des menaces de suicide, mais risquent, ultimement, de mener au suicide de cette personne soit par elle-même, soit par policier interposé (« suicide by cop »). Ces deux types de menace seront vus plus en détail dans les prochaines sections et une attention particulière sera portée à l'évaluation du risque posé par ces deux types de menace.

Évaluation de la menace autoagressive

St-Yves et Collins (2011) indiquent que le risque de suicide n'est pas le même pour tout le monde et que certains groupes sont plus vulnérables que d'autres, comme les toxicomanes, les détenus, les autochtones et les personnes souffrant de troubles mentaux. Même dans la population générale, ils dénotent un risque important chez les personnes âgées, mais également une proportion importante chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (St-Yves et Collins, 2011). Ces groupes se révèlent beaucoup plus impulsifs puisqu'une forte majorité d'entre eux réagissent à un élément déclencheur qui s'est produit dans les 24 heures précédant le drame (St-Yves et Collins, 2011; Strentz, 2006). De plus, d'après leurs analyses, l'acte suicidaire serait commis beaucoup plus souvent sous l'effet de la colère que de la tristesse.

Lors d'une intervention en situation de crise suicidaire, il est notamment important d'évaluer le risque de comportements autoagressifs pouvant mener au suicide. Michaud, St-Yves et Guay (2008) ont réalisé une importante étude sur 534 interventions policières faites auprès de preneurs d'otage, de personnes barricadées et de personnes suicidaires pour lesquelles le groupe tactique d'intervention a été déployé. Leurs analyses illustrent notamment que le fait que l'individu appelle lui-même les services d'urgence, la présence d'un otage, le fait que l'élément déclencheur soit conjugal ou familial ainsi que la présence d'antécédents suicidaires et psychiatriques sont des facteurs de risque pour d'éventuelles formes d'autoagressivité (Michaud et coll., 2008).

L'étude de Michaud et ses collègues (2008) corrobore les résultats de plusieurs auteurs qui trouvent que les antécédents psychiatriques sont un important facteur de risque du passage à

l'acte suicidaire. En fait, plus de 90 % des individus qui se donnent la mort souffrent de troubles psychologiques (Brent et Kolko, 1990). Harris et Barraclough (1997) ont effectué une importante méta-analyse dans laquelle ils ont étudié les rapports de décès de personnes ayant des troubles mentaux de 1966 à 1993. Selon eux, 36 des 44 troubles mentaux recensés étaient associés, à divers degrés, au suicide. Par exemple, les personnes souffrant de schizophrénie sont un groupe qui présente un risque suicidaire de 5 à 8,5 fois supérieur au reste de la population (St-Yves et Collins, 2011; Mohandie et Duffy, 1999). Les personnes atteintes d'un trouble de l'humeur, quant à elles, comptent pour au moins 60 % des suicides (Brent et Kolko, 1990) et la dépression, qui est le trouble le plus associé aux comportements suicidaires, fait augmenter de 15 à 20 fois le risque de passer aux actes (Harris et Barraclough, 1997). La combinaison de certains troubles, comme la dépression avec un trouble de la personnalité, caractérisé par l'impulsivité, peut être une association particulièrement risquée, même létale (Soloff, Lynch, Malone et Mann, 2000).

Il n'est donc pas surprenant que les antécédents suicidaires de l'individu en crise constituent également un facteur de risque pour d'éventuelles manifestations autoagressives. En fait, l'individu en crise qui connaît des antécédents suicidaires aurait de trois à cinq fois plus de risques de manifester des comportements autoagressifs (Michaud et coll., 2008; Harris et Barraclough, 1997). Henriques, Wenzel, Brown et Beck (2005), pour leur part, ont effectué une étude auprès de 393 personnes qui ont tenté à leur vie et ils se sont intéressés aux réactions de ces dernières à la suite de leur tentative de suicide. Ils ont suivi ces individus sur une période de 5 à 10 ans afin de savoir s'ils avaient commis une nouvelle tentative de suicide. Leur recherche tire comme conclusion que les personnes qui auraient préféré mourir à leur première tentative de suicide auraient 2,5 fois plus de risques d'en finir avec leurs jours que les personnes qui se sont dites contentes d'être en vie ou que celles qui étaient ambivalentes. L'abattement, la tristesse et l'anxiété se révèlent comme des sentiments fréquents chez plusieurs personnes. Toutefois, lorsque l'esprit est altéré par des désordres psychologiques importants, les individus peuvent agir de manière impulsive sans être capables de juger adéquatement des possibilités.

L'intensité et le nombre d'agents stressés, l'absence de solutions et d'espoir ainsi que la planification du suicide sont souvent synonymes d'un suicide imminent (Collins et St-Yves, 2011). Cet acte est fréquemment le résultat d'une ou plusieurs pertes importantes. Nous parlons ici d'une perte amoureuse, financière, de liberté, d'un échec professionnel ou bien même de la présence d'une maladie (Association québécoise de prévention du suicide, 2008). Par contre, d'autres indices, comme les dates d'anniversaire ou la liquidité des biens, sont également des éléments significatifs (Collins et St-Yves, 2011, Association québécoise de prévention du suicide, 2008). À vrai dire, plus l'individu a subi de stressés importants en nombre et en intensité, plus le suicide semble la solution à envisager pour résoudre ses problèmes (St-Yves et Prud'Homme, 2008). Le négociateur doit donc, dès les premières minutes, avoir toutes les informations concernant le suicide potentiel. Selon l'Association québécoise de prévention du suicide (2013), plus les questions posées à la personne en détresse seront directes et claires, plus les chances d'avoir des réponses précises seront grandes. D'après une série d'entrevues, effectuées auprès de policiers qui ont fait face à des individus suicidaires et, une sélection de vidéos enregistrées au cours de ce type d'intervention, Perrou (2004) a émis trois indicateurs qui permettent d'identifier que les policiers font face à un suicide imminent, soit : 1) l'hypervigilance; 2) le changement dans le rythme de la respiration et 3) le décompte ou le dernier geste avant de mourir. Connaître ces signes avant-coureurs d'un suicide imminent peut permettre d'interrompre l'élan de l'individu en crise. Perrou (2004) suggère donc aux policiers d'intervenir immédiatement lorsque ces signes sont visibles afin de montrer à l'individu qu'ils voient ses intentions et qu'ils veulent qu'il arrête tout geste qui pourrait lui nuire. Son étude a permis d'observer que lorsque le policier intervenait, par exemple en criant sa volonté à l'individu en crise, cela pouvait « casser » l'intensité du moment ou la réflexion de l'individu et ainsi éviter qu'il commette un geste qui pourrait le conduire vers la mort.

La présence policière peut être une ressource d'aide, mais elle peut également servir de facilitateur pour l'individu en crise qui cherche un public pour se faire entendre ou qui veut s'enlever la vie par l'entremise des policiers. Même si ces cas sont de loin les moins fréquents, il n'en reste pas moins que la police demeure une arme de choix lorsque la personne exprime l'intention de mourir, car si cette dernière commet des gestes d'affrontement, elle pourra

tomber sous les balles (Lindsay et Dickson, 2004). La notion de suicide par procuration, communément appelée « suicide par policier interposé » ou, en anglais, « suicide by cop », n'est pas toujours très bien connue du grand public. En fait, l'individu sait pertinemment que les policiers sont armés et entraînés pour atteindre leur cible. Il sait en conséquence que, s'il menace des policiers, des otages ou des civils, il pourrait se faire tirer dessus, si les policiers craignent pour leur vie ou celle de quelqu'un d'autre. Dans ces situations, l'individu en crise ne conçoit pas le négociateur comme une ressource d'aide, mais bien comme une arme pour mettre fin à ses jours. Selon Geberth (1993), l'individu peut choisir cette option pour diminuer l'atteinte à sa réputation ou pour atténuer la notion de péché associée à son geste. D'après une étude de Meloy, Mohandy et Collins (2009) concernant des interventions policières américaines où des coups de feu ont été tirés, un peu plus de 35 % de ces interventions impliquaient des individus qui voulaient mourir par l'entremise des policiers. Ce résultat est important puisqu'il y a environ 300 décès par année, aux États-Unis, qui sont causés par des tirs policiers (Uniform Crime Reports for the United States, 2002). Au Canada, les décès qui suivent des coups de feu tirés par des policiers se limitent à une dizaine de décès par année (Parent, 2004). De manière générale, le taux de suicide par procuration tourne autour de 10 % des interventions des structures spécialisées en situation de crise au Québec (Michaud et coll., 2008; Miller, 2006; Parent, 2004). Le suicide par policier interposé se passe généralement dans des climats d'hostilité et d'affrontements majeurs. L'individu donne souvent un signal pour montrer qu'il passe à l'action et c'est à ce moment que les policiers décident de réagir en tirant. Dans ce type de situation, l'individu en crise est souvent quelqu'un d'agressif, de dépressif et d'impulsif (St-Yves, Michaud et Tanguay, 2008). Le désespoir, la colère et le ressentiment sont des sentiments qui peuvent pousser le forcené à choisir cette fin tragique (Mohandie et Meloy, 2010). Que ce soit par manque de courage ou pour diminuer l'atteinte à sa réputation, l'individu suicidaire qui choisit cette manière de mourir a toujours le même objectif, soit de cesser de souffrir.

Mohandie et Meloy (2010) se sont penchés sur les éléments favorisant le suicide par procuration. Leur étude s'est penchée sur des prises d'otage, des barricades et des crises suicidaires (n = 84) où des coups de feu ont été tirés par des policiers au courant d'interventions, aux États-Unis, ayant lieu entre 1998 et 2006. D'après leur étude, la majorité

des situations (76 %) où des coups de feu ont été tirés impliquaient un individu désirant se suicider et, comme mentionné précédemment, le tiers de ces interventions se traduisaient par un suicide par procuration. Les individus qui ont été ciblés comme étant suicidaires ont rapporté des propos suicidaires durant l'intervention dans 68 % des cas. De ces personnes, 70 % d'entre elles ont spécifié qu'elles avaient l'intention de mourir par l'entremise des policiers. Il a donc été défini que l'individu qui mentionne l'intention de se faire tuer par les policiers est un très bon indicateur d'une fin tragique. Les chercheurs expliquent ce raisonnement par le fait que ces individus sont souvent plus sûrs de leur choix de mourir et qu'ils ne recherchent plus l'aide de qui que ce soit.

Bref, lors des situations de crise, les policiers ont souvent à évaluer le niveau de risque d'un individu qui menace de se suicider. Bien que plusieurs facteurs de risque (les antécédents suicidaires ou psychiatriques, les menaces adressées aux policiers, etc.) soient généralement liés au fait de commettre une tentative de suicide ou un suicide, il est difficile pour les policiers de prévoir le moment où ce risque devient trop imminent. Peuvent-ils se permettre de continuer la négociation ou le risque devient-il trop important pour ne pas agir? Les caractéristiques du sujet sont bien sûr utiles pour évaluer la menace, mais elles seront aussi très certainement mises en perspective avec les caractéristiques de la situation qui peuvent évoluer au cours de l'intervention.

Évaluation de la menace hétéroagressive

Les policiers qui interviennent dans les contextes de crise peuvent aussi faire face à un autre type de risque, soit celui dirigé vers d'autres acteurs, comme des policiers ou des civils. Certains chercheurs ont observé un lien important entre la présence d'un otage et le fait que la crise se termine dans la violence (Strentz, 2006; Fuselier, Van Zandt et Lanceley, 1991). Par contre, d'autres recherches ont rapporté un lien beaucoup plus modeste et ce facteur ne semblait qu'un parmi d'autres (Michaud et coll., 2008). Malgré les divergences des auteurs, en présence d'un otage, le potentiel de violence ne peut jamais être négligé. Dans les faits, au Québec, il y a environ un tiers des otages qui subissent une forme de violence durant leur séquestration et un décès est observable dans 10,3 % des prises d'otage (Michaud, St-Yves et Guay, 2008). Selon St-Yves et Michaud (2001), les policiers ne peuvent souvent rien faire

pour cette victime puisque, la plupart du temps, le meurtre a lieu avant même que l'équipe tactique ne soit déployée et il s'agit bien souvent d'un drame conjugal.

Différents facteurs peuvent accentuer le risque de violence envers autrui. La littérature indique, à plusieurs reprises, que les comportements violents passés sont un bon prédicteur d'actes de violence pour le futur (Michaud et coll., 2008; Salekin, Rogers et Sewell, 1996). Une personne possédant des antécédents criminels de violence aurait plus de risque de recourir de nouveau à la violence envers les gens qui l'entourent si elle le croit nécessaire (St-Yves et Prud'Homme, 2008). En fait, l'individu utilise les méthodes apprises par le passé pour régler ses problèmes et frustrations.

De plus, d'après Hemenway et Miller (2002), la présence d'une ou de plusieurs armes à feu peut également être incitative à la violence et cette seule présence peut faire augmenter considérablement la gravité des comportements agressifs envers les civils. Michaud et St-Yves (2006) affirment que les otages ont 15 fois plus de risque d'être violentés si des coups de feu ont été tirés avant que les policiers n'arrivent sur les lieux.

Dans le cadre des situations de crise, les facteurs du déroulement de la crise ne doivent pas non plus être négligés. Par exemple, lorsque la négociation entre la personne en détresse et les policiers est déçue ou ne semble tout simplement pas fonctionner, ces derniers n'ont souvent pas d'autre choix que d'intervenir en utilisant une certaine force (souvent physique), ce qui augmente inévitablement le risque de violence (Collins et St-Yves, 2011). Dans ces situations, la personne en crise peut mettre en danger la vie des otages et celle des policiers si elle se sent prise au piège. D'après Schlossberg (1979), la majorité des otages blessés ou tués le sont lors d'assauts entrepris par les autorités policières.

Selon St-Yves (2007), il existe trois types de menace. Premièrement, il y a les menaces inconditionnelles du type « Je vais faire sauter la baraque », qui sont des menaces directes sur lesquelles les policiers n'ont que très peu de pouvoir. Ces menaces sont considérées, par cet auteur, comme les plus risquées. Deuxièmement, pour les menaces offensives, généralement, des ultimatums sont utilisés comme forme d'attaque envers les policiers, afin que l'individu

reçoive ce qu'il désire. Troisièmement, il y a les menaces défensives qui servent à se protéger sans, toutefois, attaquer (St-Yves, 2007). D'après Stentz (2006), ce type de menace serait un bon prédicteur d'une reddition volontaire. Avec ces menaces, l'individu souhaite tenir à l'écart les policiers en gagnant un peu de temps pour se préparer à se rendre.

Les policiers ne font pas uniquement face à des menaces verbales ou dirigées vers des civils, ils sont aussi exposés à un réel danger physique. Bien que le décès des policiers, lors des interventions en situation de crise, soit plutôt rare (il représenterait 0,2 % des situations de crise au Québec), l'étude de Michaud et de ses collègues (2008) montre que les policiers sont exposés à des comportements agressifs dans environ 10 % des situations. Toutefois, dans un cas de suicide par procuration, si le policier est seul avec l'individu en crise, en principe, il n'y a pas de danger pour cet agent puisqu'il est l'outil que le forcené veut utiliser pour se donner la mort. Le danger devient présent lorsqu'il y a plusieurs policiers ou civils dans ce même lieu (Lindsay et Lester, 2004).

Dans un même ordre d'idée, l'individu, qui appelle lui-même les policiers pour avoir une audience peut aussi manifester des comportements hétéroagressifs et autoagressifs (Michaud, St-Yves et Guay, 2008), car à l'arrivée des policiers, le forcené a tendance à faire monter d'un cran les tensions par la provocation (St-Yves, Millaud et Michaud, 2011). Le même danger se présentera si l'individu a un arsenal de pointe en sa possession. Comme nous l'avons vu plus tôt, la présence d'arme est un facteur de risque important pour les proches du forcené, mais elle peut l'être tout autant pour les policiers. Le nombre d'armes s'avère un très bon indicateur du degré de violence employée par la personne en crise (Strentz, 1991). En fait, plus le nombre d'armes présentes est important, plus le risque de violence dirigée vers les policiers augmente (St-Yves et Michaud, 2006; Strentz, 1991).

Les facteurs liés à l'usage de la force par les policiers

La plupart des études, qui se sont penchées sur les facteurs liés à l'usage de la force sont davantage portées sur l'intervention des patrouilleurs et moins souvent sur l'intervention d'une équipe spécialisée en situation de crise. Il y a certainement des facteurs similaires dans les

deux situations, mais il est possible de croire que la formation poussée en matière de négociation des intervenants des structures spécialisées mène à des interventions différentes. Dans son étude, qui recense les diverses interventions de la structure spécialisée en situation de crise de la Sûreté du Québec, Michaud (2007) a identifié trois facteurs liés à la reddition volontaire et pacifique d'un individu en crise. Le premier est la proportion du temps de l'opération qui a été consacré à la négociation. Plus la proportion de temps consacré à la négociation est grande (plus de 50 %), plus les chances de reddition pacifique augmentent. L'auteur explique que la négociation permet à l'individu en crise de ventiler ses émotions négatives, d'établir une relation de confiance avec les négociateurs, de trouver des pistes de solution avec ces derniers et de ne pas focaliser sur ses problèmes. Le deuxième facteur est l'absence d'otage. L'auteur trouve qu'en présence d'otage, le risque de comportements hétéroagressifs et d'une conclusion violente des événements est plus élevé. Par contre, il nuance le résultat en insistant sur le fait que ce facteur n'est qu'un élément parmi tant d'autres pouvant expliquer le déroulement de la crise. Comme les prises d'otage sont un type d'événement plutôt rare, l'impact de ce facteur sur la compréhension globale de situations de crise est, somme toute, négligeable (McMains et Mullins, 2001). Le troisième facteur est la présence de coups de feu tirés par l'individu au courant de la situation de crise. Les chances d'obtenir une reddition pacifique diminuent lorsque des coups de feu sont tirés. Les résultats de Michaud (2007) suggèrent que la négociation peut éviter le recours à la force, mais montrent aussi que d'autres éléments, comme la présence d'otage ou de coups de feu, peuvent inciter les policiers à intervenir en faisant l'usage de la force. L'influence de la présence d'otage suggère que les policiers interviennent plus souvent dans les cas où la vie d'un civil est en jeu, mais les résultats de Michaud (2007) ne nous permettent pas de savoir si les policiers interviennent toujours plus fréquemment lorsqu'il y a des coups de feu ou si cet élément est plus important lorsqu'il y a un risque pour autrui (vs un risque uniquement pour l'individu en crise).

Synthèse des études

Ce premier chapitre nous a permis de faire un survol de la littérature existante portant sur l'usage de la force. Dans le but de justifier notre recherche, nous désirons effectuer une synthèse des connaissances, ce qui nous permettra d'en tirer certaines conclusions.

Pour commencer, même si l'emploi de la force est régi par la loi et qu'il est clairement écrit que les agents de la paix doivent y recourir de manière proportionnelle à la résistance du contrevenant, il n'est pas toujours évidemment de tracer la limite de l'usage raisonnable de la force. De plus, dans certaines situations, l'utilisation de la force se veut davantage préventive et est exercée pour éviter l'actualisation d'une menace. Or, très peu d'écrits ont porté sur ces types d'intervention. De manière générale, les études portent surtout sur l'usage de la force (généralement une arme à feu) par les patrouilleurs et peu de recherches ont porté sur les structures d'interventions spécialisées qui ont justement été créées pour éviter que les policiers utilisent la force dans des contextes où cela pourrait s'avérer explosif.

La recension de la littérature a aussi permis de constater que les situations où l'individu est en crise présentent des profils assez différents des interventions plus quotidiennes des policiers. Lors de ces situations, les policiers ont à faire face à deux types de menaces qui présentent des risques bien différents, soit les menaces autoagressives et les menaces hétéroagressives. Bien que l'étude de Michaud (2007) ait identifié les facteurs qui expliquent ou prédisent la reddition pacifique d'un individu lors d'une situation de crise, son étude ne vérifie pas si ces facteurs varient selon le type de menace auquel les policiers sont exposés.

Problématique

La présente étude s'intéresse à l'usage de la force par les structures spécialisées en situation de crise. Cet usage sera défini comme la décision des policiers d'intervenir de manière dynamique (par la force physique ou matérielle) dans la situation pour mettre fin à la crise. Le but de l'étude est de vérifier si la décision des policiers d'intervenir varie en fonction du type de menace qu'ils rencontrent. La littérature nous a montré que les policiers étaient exposés, lors de situations de crise, à deux de menaces, soit celles dirigées vers l'individu en crise et

celles dirigées vers autrui, et que les facteurs de risque pour ces deux types de menace n'étaient pas toujours les mêmes. Nous chercherons par cette étude à vérifier si les facteurs qui expliquent l'usage de la force chez les policiers des structures d'intervention spécialisée sont les mêmes pour les différents types de menace.

L'étude contribuera donc aux connaissances sur l'usage de la force de plusieurs manières. Premièrement, alors que nous nous intéressons habituellement à cette dernière chez les policiers patrouilleurs, la présente étude se penche plus spécifiquement sur l'emploi de la force par les structures spécialisées en situation de crise. Deuxièmement, l'étude propose une définition beaucoup plus large de l'usage de la force, qui ne se limite pas seulement à l'utilisation d'une arme. Troisièmement, une attention particulière sera portée aux menaces autoagressives, qui, bien que fréquentes dans les situations de crise, sont très peu étudiées dans l'ensemble de la littérature. Ces menaces seront comparées aux menaces hétéroagressives avec lesquelles les policiers sont possiblement plus familiers. Deux hypothèses sont envisageables. D'abord, il est probable que les policiers des structures d'intervention spécialisée choisissent d'agir plus rapidement dans ce type de situation puisque le risque pour autrui est moins grave et qu'ils n'ont pas de temps à perdre. Par contre, ils pourraient intervenir moins rapidement, car il y a moins de risque pour autrui et qu'ils n'ont pas à se précipiter pour la sécurité d'autrui.

Le but général de notre étude est donc de mieux comprendre l'usage de la force par les structures spécialisées et de voir si les facteurs qui permettent d'expliquer l'intervention policière varient selon le type de menace rencontré lors de situations de crise.

MÉTHODOLOGIE

La démarche méthodologique

La présente étude s'intéresse aux situations de crise durant lesquelles le GTI de la Sûreté du Québec est intervenu de 1990 à 2011. Afin de mener à bien nos analyses, les données recueillies découlent des opérations Filet déployées par la Sûreté du Québec lors des prises d'otage, des barricades ainsi qu'auprès des individus suicidaires. Les rapports datant de 1990 à 2008 comprenaient une quinzaine de pages et ils étaient rédigés par les enquêteurs responsables du dossier. Les renseignements que comportait ce rapport découlaient de différents documents officiels (dossiers criminels, psychiatriques et médicaux) et de déclarations (policiers, témoins, membres de la famille, amis, connaissances, victimes). Lorsque Michaud et ses collègues (2008) ont travaillé sur ces rapports d'enquête, ceux-ci contenaient « le résumé de l'événement, les informations descriptives sur l'individu en crise et sur les caractéristiques de l'événement, le registre des opérations, le registre des négociations ainsi que la liste des effectifs policiers en présence ». Après avoir étudié, de manière aléatoire, une cinquantaine de dossiers, ils ont créé une grille d'analyse afin de pouvoir traduire les données qualitatives en données quantitatives. Ce travail a été effectué par un seul chercheur, ce qui avait pour avantage la standardisation des mesures, mais qui rendait impossible la validation de la justesse par des accords interjuges (Michaud et coll., 2008). Afin de combler les valeurs manquantes, Michaud et ses collègues (2008) ont utilisé des bandes audio qui étaient disponibles pour 11 % des dossiers ainsi qu'une base de données policière à autorisation restreinte pour les valeurs concernant les dossiers criminels. Cette grille était constituée de 90 variables au total. Depuis l'élaboration de cette grille, la Sûreté du Québec l'utilise à titre de rapport pour les opérations Filet. Ce nouveau rapport de huit pages est rédigé par les enquêteurs du GTI responsables du dossier. Il est composé plus précisément des sept parties suivantes : 1) la description du sujet en crise; 2) la description de la crise; 3) la description des armes en présence; 4) la description des otages (s'il y a lieu); 5) le déroulement des négociations; 6) la résolution de la crise et 7) le niveau d'agressivité atteint au courant de la crise. Toutes les données contenues dans les rapports ont été ensuite codées dans une base de données informatisée qui nous a été remise par la Sûreté du Québec afin d'effectuer nos recherches. Comme ce n'est pas nécessairement l'enquêteur au dossier qui transfère

électroniquement les données, il peut y avoir des erreurs de recodage et il n'y a pas non plus de validation effectuée par des accords interjuges.

L'échantillon et les variables utilisées

Bien que la banque originale de données totalise 676 individus, seulement 438 d'entre eux ont fait partie intégrante de nos recherches. Comme notre étude s'intéresse plus particulièrement à l'intervention policière, et au choix des policiers d'intervenir par la force ou non, nous avons retiré les cas qui se sont réglés avant l'arrivée de ceux-ci (n = 190) et ceux où les personnes ont attenté à leur vie lors des interventions (n = 22) puisque nous ne pouvions savoir si les policiers auraient, au final, choisi d'intervenir ou s'ils auraient plutôt attendu la reddition pacifique. Même si le nombre d'observations disponibles est considérable (n=438), notre étude s'intéresse plus spécifiquement aux interventions policières, des événements qui sont au final plutôt rares (n=37), ce qui limite la puissance statistique de nos analyses.

La variable dépendante

Nous considérons qu'il y a intervention policière lorsque les policiers utilisent la force, une arme ou un stratagème afin de maîtriser l'individu et de désamorcer la crise. Dans ce mémoire, l'usage de la force sera étudié comme variable dichotomique (0 = pas d'usage de la force; 1 = usage de la force²). L'intervention policière est donc définie comme toute réaction policière qui implique un certain usage de la force et qui est réalisée dans le but de maîtriser l'individu ou la situation.

La variable discriminante

À l'origine, il était question de distinguer les individus suicidaires des preneurs d'otage et des barricadés. Toutefois, après analyse de la variable type d'individu, nous avons constaté que cette dernière n'était pas très fiable. Certains suicidaires ne présentaient pas de menace

² La variable initiale a été recodée. L'intervention policière comprend: 1) l'usage de la force; 2) les individus pris sur le fait (n=27) et 3) les personnes tuées par les policiers (n=5), car nous jugions que ces personnes avaient subi une certaine forme d'intervention de la part des autorités policières. Au final, 69 interventions se sont soldées par une intervention policière.

autoagressive, tandis que des preneurs d'otage et des barricadés pouvaient manifester de l'autoagressivité. Bref, la sélection de cette variable pour identifier les individus posait des problèmes importants. Nous avons donc utilisé des variables concernant l'autoagressivité et l'hétéroagressivité (envers les policiers et les otages) pour créer trois groupes de comparaisons³ qui sont présentés dans le tableau ci-dessous (colonnes 1 à 3).

Tableau I. Les différents types de menace

| | Pas d'autoagressivité | | Autoagressivité | | Autoagressivité et hétéroagressivité | | Total | |
|---|-----------------------|-------|-----------------|-------|--------------------------------------|------|------------|------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Autoagressivité | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Sans verbalisation ou comportement autoagressif | 130 | 100,0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 130 | 28,8 |
| Verbalisations autoagressives | 0 | 0 | 148 | 72,9 | 77 | 64,7 | 225 | 49,8 |
| Comportements autoagressifs | 0 | 0 | 43 | 21,2 | 29 | 24,4 | 72 | 15,9 |
| Suicide (ou suicide par policier interposé) | 0 | 0 | 12 | 5,9 | 13 | 10,9 | 25 | 5,5 |
| Hétéroagressivité envers les otages | 29 | | 7 | | 23 | | 59 | |
| Sans verbalisation ou comportement hétéroagressif | 18 | 62,1 | 7 | 100,0 | 3 | 13,0 | 28 | 47,5 |
| Verbalisations hétéroagressives | 3 | 10,3 | 0 | 0 | 13 | 56,6 | 16 | 27,1 |
| Comportements hétéroagressifs | 8 | 27,6 | 0 | 0 | 5 | 21,7 | 13 | 22,0 |
| Meurtre de l'otage | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8,7 | 2 | 3,4 |
| Hétéroagressivité envers les policiers | 128 | | 201 | | 119 | | 448 | |
| Sans verbalisation ou comportement hétéroagressif | 87 | 68,0 | 201 | 100,0 | 13 | 10,9 | 301 | 67,2 |
| Verbalisations hétéroagressives | 23 | 18,0 | 0 | 0 | 74 | 62,2 | 97 | 21,7 |
| Comportements hétéroagressifs | 17 | 13,2 | 0 | 0 | 31 | 26,1 | 48 | 10,7 |
| Meurtre d'un policier | 1 | 0,8 | 0 | 0 | 1 | 0,8 | 2 | 0,4 |

³ 26 individus ont dû être retirés des analyses à cause de valeurs manquantes pour ces variables.

Le précédent tableau permet de constater que, pour l'ensemble de l'échantillon, tout près de la moitié (49,8 %) des individus adoptaient des verbalisations autoagressives. Nous observons également que la présence d'otage est plutôt rare (59 cas sur 452) et que, pour près de la moitié des crises (47,5 %), aucune verbalisation et aucun comportement agressif envers eux n'a été commis. De plus, l'ensemble des individus en crise ne manifestent majoritairement pas d'hétéroagressivité envers les policiers (67,2 %). Le meurtre d'un policier (0,4 %) ou d'un otage (3,4 %) est cependant un événement très rare. La majorité des personnes ne manifestant pas d'autoagressivité n'ont pas non plus présenté d'hétéroagressivité envers les otages (62,1 %) ou les policiers (68,0 %). Contrairement à ces dernières, les personnes présentant une double menace ont manifesté des verbalisations hétéroagressives envers les otages dans 56,6 % des cas, alors que cela s'élève à 62,2 % envers les policiers. La présence de menaces autoagressives s'exprimait plus souvent verbalement que physiquement et ce, peu importe que ces menaces soient accompagnées de menaces hétéroagressives (64,7 % vs 24 %) ou non (72,9 % vs 21,2 %). Le tableau indique aussi que les individus manifestant de l'autoagressivité et de l'hétéroagressivité sont aussi plus présents dans les cas de suicide (10,9 %) que les individus présentant exclusivement de l'autoagressivité (5,9 %).

Bien que les variables originales d'autoagressivité et d'hétéroagressivité comportaient quatre catégories soit : 1) sans verbalisation ou comportement; 2) verbalisations; 3) comportements et 4) meurtre/suicide, pour la suite des analyses, nous avons choisi de recoder les choix en deux catégories, soit la présence (verbalisations, comportements, meurtre/suicide) ou l'absence (sans verbalisation ou comportement) de la menace dans le but de simplifier les analyses et de s'assurer d'un minimum d'effectifs dans chaque catégorie.

Pour la suite des analyses, nous nous retrouvons donc avec trois groupes d'individus. Le premier groupe comprend les personnes ne présentant pas de menace autoagressive (29 %). Le deuxième groupe comprend les individus qui montrent exclusivement une menace autoagressive (45 %). Le dernier groupe est celui qui présente une double menace, c'est-à-dire une menace autoagressive et une menace hétéroagressive (26 %). Par cette distinction entre les individus, nous voulons vérifier si les policiers interviennent différemment lorsque l'individu s'avère une menace pour lui-même (nous pourrions comparer les cas où cette menace pour soi

s'accompagne d'un danger pour autrui au cas où cette menace est la seule à laquelle font face les policiers).

Les variables indépendantes

Parmi les 90 variables utilisées dans le rapport des événements, 33 ont été sélectionnées pour nos analyses. Cette sélection s'est basée sur trois critères : 1) leur pertinence⁴; 2) l'association avec la variable discriminante (la nature de la menace) et 3) l'association avec la variable dépendante (usage de la force).

Les différentes variables utilisées étaient pour la plupart dichotomiques dès le départ, mais certaines variables ordinales ont été dichotomisées pour assurer de meilleurs effectifs dans chacune des catégories. Toutefois, comme nous utiliserons la régression logistique comme analyse, certaines modifications seront faites sur quelques variables afin de perdre le moins d'individus possible et d'obtenir une meilleure puissance statistique. Ces modifications seront présentées dans la section des résultats.

Les variables indépendantes ont été classées sous trois types de facteur pouvant être en lien direct ou indirect avec les interventions policières. Premièrement, nous avons onze facteurs personnels qui concernent directement l'individu : 1) le sexe; 2) l'âge; 3) l'ethnie; 4) l'occupation; 5) l'état civil; 6) les antécédents criminels; 7) les antécédents psychiatriques; 8) les types d'antécédent psychiatrique; 9) les antécédents suicidaires; 10) les antécédents d'abus de substance; 11) le fait que l'individu ait fait l'objet d'une intervention Filet dans le passé.

Certaines de ces variables ont connu des transformations afin de faciliter leur manipulation et les analyses subséquentes, alors que d'autres sont restées intactes. Tout d'abord, les variables du sexe (*homme vs femme*), de l'état civil (*célibataire vs en couple*), des antécédents psychiatriques (*non vs oui*), des antécédents suicidaires (*non vs oui*) et du GTI passé (*non vs oui*) n'ont subi aucune transformation. La variable de l'âge (de 15 à 81 ans), qui était initialement de nature continue, a été transformée en variable ordinale (15-25 ans; 26-35 ans; 36-45 ans; 46-55 ans; 56 ans et plus). Pour l'ethnie, les catégories *autochtones* et *autres* ont

⁴ Par exemple, le type d'armes à feu utilisées ou les caractéristiques des otages nous semblaient dépourvus d'intérêt par rapport à notre projet d'étude.

été regroupées sous la même modalité pour assurer un effectif minimal dans chaque groupe (*Québécois vs autres*). Dans le cas de l'occupation de la personne, plusieurs modalités se présentaient: sans emploi, étudiant, journalier, professionnel et technicien. Pour une meilleure gestion de la variable, nous avons regroupé les personnes sans emploi et les étudiants sous la même modalité (*sans emploi*) et les trois corps de métier sous une autre modalité (*emploi*). Pour sa part, la variable concernant les antécédents criminels est passée d'une variable continue (de 0 à 97 antécédents) à une variable dichotomique (*absence vs présence d'antécédent*). Ensuite, comme il y avait huit modalités disponibles pour le type d'antécédent psychiatrique, nous avons convenu de n'en conserver que trois (*aucun antécédent, trouble de l'humeur, autre trouble psychiatrique*). Puisque, de manière générale, les personnes ayant un antécédent psychiatrique ont principalement un trouble de l'humeur (n=133), nous en avons fait une catégorie et nous avons regroupé les autres troubles sous la même modalité (n=31). Il y a 208 personnes ne possédant aucun antécédent psychiatrique et nous observons 80 données manquantes pour cette même variable. Finalement, les antécédents d'abus de substance possédaient également huit catégories. Nous avons donc décidé de créer simplement une variable dichotomique (*non vs oui*) puisqu'il y avait peu d'individus pour chaque modalité.

Deuxièmement, l'étude tient compte de onze facteurs situationnels qui incluent : 1) la région où se déroule la crise; 2) la localisation de la crise; 3) la provenance de l'appel; 4) l'élément déclencheur; 5) la présence d'une lettre de suicide; 6) l'intoxication de l'individu; 7) le degré d'intoxication; 8) l'individu est armé; 9) le type d'arme; 10) des coups de feu ont été tirés par l'individu; 11) la présence d'otage. Les variables de notre deuxième bloc ont aussi connu quelques transformations à l'exception de trois variables : l'individu est armé; la présence d'une lettre de suicide et la présence d'otage, qui étaient toutes les trois de nature dichotomique dès le départ. Pour la variable de la région, nous retrouvons dix modalités. Nous avons donc regroupé la ville de Montréal et de Québec sous la même modalité, puisque c'est dans ces deux villes que se retrouvent les bureaux du GTI, et les autres régions ensemble. Du côté de la localisation, comme la plupart des situations de crise se déroulent dans une demeure, nous avons créé une modalité *résidence* et nous avons regroupé les autres lieux ensemble (*autres*). La même chose a été faite pour les éléments déclencheurs. Le principal élément déclencheur s'avère les problèmes conjugaux, nous avons donc fait une première

catégorie avec cet élément et une autre qui regroupe toutes les autres modalités. De son côté, l'intoxication possédait huit modalités. Nous les avons regroupées sous deux catégories (*non vs oui*) puisque certaines modalités ne possédaient pas assez d'individu. Le degré d'intoxication comportait cinq modalités, qui ont été regroupées en trois catégories, soit: 1) *pas d'intoxication*; 2) *intoxication faible ou moyenne*; 3) *intoxication forte ou extrême*. Dans le rapport rempli par les policiers, tous les types d'arme que possède le forcené sont indiqués, mais cela crée quelque fois de la redondance. Pour régler cette question, nous avons créé des catégories exclusives et lorsqu'il y avait présence de plusieurs types d'arme, ces dernières ont été regroupées sous la même modalité, soit présence de plusieurs armes. Au total, nous retrouvons quatre catégories, soit : 1) arme blanche ou contondante; 2) arme à feu; 3) explosifs; 4) plusieurs armes. Les variables qui comptabilisaient le nombre de coups de feu tirés avant l'arrivée des policiers et pendant l'opération sont devenues dichotomiques (*absence ou présence de coup de feu*). Nous avons également additionné ces deux variables pour créer notre variable finale qui distingue la présence de l'absence de coup de feu avant et pendant l'opération. La dernière variable à avoir subi des changements, pour ce bloc, est la provenance de l'appel. Elle comprend une modalité *sujet*, où c'est l'individu lui-même qui appelle les services d'urgence pour les mettre au courant du problème, et une deuxième modalité (*autres*) qui inclut toutes les autres personnes (témoin, ami, membre de la famille, etc.). Nous avons choisi de créer une catégorie qui comprenait seulement l'individu en crise, non pas parce qu'elle représente la majorité des cas (comme c'est le cas pour la majorité de notre recodage), mais parce qu'il a été démontré, dans des études précédentes (Michaud et coll., 2008), que ce type d'individu a tendance à manifester davantage de comportements autoagressifs et hétéroagressifs et que cela peut avoir un impact sur nos analyses.

Troisièmement, les facteurs concernant l'intervention elle-même sont étudiés. Les onze facteurs utilisés sont : 1) les négociateurs ont tenté de négocier; 2) la durée entre l'appel fait au 911 et le déclenchement du GTI; 3) la durée de l'intervention; 4) la durée du premier contact; 5) la qualité de la négociation; 6) la durée de l'intervention; 7) l'individu a fait des demandes; 8) l'utilisation d'un intermédiaire; 9) l'utilisation d'un consultant en santé mentale; 10) le nombre de policiers présents; 11) l'indicateur de *suicide par personne interposée*. Une fois de plus, des modifications ont été nécessaires sauf pour la variable *les négociateurs ont tenté de*

négociier et *l'indicateur de suicide par personne interposée* qui étaient déjà de nature dichotomique. Pour commencer, nous avons modifié la variable continue qui concerne l'intervalle de temps entre l'appel d'urgence et le déclenchement du GTI. Elle a été catégorisée sous une première modalité de *90 minutes et moins* et sous une deuxième de *plus de 90 minutes*. La durée de l'intervention a également été regroupée sous deux modalités : 1) *2 heures et moins* et 2) *plus de 2 heures*⁵. La variable concernant la qualité de la négociation comportait également plusieurs modalités. Nous avons conçu une variable à trois modalités. La première (*satisfaisante*) réunit les négociations qualifiées d'excellentes et de bonnes. La deuxième (*non satisfaisante*) regroupe celles qui ont été médiocres ou peu satisfaisantes. Enfin, la troisième (*pas de contact*) se traduit par l'absence de contact. Comme il y avait un nombre important de valeurs manquantes pour cette variable, mais qu'elle était d'une grande pertinence pour nos analyses subséquentes, nous avons voulu remédier à ce problème en comparant les valeurs de la qualité de la négociation à celles de la durée de la négociation. Nos comparaisons avec la variable durée du contact, ont permis d'attribuer la modalité « pas de contact » à 75 individus pour qui une valeur manquante avait été attribuée à la variable qualité du contact. Lorsque la durée de la négociation était de 0 ou inscrite comme non applicable, nous avons attribué la modalité « pas de contact » à la qualité de la négociation⁶. Trois personnes se trouvaient dans la catégorie *non applicable* pour la qualité de la négociation, alors qu'elles ont une négociation. Nous les avons donc mises comme valeur manquante. Ces modifications permettent d'avoir le même nombre de personnes pour la modalité *pas de contact* pour cette variable et pour la variable *durée du premier contact*, ce qui a plus de sens. La quantité de policiers déployés était, au départ, une variable continue qui a été regroupée sous deux catégories, c'est-à-dire une première qui inclut *20 policiers et moins* et une deuxième qui possède *plus de 20 policiers*. La décision de trancher à 20 policiers a été prise, comme pour les variables précédentes, dans le but d'avoir un meilleur effectif pour chacun des groupes (44,5 % et 55,5 %). Pour l'intervalle de temps entre l'appel d'urgence et le

⁵ Un individu présentait une valeur manquante pour cette variable

⁶ Nos comparaisons ont aussi permis de relever quelques contradictions entre les deux variables. En cas de doute, nous avons préféré considérer qu'il n'y avait pas eu de négociation lorsque nous obtenions une information contradictoire par mesure de prudence. Au total, 21 individus (10 classés comme ayant eu un contact satisfaisant, 2 ayant eu un contact non satisfaisant et 11 qui se trouvaient dans la catégorie non applicable) se sont vu déplacer dans la modalité *pas de contact*.

déclenchement de l'intervention, on retrouve des effectifs de 54,7 % et de 45,3 % et, pour la durée de l'intervention, les effectifs sont respectivement de 53,5 % et de 46,5 %. La durée du premier contact entre le négociateur et le forcené est aussi une variable continue comme les trois variables précédentes. Or, pour ce cas-ci, nous avons créé trois catégories puisqu'à certaines occasions, il n'y avait eu aucun contact et nous pensions que cela pourrait avoir un impact différent. Donc, la première modalité est composée des gens qui n'ont établi *aucun* contact (18,3 %), la deuxième, des gens qui ont eu un contact de *15 minutes et moins* (40,3 %) et la troisième, de ceux qui ont eu un contact de *plus de 15 minutes* (41,4 %). Le recodage de cette variable a également été fait afin de créer des groupes contenant sensiblement le même nombre d'individus. Certaines variables manquantes ont été recodées pour faire partie de la catégorie *aucun contact*, puisque lorsque nous analysons la qualité de la négociation, ces données étaient catégorisées sous la modalité *aucun contact*. Ensuite, la variable *demandes faite par l'individu* a aussi subi une petite modification. La variable d'origine contenait trois modalités : 1) non; 2) oui et 3) non applicable. Nous avons choisi de fusionner les catégories 1 et 3 parce que dans les faits, aucune demande n'avait été faite dans le groupe non applicable. Le même raisonnement a été appliqué aux variables *utilisation d'un intermédiaire* et *utilisation d'un consultant en santé mentale*.

Les stratégies d'analyse

La première partie de la recherche, l'analyse univariée, consiste à présenter les caractéristiques des individus, des situations et des interventions selon le type de menace (absence de menace autoagressive, présence de menace autoagressive, présence de menace autoagressive et hétéroagressive). Différents tableaux permettront de présenter les trois groupes d'individus et d'explorer ce qui semble distinguer certaines caractéristiques (facteurs personnels, situationnels et aux facteurs liés à l'intervention).

La seconde partie de la recherche, l'analyse bivariée, servira à étudier, pour chacun des trois groupes d'individus, les facteurs qui mènent à un usage de la force à l'aide de tableaux croisés. Étant donné les faibles effectifs dans certains croisements de variables, ces analyses sont à

prendre avec les précautions d'usage. En effet, la faible puissance statistique de quelques analyses fait en sorte que certaines différences observées dans les tableaux n'atteignent pas le seuil de signification nécessaire pour que l'on parle de différences significatives.

Finalement, c'est par l'analyse de différentes régressions logistiques que nous chercherons à identifier les facteurs qui expliquent l'intervention policière. La régression logistique a été choisie étant donnée la nature dichotomique de la variable dépendante (usage de la force ou pas). Afin de vérifier si les facteurs associés à l'usage de la force varient selon la nature de la menace, nous effectuerons des analyses de régression logistique pour chacun des trois groupes.

RÉSULTATS ET INTERPRÉTATION

Cette section a pour but de présenter les résultats que nous avons obtenus à la suite de nos analyses. Elle se divise en trois sous-sections. La première dressera un portrait général des individus selon la menace qu'ils présentent à propos de variables personnelles, situationnelles, mais aussi du déroulement de la négociation et de la résolution de la crise. La seconde section présentera des tableaux croisés qui comparent les situations où il y a eu une intervention policière aux autres situations, et ce pour les trois profils de menaces et pour l'ensemble de l'échantillon. Finalement, la dernière sous-section se penchera sur les variables qui permettent d'expliquer l'usage de la force grâce à l'utilisation de régressions logistiques. Nous vérifierons s'il existe des différences dans l'intervention des policiers selon le type de menace auquel ils font face lors de situations de crise.

Analyses descriptives

La résolution de la crise

De manière générale, les situations de crise se terminent par une reddition pacifique de l'individu (79,0 %), mais le tableau qui suit laisse entrevoir certaines différences selon les groupes. Les individus qui présentent une double menace, par exemple, ont une tendance un peu plus marquée à ne pas se rendre pacifiquement (65,5 % contre plus de 80 % pour les deux autres groupes).

Tableau II. Description de la résolution de la crise

| | Pas d'autoagressivité | | Autoagressivité | | Autoagressivité et hétéroagressivité | | Total | |
|---|-----------------------|-------|-----------------|-------|--------------------------------------|--------|------------|--------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Résolution de la crise | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Mort tué par les policiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4,2 | 5 | 1,1 |
| Mort par suicide | 2 | 1,5 | 12 | 5,9 | 8 | 6,7 | 22 | 4,9 |
| Tentative de suicide | 0 | 0 | 3 | 1,5 | 1 | 0,8 | 4 | 0,9 |
| Usage de la force | 11 | 8,5 | 8 | 3,9 | 18 | 15,1 | 37 | 8,2 |
| Négociation et reddition pacifique | 111 | 85,4 | 168 | 82,8 | 78 | 65,5 | 357 | 79,0 |
| Pris sur le fait | 6 | 4,6 | 12 | 5,9 | 9 | 7,6 | 27 | 6,0 |
| Après son arrestation, l'individu a subi un examen psychiatrique | 114 | | 173 | | 108 | | 395 | |
| Non | 85 | 74,6 | 68 | 39,3 | 58 | 53,7 | 211 | 53,4 |
| Oui | 27 | 23,7 | 94 | 54,3 | 37 | 34,3 | 158 | 40,0 |
| Non applicable (si mort) | 2 | 1,8 | 11 | 6,4 | 13 | 12,0 | 26 | 6,6 |
| Des accusations criminelles sont portées | 122 | | 179 | | 110 | | 411 | |
| Non | 14 | 11,5 | 72 | 40,2 | 11 | 10,0 | 97 | 23,6 |
| Oui | 104 | 85,2 | 95 | 53,1 | 86 | 78,2 | 285 | 69,3 |
| Non applicable (si mort) | 4 | 3,3 | 12 | 6,7 | 13 | 11,8 | 29 | 7,1 |
| Indicateur de suicide par policier interposé | 129 | | 202 | | 118 | | 449 | |
| Aucun | 127 | 98,4 | 192 | 95,0 | 79 | 66,9 | 398 | 88,6 |
| Verbalisations | 1 | 0,8 | 10 | 5,0 | 25 | 21,2 | 36 | 8,0 |
| Verbalisations et comportements dangereux | 1 | 0,8 | 0 | 0 | 14 | 11,9 | 15 | 3,4 |
| <i>Variable continue</i> | | | | | | | | |
| Durée du Cha-Cha en minutes (s'il y a lieu) | | | | | | | | |
| Moyenne | | 21,15 | | 47,90 | | 199,43 | | 63,99 |
| Écart-type | | 61,86 | | 84,02 | | 235,23 | | 134,34 |
| Minimum | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 |
| Maximum | | 321 | | 298 | | 714 | | 714 |

Il est intéressant de noter que les individus présentant une double menace sont plus présents parmi les personnes mortes par suicide (6,7 %) et tuées par les policiers (4,2 %) que les personnes présentant principalement une menace autoagressive (respectivement de 5,9 % et 0 %) ou pas de menace autoagressive (respectivement

1,5 % et 0 %). La présence de menace autoagressive semble inciter les policiers à demander une évaluation psychiatrique, mais cela est surtout vrai lorsque cette menace n'est pas accompagnée de menace hétéroagressive. En effet, alors que 54,3 % des gens qui présentent uniquement des menaces autoagressives sont assujettis à une évaluation psychiatrique, ce n'est le cas que de 34,3 % de ceux qui présentent une double menace (un pourcentage légèrement supérieur au groupe qui ne présente pas de menace autoagressive, qui est de 23,7 %). Les menaces autoagressives semblent aussi permettre à plus d'individus d'éviter des accusations criminelles (40 % vs 11,5 % pour ceux qui ne présentent pas de menace autoagressive), mais cela est moins vrai pour ceux qui présentent aussi des menaces hétéroagressive (10 % éviteront les accusations criminelles).

Les caractéristiques personnelles

Les caractéristiques personnelles sont les variables qui se rattachent directement à l'individu et à son passé comme son âge, son état civil, ses différents antécédents, etc. Le tableau⁷ qui suit présente la distribution des individus pour l'ensemble des caractéristiques personnelles disponibles. Le tableau présente les résultats pour la totalité de l'échantillon (colonne 4), mais aussi pour chaque type de menace (colonnes 1 à 3). Les résultats les plus intéressants sont présentés et discutés ci-dessous.

⁷ Le but de cette section est de présenter comment se distribuent les individus selon les différentes variables disponibles, à l'origine, dans la base de données. Les variables n'ont donc pas été recodées pour assurer un minimum de sujet par modalité. Bien que la section ait pour objectif de comparer les différents groupes, aucune mesure de tableaux croisés ne sera présentée puisque, pour une majorité des variables, les postulats d'utilisation de ce test (p. ex. minimum de 5 sujets) ne sont pas respectés.

Tableau III. Description de l'individu en crise

| | Pas d'autoagressivité | | Autoagressivité | | Autoagressivité et hétéroagressivité | | Total | |
|------------------------------------|-----------------------|------|-----------------|------|--------------------------------------|------|------------|------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Type d'individu⁸ | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Suicidaire | 19 | 14,6 | 179 | 88,2 | 67 | 56,3 | 265 | 58,6 |
| Barricadé et dangereux | 91 | 70,0 | 17 | 8,4 | 29 | 24,4 | 137 | 30,3 |
| Preneur d'otage | 20 | 15,4 | 7 | 3,4 | 23 | 19,3 | 50 | 11,1 |
| Sexe | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Féminin | 5 | 3,8 | 14 | 6,9 | 6 | 5,0 | 25 | 5,5 |
| Masculin | 125 | 96,2 | 189 | 93,1 | 113 | 95,0 | 427 | 94,5 |
| Ethnie | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Québécois | 107 | 82,3 | 175 | 86,2 | 101 | 84,8 | 383 | 84,8 |
| Autochtone | 3 | 6,9 | 11 | 5,4 | 9 | 7,6 | 29 | 6,4 |
| Autre | 14 | 10,8 | 17 | 8,4 | 9 | 7,6 | 40 | 8,8 |
| Occupation | 86 | | 140 | | 98 | | 324 | |
| Étudiant | 1 | 1,2 | 3 | 2,1 | 3 | 3,1 | 7 | 2,2 |
| Journalier | 21 | 24,4 | 39 | 27,9 | 20 | 20,4 | 80 | 24,7 |
| Professionnel | 2 | 2,3 | 11 | 7,9 | 3 | 3,1 | 16 | 4,9 |
| Technicien | 4 | 4,7 | 7 | 5,0 | 6 | 6,1 | 17 | 5,2 |
| Sans emploi | 58 | 67,4 | 80 | 57,1 | 66 | 67,3 | 204 | 63,0 |
| Célibataire | 117 | | 185 | | 115 | | 417 | |
| Oui | 65 | 55,6 | 126 | 68,1 | 73 | 63,5 | 264 | 63,3 |
| Non | 52 | 44,4 | 59 | 31,9 | 42 | 36,5 | 153 | 36,7 |
| Antécédents psychiatriques | 127 | | 198 | | 119 | | 444 | |
| Oui | 47 | 37,0 | 111 | 56,1 | 76 | 63,9 | 234 | 52,7 |
| Non | 80 | 63,0 | 87 | 43,9 | 43 | 36,1 | 210 | 47,3 |

⁸ Le type d'individu est une qualification subjective faite par les policiers pour classer l'individu en crise. Dès qu'un individu en crise a un otage, il sera systématiquement dans la catégorie *preneur d'otage*, peu importe le type de menace qu'il présente. De manière générale, les personnes présentant des signes d'autoagressivité seront dirigées vers la catégorie *suicidaire* et celles ne présentant pas d'autoagressivité, vers la catégorie *barricadé et dangereux*. Les catégories ne sont pas exclusives, car ce sont les policiers qui jugent, grâce aux différents facteurs que présente l'individu, dans quelle catégorie devrait être la personne en crise (p. ex. une personne ayant des antécédents suicidaires, armée et intoxiquée sans présenter d'autoagressivité pourrait se retrouver dans la catégorie *suicidaire*).

| | | | | | | | | |
|--|------------|-------|------------|-------|------------|-------|------------|-------|
| Type d'antécédents | 113 | | 164 | | 95 | | 372 | |
| psychiatriques | | | | | | | | |
| Non applicable | 79 | 69,6 | 86 | 52,4 | 43 | 45,3 | 208 | 55,9 |
| Troubles de l'humeur | 20 | 17,7 | 67 | 40,9 | 46 | 48,4 | 133 | 35,8 |
| Troubles psychotiques | 6 | 5,3 | 3 | 1,8 | 1 | 1,1 | 10 | 2,7 |
| Troubles délirants | 3 | 2,7 | 2 | 1,2 | 1 | 1,1 | 6 | 1,6 |
| Troubles mentaux organiques | 1 | 0,9 | 1 | 0,6 | 0 | 0 | 2 | 0,5 |
| Troubles de l'humeur et délirants | 1 | 0,9 | 3 | 1,8 | 1 | 1,1 | 5 | 1,3 |
| Troubles de l'humeur et psychotiques | 1 | 0,9 | 2 | 1,2 | 2 | 2,1 | 5 | 1,3 |
| Troubles délirants et psychotiques | 1 | 0,9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,3 |
| Troubles de l'humeur, délirants et psychotiques | 1 | 0,9 | 0 | 0 | 1 | 1,1 | 2 | 0,5 |
| Antécédents suicidaires | 125 | | 199 | | 119 | | 443 | |
| Oui | 12 | 9,6 | 57 | 28,6 | 37 | 31,3 | 106 | 23,9 |
| Non | 113 | 90,4 | 142 | 71,4 | 82 | 68,9 | 337 | 76,1 |
| Antécédents d'abus | 120 | | 199 | | 118 | | 437 | |
| Aucun antécédent | 93 | 77,5 | 155 | 77,9 | 76 | 64,4 | 324 | 74,1 |
| Alcool | 12 | 10,0 | 25 | 12,6 | 25 | 21,2 | 62 | 14,2 |
| Drogue | 7 | 5,8 | 12 | 6,0 | 8 | 6,8 | 27 | 6,2 |
| Médicament | 2 | 1,7 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 0,7 |
| Drogue et médicament | 1 | 0,8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,2 |
| Alcool et médicament | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,8 | 1 | 0,2 |
| Alcool et drogue | 5 | 4,2 | 7 | 3,5 | 6 | 5,1 | 18 | 4,1 |
| Alcool, drogue et médicament | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,8 | 1 | 0,2 |
| Le sujet a fait l'objet d'une opération Filet dans le passé | 128 | | 201 | | 119 | | 448 | |
| Non | 120 | 93,8 | 161 | 80,1 | 101 | 84,9 | 382 | 85,3 |
| Oui | 8 | 6,2 | 40 | 19,9 | 18 | 15,1 | 66 | 14,7 |
| <i>Variables continues</i> | | | | | | | | |
| Âge | | | | | | | | |
| Moyenne | | 38,77 | | 36,81 | | 40,18 | | 38,26 |
| Écart-type | | 12,61 | | 9,93 | | 11,31 | | 11,18 |
| Minimum | | 18 | | 15 | | 15 | | 15 |
| Maximum | | 81 | | 64 | | 73 | | 81 |

| | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de condamnation total | | | | |
| Moyenne | 7,51 | 4,80 | 8,23 | 6,51 |
| Écart-type | 13,29 | 10,61 | 17,76 | 13,73 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 67 | 66 | 97 | 97 |
| Nombre de condamnation avec violence | | | | |
| Moyenne | 1,38 | 0,81 | 1,35 | 1,12 |
| Écart-type | 4,07 | 2,34 | 2,63 | 2,99 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 36 | 21 | 13 | 36 |
| Nombre de condamnation sans lien avec la violence | | | | |
| Moyenne | 4,39 | 2,94 | 5,01 | 3,92 |
| Écart-type | 8,36 | 6,67 | 12,48 | 9,10 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 59 | 48 | 76 | 76 |
| Nombre de condamnation avec arme à feu | | | | |
| Moyenne | 0,41 | 0,23 | 0,24 | 0,28 |
| Écart-type | 1,35 | 0,82 | 0,69 | 0,96 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 12 | 6 | 5 | 12 |
| Nombre de condamnation pour manquement judiciaire | | | | |
| Moyenne | 1,36 | 0,88 | 1,63 | 1,22 |
| Écart-type | 3,11 | 3,19 | 4,25 | 3,51 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 16 | 26 | 25 | 26 |
| Nombre de récidive opération Filet | | | | |
| Moyenne | 0,06 | 0,29 | 0,20 | 0,20 |
| Écart-type | 0,24 | 0,69 | 0,60 | 0,58 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 1 | 4 | 5 | 5 |

Chez les personnes ne présentant pas de menace autoagressive (colonne 1), nous constatons une plus forte proportion de personnes barricadées et dangereuses (70,0 %). Le profil typique est un homme (96,2 %) québécois (82,3 %), célibataire (55,6 %), sans emploi (67,4 %), âgé de 38,77 ans (é.-t.= 12,61). Ces individus n'ont majoritairement ni antécédents psychiatriques (63,0 %) ni antécédents suicidaires (90,4 %) et, dans plus des trois quarts des cas, il n'y a aucun antécédent d'abus de substance. Le nombre de condamnation a une médiane de 2. Finalement, la très grande majorité d'entre eux en sont à leur première opération Filet (97,8 %).

Du côté des personnes présentant une menace envers elles-mêmes (colonne 2), le groupe est majoritairement composé de personnes suicidaires (88,2 %). Nous retrouvons, une fois de plus, une majorité d'hommes (93,1 %) québécois (86,2 %), célibataires (68,1 %), sans emploi (57,1 %), âgés en moyenne de 36,81 ans (é.-t.= 9,93). Contrairement au premier groupe, plus de la moitié (56,1 %) de ces individus ont des antécédents psychiatriques dont 40,9 % ont un trouble de l'humeur. Même s'ils sont étiquetés majoritairement comme suicidaires, ils ne sont que 28,6 % à avoir des antécédents suicidaires connus des policiers. Comme le premier groupe, la plupart de ces personnes n'ont pas d'antécédents d'abus de substance (77,9 %). Le nombre de condamnation total a pour médiane 0. Encore une fois, ces individus en sont, pour la plupart, à leur première opération Filet, mais la proportion est moins importante que pour le groupe précédant (80,1 %).

Enfin, le dernier groupe, composé des individus présentant une double menace, s'avère, dans plus de la moitié (56,3 %) des cas des individus suicidaires. Comme les deux autres groupes, celui-ci est majoritairement constitué d'hommes (95,0 %) québécois (84,8 %), célibataires (63,5 %), sans emploi (67,3 %), âgés en moyenne de 40,18 ans (é.-t.= 11,31). Ce groupe est celui qui possède davantage d'antécédents psychiatriques (63,9 %), dont la majorité (48,4 %) a un trouble de l'humeur. Les antécédents criminels sont présents dans 31,3 % des cas et des antécédents d'abus de substance dans 34,7 % des cas. Le nombre de condamnation a pour médiane 1 condamnation. Enfin, ces personnes en sont à leur première opération Filet dans près de 85 % des cas.

Les caractéristiques situationnelles

Les caractéristiques situationnelles sont celles qui décrivent l'évènement comme tel. Nous y retrouvons, par exemple, la présence d'une arme, la présence d'un otage, la localisation de la crise, l'élément déclencheur, la durée de l'intervention, etc. Le tableau qui suit présente la distribution des individus selon ces différentes variables.

Tableau IV. Description de la crise

| | Pas d'autoagressivité | | Autoagressivité | | Autoagressivité et hétéroagressivité | | Total | |
|--|-----------------------|------|-----------------|------|--------------------------------------|------|------------|------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Provenance de l'appel | 125 | | 191 | | 118 | | 434 | |
| Sujet | 11 | 8,8 | 30 | 15,7 | 28 | 23,7 | 69 | 15,9 |
| Conjointe ou ex-conjointe | 30 | 24,0 | 53 | 27,7 | 28 | 23,7 | 111 | 25,6 |
| Étranger (témoin) | 44 | 35,2 | 50 | 26,2 | 20 | 16,9 | 114 | 26,3 |
| Ami ou amie | 2 | 1,6 | 14 | 7,3 | 6 | 5,1 | 22 | 5,1 |
| Fils ou fille | 5 | 4,0 | 4 | 2,1 | 5 | 4,2 | 14 | 3,2 |
| Frère ou sœur | 7 | 5,6 | 14 | 7,3 | 9 | 7,6 | 30 | 6,9 |
| Père ou mère | 9 | 7,2 | 12 | 6,3 | 11 | 9,3 | 32 | 7,4 |
| Pris sur le fait (gardien, policier) | 17 | 13,6 | 14 | 7,3 | 11 | 9,3 | 42 | 9,7 |
| Principal élément déclencheur | 122 | | 182 | | 112 | | 416 | |
| Problèmes conjugaux | 36 | 29,5 | 78 | 42,9 | 52 | 46,4 | 166 | 39,9 |
| Problèmes familiaux (excluant le couple) | 18 | 14,8 | 23 | 12,6 | 17 | 15,2 | 58 | 13,9 |
| Problèmes financiers | 1 | 0,8 | 13 | 7,1 | 4 | 3,6 | 18 | 4,3 |
| Problèmes professionnels | 3 | 2,5 | 12 | 6,6 | 3 | 2,7 | 18 | 4,3 |
| Dispute extrafamiliale | 14 | 11,5 | 2 | 1,1 | 3 | 2,7 | 19 | 4,6 |
| Geste altruiste | 16 | 13,1 | 19 | 10,4 | 8 | 7,1 | 43 | 10,3 |
| Deuil non résolu | 1 | 0,8 | 2 | 1,1 | 1 | 0,9 | 4 | 1,0 |
| Maladie | 9 | 7,4 | 10 | 5,5 | 8 | 7,1 | 27 | 6,5 |
| Refus de se rendre pour une infraction commise | 17 | 13,9 | 17 | 9,3 | 15 | 13,4 | 49 | 11,8 |
| Religion, culte, secte | 1 | 0,8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,2 |
| Autre | 6 | 4,9 | 6 | 3,3 | 1 | 0,9 | 13 | 3,1 |
| Région | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec | 16 | 12,3 | 19 | 9,4 | 17 | 14,3 | 52 | 11,5 |
| Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine | 13 | 10,0 | 17 | 8,4 | 14 | 11,8 | 44 | 9,7 |

| | | | | | | | | |
|---|------------|-------|------------|------|------------|------|------------|------|
| Côte-Nord | 1 | 0,8 | 3 | 1,5 | 1 | 0,8 | 5 | 1,1 |
| Estrie | 3 | 2,3 | 11 | 5,4 | 4 | 3,4 | 18 | 4,0 |
| Mauricie / Centre-du-Québec | 6 | 4,6 | 13 | 6,4 | 9 | 7,6 | 28 | 6,2 |
| Montérégie | 19 | 14,6 | 27 | 13,3 | 17 | 14,3 | 63 | 13,9 |
| Montréal / Laval / Laurentides/ Lanaudière | 37 | 28,5 | 70 | 34,5 | 24 | 20,2 | 131 | 29,0 |
| Outaouais | 7 | 5,4 | 6 | 3,0 | 7 | 5,9 | 20 | 4,4 |
| Québec | 22 | 16,9 | 34 | 16,7 | 23 | 19,3 | 79 | 17,5 |
| Saguenay/ Lac St-Jean | 6 | 4,6 | 3 | 1,5 | 3 | 2,5 | 12 | 2,7 |
| Localisation de la crise | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Résidence | 101 | 77,7 | 130 | 64,0 | 111 | 93,3 | 342 | 75,7 |
| Pont | 4 | 3,1 | 44 | 21,7 | 2 | 1,7 | 50 | 11,1 |
| Prison | 5 | 3,8 | 1 | 0,5 | 1 | 0,8 | 7 | 1,5 |
| Automobile | 5 | 3,8 | 8 | 3,9 | 0 | 0 | 13 | 2,9 |
| Commerce | 5 | 3,8 | 3 | 1,5 | 2 | 1,7 | 10 | 2,2 |
| Autre | 10 | 7,7 | 17 | 8,4 | 3 | 2,5 | 30 | 6,6 |
| L'individu a écrit une lettre de suicide | 127 | | 202 | | 118 | | 447 | |
| Non | 127 | 100,0 | 181 | 89,6 | 106 | 89,8 | 414 | 92,6 |
| Oui | 0 | 0 | 21 | 10,4 | 12 | 10,2 | 33 | 7,8 |
| Intoxication de l'individu | 115 | | 178 | | 116 | | 409 | |
| Aucune intoxication apparente | 48 | 41,7 | 86 | 48,3 | 23 | 19,8 | 157 | 38,4 |
| Alcool | 41 | 35,7 | 56 | 31,5 | 49 | 42,2 | 146 | 35,7 |
| Médicament | 4 | 3,5 | 14 | 7,9 | 10 | 8,6 | 28 | 6,8 |
| Drogue | 5 | 4,3 | 5 | 2,8 | 8 | 6,9 | 18 | 4,4 |
| Médicament et alcool | 5 | 4,3 | 10 | 5,6 | 18 | 15,5 | 33 | 8,1 |
| Drogue et alcool | 10 | 8,7 | 6 | 3,4 | 4 | 3,4 | 20 | 4,9 |
| Drogue et médicament | 2 | 1,7 | 0 | 0 | 2 | 1,7 | 4 | 1,0 |
| Alcool, drogue et médicament | 0 | 0 | 1 | 0,6 | 2 | 1,7 | 3 | 0,7 |
| Degré d'intoxication | 112 | | 171 | | 114 | | 397 | |
| Non applicable | 48 | 42,9 | 86 | 50,3 | 23 | 20,2 | 157 | 39,5 |
| Faible | 5 | 4,5 | 14 | 8,2 | 12 | 10,5 | 31 | 7,8 |
| Moyen | 29 | 25,9 | 32 | 18,7 | 28 | 24,6 | 89 | 22,4 |
| Fort | 26 | 23,2 | 34 | 19,9 | 44 | 38,6 | 104 | 26,2 |
| Extrême | 4 | 3,6 | 5 | 2,9 | 7 | 6,1 | 16 | 4,0 |
| L'individu est armé | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 9 | 6,9 | 57 | 28,1 | 1 | 0,8 | 67 | 14,8 |
| Oui | 21 | 93,1 | 146 | 71,9 | 118 | 99,2 | 385 | 85,2 |

| | | | | | | | | |
|--|------------|--------|------------|-------|------------|--------|------------|--------|
| Présence d'une arme contondante | 120 | | 145 | | 118 | | 383 | |
| Non | 115 | 95,8 | 143 | 98,6 | 114 | 96,6 | 372 | 97,1 |
| Oui | 5 | 4,2 | 2 | 1,4 | 4 | 3,4 | 11 | 2,9 |
| Présence d'une arme blanche | 120 | | 145 | | 118 | | 383 | |
| Non | 90 | 75,0 | 118 | 81,4 | 81 | 68,6 | 289 | 75,5 |
| Oui | 30 | 25,0 | 27 | 18,6 | 37 | 31,4 | 94 | 24,5 |
| Présence d'une arme à feu | 120 | | 145 | | 118 | | 383 | |
| Non | 26 | 21,7 | 27 | 18,6 | 25 | 21,2 | 78 | 20,4 |
| Oui | 94 | 78,3 | 118 | 81,4 | 93 | 78,8 | 305 | 79,6 |
| Présence d'explosif ou de matière inflammable | 120 | | 145 | | 118 | | 383 | |
| Non | 115 | 95,8 | 136 | 93,8 | 102 | 86,4 | 353 | 92,2 |
| Oui | 5 | 4,2 | 9 | 6,2 | 16 | 13,6 | 30 | 7,8 |
| Présence d'un autre type d'arme | 120 | | 145 | | 118 | | 383 | |
| Non | 116 | 96,7 | 140 | 96,6 | 115 | 97,5 | 371 | 96,9 |
| Oui | 4 | 3,3 | 5 | 3,4 | 3 | 2,5 | 12 | 3,1 |
| L'individu a tiré des coups de feu | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 45 | 34,6 | 67 | 33,0 | 41 | 34,4 | 153 | 33,8 |
| Oui | 51 | 39,2 | 52 | 25,6 | 51 | 42,9 | 154 | 34,1 |
| Non applicable | 34 | 26,2 | 84 | 41,4 | 27 | 22,7 | 145 | 32,1 |
| Présence d'otage | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 106 | 81,5 | 196 | 96,6 | 95 | 79,8 | 397 | 87,8 |
| Oui | 24 | 18,5 | 7 | 3,4 | 24 | 20,2 | 55 | 12,2 |
| <i>Variables continues</i> | | | | | | | | |
| Durée du temps décisionnel (en minutes) | | | | | | | | |
| Moyenne | | 159,99 | | 92,27 | | 133,87 | | 123,16 |
| Écart-type | | 190,16 | | 95,71 | | 140,74 | | 143,40 |
| Minimum | | 5 | | 3 | | 5 | | 3 |
| Maximum | | 1104 | | 580 | | 700 | | 1104 |

| | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Durée de transport et de préparation du GTI (en minutes) | | | | |
| Moyenne | 172,15 | 109,73 | 149,11 | 138,12 |
| Écart-type | 166,23 | 116,56 | 128,55 | 137,71 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 1375 | 960 | 587 | 1375 |
| Durée de l'intervention (en minutes) | | | | |
| Moyenne | 195,79 | 165,58 | 395,05 | 236,30 |
| Écart-type | 342,63 | 273,25 | 596,71 | 414,31 |
| Minimum | 0 | 5 | 3 | 0 |
| Maximum | 2860 | 2515 | 3835 | 3835 |
| Durée totale de la crise (en minutes) | | | | |
| Moyenne | 511,08 | 353,08 | 671,96 | 485,17 |
| Écart-type | 423,83 | 335,63 | 679,12 | 492,76 |
| Minimum | 63 | 0 | 100 | 0 |
| Maximum | 3240 | 2905 | 4245 | 4245 |
| Nombre de coups de feu total | | | | |
| Moyenne | 1,54 | 0,67 | 1,99 | 1,27 |
| Écart-type | 3,32 | 1,85 | 4,00 | 3,03 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 20 | 20 | 22 | 22 |
| Quantité de coups de feu tirés avant l'arrivée du GTI sans risque pour la vie d'autrui | | | | |
| Moyenne | 1,01 | 0,43 | 0,84 | 0,70 |
| Écart-type | 2,47 | 1,56 | 2,46 | 2,12 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 15 | 18 | 15 | 18 |
| Quantité de coups de feu tirés avant l'arrivée du GTI en direction d'autrui | | | | |
| Moyenne | 0,26 | 0,10 | 0,24 | 0,18 |
| Écart-type | 0,85 | 0,46 | 0,83 | 0,70 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 5 | 4 | 5 | 5 |

| | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Quantité de coups de feu tirés pendant le GTI sans risque pour autrui | | | | |
| Moyenne | 0,20 | 0,09 | 0,54 | 0,24 |
| Écart-type | 1,16 | 0,47 | 1,83 | 1,18 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 11 | 5 | 12 | 12 |
| Quantité de coups de feu tirés pendant le GTI en direction d'autrui | | | | |
| Moyenne | 0,09 | 0 | 0,31 | 0,11 |
| Écart-type | 0,48 | 0 | 1,26 | 0,71 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 4 | 0 | 11 | 11 |
| Quantité de coups de feu tirés pour une tentative de suicide | | | | |
| Moyenne | 0 | 0,02 | 0,01 | 0,01 |
| Écart-type | 0 | 0,17 | 0,09 | 0,13 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 0 | 2 | 1 | 2 |
| Quantité de coups de feu tirés pour un suicide (ne dépasse pas 1) | | | | |
| Moyenne | 0,01 | 0,05 | 0,05 | 0,04 |
| Écart-type | 0,09 | 0,22 | 0,22 | 0,12 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 1 | 1 | 1 | 1 |

Concernant les personnes ne présentant pas de menace autoagressive, nous remarquons une plus grande proportion d'appels provenant d'un témoin de la scène ou d'un étranger (35,2 %). Les problèmes conjugaux semblent l'élément déclencheur le plus représenté (29,5 %). Dans plus de trois cas sur quatre, la crise se déroule dans une résidence. Dans 41,7 % des cas, l'individu n'est pas intoxiqué; par contre, l'état contraire est majoritairement dû à l'alcool (35,7 %). La majorité des individus sont armés (93,1 %) et plus du trois quarts d'entre eux possèdent une arme à feu. L'individu a tiré des coups de feu dans 39,2 % des cas. Les prises d'otage sont présentes dans 18,5 % des crises avec un tel individu. Enfin, l'opération Filet dure en moyenne 3,26 heures (é.-t.= 5,71).

Chez les personnes se révélant principalement une menace dirigée vers elles-mêmes, il semble que ce soit l'appel de la conjointe ou de l'ex-conjointe qui est le plus représenté (27,7 %), ce qui coïncide avec le principal élément déclencheur, les problèmes conjugaux (42,9 %). Une fois de plus, la résidence semble être l'endroit privilégié (64,0 %), mais on trouve aussi une proportion importante de crises qui se déroule sur un pont (21,7 %). Très peu de lettres de suicide sont retrouvées (10,4 %). Comme pour le groupe précédent, dans 48,3 % des cas, l'individu n'est pas intoxiqué, tandis que l'état contraire est majoritairement causé par l'alcool (31,5 %). Bien que ces individus soient moins souvent armés que le groupe précédent, la proportion de gens armés demeure élevée (71,3 %) et l'arme à feu demeure l'arme la plus choisie (81,4 %). L'individu a tiré des coups de feu une fois sur quatre, soit dans une proportion un peu moins élevée que pour le groupe précédent. Les prises d'otage ne représentent que 3,4 % des crises⁹. Enfin, la durée moyenne de l'intervention est de 2,76 heures (é.-t.= 4,55).

Du côté des individus présentant une double menace, il semble que l'appel du sujet lui-même et celui de la conjointe ou de l'ex-conjointe soient également représentés (23,7 %). Les problèmes conjugaux représentent, encore une fois, l'élément déclencheur dans une plus grande proportion (46,4 %) tout comme la localisation de la crise, qui se produit majoritairement dans une résidence (93,3 %). Comme pour le groupe précédent, très peu de lettres de suicide sont retrouvées (10,2 %). Contrairement aux deux autres groupes, seulement 19,8 % des individus n'ont pas d'intoxication apparente. Parmi les personnes intoxiquées, 42,2 % de celles-ci ont consommé de l'alcool et 15,5 % ont consommé de l'alcool et des médicaments, alors qu'on trouve une plus grande proportion d'individus qui sont fortement intoxiqués (38,6 % forte ; 6,1 % extrême). Presque la totalité de ces individus est armée (99,2 %) et l'arme à feu semble être l'arme la plus choisie (78,8 %). L'individu a tiré des coups de feu dans 42,9 % des cas, une proportion plus élevée que pour les autres groupes. Les prises d'otage représentent un cas sur cinq. Enfin, l'opération Filet dure en moyenne 1,67 heure (é.-t.= 9,95).

⁹ Il est à noter que, pour ces situations de crise, les otages ne sont pas du même type que pour les autres groupes, du fait qu'ils ne subissent pas la menace de l'individu en crise. Si tel était le cas, l'individu en crise aurait été placé dans la catégorie portant sur les menaces hétéroagressives. Ces situations (n=7) représentent donc des individus barricadés avec une personne qui n'est visée par aucune menace de leurs parts.

Le déroulement de la négociation

Les caractéristiques concernant le déroulement de la négociation peuvent autant toucher à la qualité de celle-ci, au moyen de communication, à la durée du contact et à la présence d'intermédiaire qu'aux demandes faites par l'individu, etc. Le tableau qui suit présente la distribution des individus pour l'ensemble de ces caractéristiques.

Tableau V. Description du déroulement de la négociation

| | Pas d'autoagressivité | | Autoagressivité | | Autoagressivité et hétéroagressivité | | Total | |
|---|-----------------------|------|-----------------|------|--------------------------------------|------|------------|------|
| | n | % | n | % | n | % | n | % |
| Les négociateurs ont tenté de négocier avec l'individu | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 9 | 6,9 | 2 | 1,0 | 3 | 2,5 | 14 | 3,1 |
| Oui | 121 | 93,1 | 201 | 99,0 | 116 | 97,5 | 438 | 96,9 |
| Communication de vive voix | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 101 | 77,7 | 128 | 63,1 | 95 | 79,8 | 324 | 71,7 |
| Oui | 24 | 18,5 | 74 | 36,5 | 22 | 18,5 | 120 | 26,5 |
| Non applicable | 5 | 3,8 | 1 | 0,5 | 2 | 1,7 | 8 | 1,8 |
| Communication par haut-parleur | 130 | | 203 | | 118 | | 451 | |
| Non | 78 | 60,0 | 147 | 72,4 | 74 | 62,7 | 299 | 66,3 |
| Oui | 47 | 36,2 | 55 | 27,1 | 42 | 35,6 | 144 | 31,9 |
| Non applicable | 5 | 3,8 | 1 | 0,5 | 2 | 1,7 | 8 | 1,8 |
| Communication par téléphone | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 33 | 25,4 | 70 | 34,5 | 10 | 8,4 | 113 | 25,0 |
| Oui | 92 | 70,8 | 132 | 65,0 | 107 | 89,9 | 331 | 73,2 |
| Non applicable | 5 | 3,8 | 1 | 0,5 | 2 | 1,7 | 8 | 1,8 |
| Communication par « rescue phone » | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 113 | 86,9 | 201 | 99,0 | 115 | 96,6 | 429 | 94,9 |
| Oui | 12 | 9,2 | 1 | 0,5 | 2 | 1,7 | 15 | 3,3 |
| Non applicable | 5 | 3,8 | 1 | 0,5 | 2 | 1,7 | 8 | 1,8 |

| | | | | | | | | |
|--|------------|------|------------|------|------------|------|------------|------|
| Langue utilisée durant les négociations | 130 | | 201 | | 118 | | 449 | |
| Français | 106 | 81,5 | 185 | 92,0 | 104 | 88,1 | 395 | 88,0 |
| Anglais | 15 | 11,5 | 14 | 7,0 | 10 | 8,5 | 39 | 8,7 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,8 | 1 | 0,2 |
| Non applicable | 9 | 6,9 | 2 | 1,0 | 3 | 2,5 | 14 | 3,1 |
| Qualité de la négociation | 115 | | 176 | | 114 | | 405 | |
| Médiocre | 4 | 3,5 | 11 | 6,3 | 25 | 21,9 | 40 | 9,9 |
| Peu satisfaisante | 23 | 20,0 | 20 | 11,4 | 28 | 24,6 | 71 | 17,5 |
| Bonne | 39 | 33,9 | 93 | 52,8 | 34 | 29,8 | 166 | 41,0 |
| Excellente | 22 | 19,1 | 27 | 15,3 | 12 | 10,5 | 61 | 15,1 |
| Aucun contact établi | 19 | 16,5 | 21 | 11,9 | 13 | 11,4 | 53 | 13,1 |
| Non applicable | 8 | 7,0 | 4 | 2,3 | 2 | 1,8 | 14 | 3,5 |
| L'individu a formulé des demandes | 125 | | 194 | | 117 | | 436 | |
| Non | 63 | 50,4 | 108 | 55,7 | 47 | 40,2 | 218 | 50,0 |
| Oui | 39 | 31,2 | 59 | 30,4 | 56 | 17,8 | 154 | 35,3 |
| Non applicable | 23 | 18,4 | 27 | 13,9 | 14 | 12,0 | 64 | 14,7 |
| Demande à parler à une personne | 130 | | 203 | | 118 | | 451 | |
| Non | 109 | 83,8 | 168 | 82,8 | 80 | 67,8 | 357 | 79,2 |
| Oui | 21 | 16,2 | 35 | 17,2 | 38 | 32,2 | 94 | 20,8 |
| Demande d'un traitement particulier | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 121 | 93,1 | 191 | 94,1 | 111 | 93,3 | 423 | 93,6 |
| Oui | 9 | 6,9 | 12 | 5,9 | 8 | 6,7 | 29 | 6,4 |
| Demande de cigarettes | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 121 | 93,1 | 197 | 97,0 | 107 | 89,9 | 425 | 94,0 |
| Oui | 9 | 6,9 | 6 | 3,0 | 12 | 10,1 | 27 | 6,0 |
| Demande de nourriture, d'alcool, de liberté ou de message à transmettre | 130 | | 203 | | 119 | | 452 | |
| Non | 118 | 90,8 | 192 | 94,6 | 110 | 92,4 | 420 | 92,9 |
| Oui | 12 | 9,2 | 11 | 5,4 | 9 | 7,6 | 32 | 7,1 |
| La police a accepté de donner au sujet | 124 | | 192 | | 117 | | 433 | |
| Non | 24 | 19,4 | 36 | 18,8 | 41 | 35,0 | 101 | 23,3 |
| Oui | 13 | 10,5 | 23 | 12,0 | 17 | 14,5 | 53 | 12,2 |
| Non applicable | 87 | 70,2 | 133 | 69,3 | 59 | 50,4 | 279 | 64,4 |

| | | | | | | | | |
|---|------------|------|------------|------|------------|------|------------|------|
| La police a accepté de donner au sujet | 124 | | 192 | | 117 | | 433 | |
| Parler à une personne précise | 3 | 2,4 | 7 | 3,6 | 10 | 8,5 | 20 | 4,6 |
| Cigarette | 5 | 4,0 | 3 | 1,6 | 2 | 1,7 | 10 | 2,3 |
| Cigarette et nourriture | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,9 | 1 | 0,2 |
| Nourriture | 2 | 1,6 | 3 | 1,6 | 2 | 1,7 | 7 | 1,6 |
| Autre demande | 3 | 2,4 | 10 | 5,2 | 2 | 1,7 | 15 | 3,5 |
| Non applicable | 111 | 89,5 | 169 | 88,0 | 100 | 85,5 | 380 | 87,8 |
| Le sujet insiste sur les délais fixés | 126 | | 197 | | 118 | | 441 | |
| Non | 60 | 63,5 | 151 | 76,6 | 88 | 74,6 | 319 | 72,4 |
| Oui | 4 | 3,2 | 10 | 5,1 | 14 | 11,9 | 28 | 6,3 |
| Non applicable | 42 | 33,3 | 36 | 18,3 | 16 | 13,6 | 94 | 21,3 |
| Le sujet respecte les délais fixés | 126 | | 197 | | 118 | | 441 | |
| Non | 7 | 5,6 | 9 | 4,6 | 11 | 9,3 | 27 | 6,1 |
| Oui | 0 | 0 | 4 | 2,0 | 4 | 3,4 | 8 | 1,8 |
| Non applicable | 119 | 94,4 | 184 | 93,4 | 103 | 87,3 | 406 | 92,1 |
| Un intermédiaire a été utilisé sur les lieux | 126 | | 203 | | 119 | | 448 | |
| Non | 83 | 65,9 | 152 | 74,9 | 84 | 70,6 | 319 | 71,2 |
| Oui | 8 | 6,3 | 17 | 8,4 | 21 | 17,6 | 46 | 10,3 |
| Non applicable | 35 | 27,8 | 34 | 16,7 | 14 | 11,8 | 83 | 18,5 |
| L'utilisation de l'intermédiaire a été | 126 | | 203 | | 119 | | 448 | |
| Non applicable | 119 | 94,4 | 186 | 91,6 | 98 | 82,4 | 403 | 90,0 |
| Positive | 5 | 4,0 | 14 | 6,9 | 12 | 10,1 | 31 | 6,9 |
| Neutre | 2 | 1,6 | 2 | 1,0 | 9 | 7,6 | 13 | 2,9 |
| Négative | 0 | 0 | 1 | 0,5 | 0 | 0 | 1 | 0,2 |
| Un consultant en santé mentale a été utilisé sur les lieux | 126 | | 203 | | 119 | | 448 | |
| Non | 79 | 62,7 | 164 | 80,8 | 100 | 84,0 | 343 | 76,6 |
| Oui | 18 | 14,3 | 12 | 5,9 | 6 | 5,0 | 36 | 8,0 |
| Non applicable | 29 | 23,0 | 27 | 13,3 | 13 | 11,0 | 69 | 15,4 |

| <u>Variables continues</u> | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de minutes avant que l'individu réponde à l'appel du négociateur | | | | |
| Moyenne | 86,96 | 42,54 | 47,20 | 55,55 |
| Écart-type | 317,15 | 126,05 | 99,69 | 191,26 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 2750 | 1045 | 570 | 2750 |
| Durée du premier contact (en minutes) | | | | |
| Moyenne | 30,75 | 39,31 | 36,51 | 36,16 |
| Écart-type | 62,32 | 61,78 | 67,50 | 64,49 |
| Minimum | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maximum | 402 | 450 | 500 | 500 |
| Durée totale des négociations (en minutes et sans pause) | | | | |
| Moyenne | 59,62 | 62,28 | 104,89 | 73,45 |
| Écart-type | 93,02 | 72,83 | 146,79 | 105,11 |
| Minimum | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Maximum | 474 | 450 | 1072 | 1072 |
| Nombre total de policiers déployés pour le GTI | | | | |
| Moyenne | 21,58 | 17,29 | 23,20 | 20,09 |
| Écart-type | 7,47 | 9,27 | 7,21 | 8,69 |
| Minimum | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Maximum | 41 | 42 | 43 | 43 |

Dans les situations de crise où nous retrouvons des individus ne présentant pas d'autoagressivité, les négociateurs vont tenter de négocier avec l'individu dans 93,1 % des cas et la langue employée est majoritairement le français (81,5 %). La communication par téléphone est privilégiée dans 70,8 % des événements. L'utilisation d'un consultant en santé mentale est davantage observée chez ce type de personne (23 % contre respectivement 13,3 % et 11 % pour les deux autres groupes). L'individu a établi des demandes dans 31,2 % des cas et, dans 16,2 % des situations, il est question de vouloir entrer en contact avec quelqu'un en particulier. La qualité des négociations est considérée comme bonne dans 33,9 % des cas et excellente dans 19,1 % des autres cas.

Dans le cas des personnes présentant exclusivement de l'autoagressivité, la communication de vive voix a été utilisée davantage pour ce groupe (36,5 %), même si le moyen de communication privilégié demeure le téléphone (65,0 %). L'individu a présenté des demandes dans 30,4 % des cas et dans 17,2 % des cas, il s'agit d'une demande à communiquer avec quelqu'un en particulier. Ce groupe est celui qui semble obtenir les meilleures qualités de négociation qui sont considérées comme bonnes dans 52,8 % des cas et excellentes dans 15,3 % des autres situations.

Les individus présentant une menace tant pour eux-mêmes que pour autrui ont fait la demande de parler à quelqu'un dans 32,2 % des cas, ce qui peut expliquer l'utilisation plus marquée d'un intermédiaire (17,6 %) pour ce groupe. De plus, bien que ce groupe fasse moins de demandes que les autres (17,8 %), il insiste davantage sur les délais (11,9 %). Encore une fois, la communication téléphonique est privilégiée dans 89,9 % des cas. Ce groupe se démarque également à propos de la qualité de la négociation. En fait, nous observons davantage de négociations médiocres (21,9 %) et non satisfaisantes (24,6 %) pour ce type d'individus.

De manière générale, la durée moyenne du premier contact est 36,16 minutes (é.-t.= 64,49) et le nombre de policiers déployés est 20,09 (é.-t.= 8,69). Une bonne qualité de négociation est observable dans une plus grande proportion chez les personnes présentant une menace autoagressive (52,8 %) que chez les deux autres groupes (33,9 % et 29,8 %). La durée totale de la négociation est respectivement pour chacun des groupes de 59,62 minutes (é.-t.=93,02), de 62,28 minutes (é.-t.=72,83) et de 104,89 minutes (é.-t.= 146,79).

En résumé, les trois groupes ont sans contredit des différences marquées, mais ils se ressemblent aussi à propos de plusieurs variables. Dans tous les cas, la reddition par la négociation est la résolution la plus courante et la plupart des individus en crise en sont à leur première opération Filet. Le lieu de prédilection pour les situations de crise s'avère la résidence et l'élément déclencheur est les problèmes conjugaux dans la grande majorité des cas. L'individu, la plupart du temps armé, privilégie l'arme à feu. La négociation entre l'individu et les autorités policières se fait majoritairement par téléphone en français. D'autre part, certaines distinctions sont relatives à chaque groupe. Les personnes ne montrant pas d'autoagressivité sont davantage barricadées et dangereuses. L'appel fait au service d'urgence

provient plus fréquemment d'un témoin de la scène ou d'un étranger, et un consultant en santé mentale est plus souvent appelé sur les lieux pour ce type de personne. Les individus faisant preuve d'autoagressivité sont présentés davantage comme des personnes suicidaires, ce qui explique probablement un pourcentage plus élevé d'individus se logeant sur un pont au moment de la crise. La plupart du temps, c'est une conjointe ou une ex-conjointe qui téléphone aux urgences. Les autorités policières demandent davantage d'évaluations psychiatriques pour ce groupe. Ce groupe se distingue davantage par une communication de vive voix lors des négociations (due sans aucun doute à la présence plus fréquente sur un pont) et celles-ci sont considérées majoritairement bonnes. De plus, ce groupe est moins souvent armé, et il fait moins souvent usage d'une arme à feu lors de l'intervention. Globalement, on peut penser que le niveau de risque général pour ces interventions est moins important puisque le risque est uniquement dirigé vers un individu, que la négociation fonctionne généralement bien et que les sujets ont moins recours ou accès à des armes à feu. Il est également pertinent de mentionner que la durée de la crise est plus courte pour ce groupe, ce qui augmente l'intérêt de vérifier si les policiers interviennent différemment auprès de ce groupe. Finalement, le groupe qui présente une double menace semble celui pour lequel le risque général de l'intervention est le plus élevé, comme en témoigne notamment le nombre plus important de personnes qui meurent par suicide ou qui sont tuées par les policiers. Ces dernières appellent davantage elles-mêmes les services d'urgence et elles semblent davantage intoxiquées que les personnes provenant des autres groupes. Lors des négociations, elles émettent moins de demandes, mais elles insistent davantage sur les délais. Leurs demandes concernent le fait de parler à quelqu'un en particulier, ce qui explique le fait que l'utilisation d'un intermédiaire est davantage présente pour ce groupe.

Pour conclure cette section, nous pouvons donc dire que ces premières observations permettent de constater que le groupe montrant une menace exclusivement dirigée vers l'individu en crise comporte objectivement moins de risque. De plus, la résolution de la crise semble plus rapide chez ce type de personne. Le groupe présentant une double menace semble, quant à lui, justifier plus d'interventions de la part de la police et la fin des événements s'avère davantage négative. Ces différences soulignent la pertinence de poursuivre les analyses en distinguant les situations selon le type de menace lors de l'intervention.

Analyses bivariées

Cette section des résultats vise à explorer, de manière bivariée, les variables qui entretiennent un lien avec la variable dépendante, soit l'intervention policière. Les analyses sont effectuées sur l'ensemble de l'échantillon et par groupe d'individus (selon la nature de la menace qu'ils présentent), de manière à identifier les variables qui devraient être incluses dans les analyses multivariées. Un tableau croisé est divisé en blocs de variables (caractéristiques personnelles, situationnelles et de l'intervention). Des tests de corrélations (présentés en annexe) ont été réalisés pour s'assurer de l'absence de multicolinéarité entre les variables indépendantes.

Tableau VI.
Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques personnelles par type de menace

| | Pas de menace AG | Menace AG | Menace AG et HA | Total |
|------------------------------|-------------------------|------------------|------------------------|--------------|
| Sexe | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Femme | 20,0 (n=1) | - | 33,3 (n=2) | 12,0 (n=3) |
| Homme | 12,8 (n=16) | 10,6 (n=20) | 26,5 (n=30) | 15,5 (n=66) |
| <i>Phi</i> | -0,041 | 0,090 | -0,033 | 0,022 |
| Âge | 12,7 (n=16) | 9,4 (n=19) | 26,9 (n=32) | 15,0 (n=67) |
| 15-25 ans | - | 11,5 (n=3) | 27,3 (n=3) | 11,3 (n=6) |
| 26-35 ans | 14,3 (n=6) | 3,0 (n=2) | 20,7 (n=6) | 10,2 (n=14) |
| 36-45 ans | 17,1 (n=6) | 11,3 (n=8) | 25,0 (n=10) | 16,4 (n=24) |
| 46-55 ans | 14,3 (n=3) | 17,2 (n=5) | 25,0 (n=7) | 19,2 (n=15) |
| 56 ans et plus | 8,3 (n=1) | 10,0 (n=1) | 54,5 (n=6) | 24,2 (n=8) |
| <i>Phi</i> | 0,162 | 0,168 | 0,204 | 0,121 |
| Ethnie | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Québécois | 14,0 (n=15) | 10,3 (n=18) | 25,7 (n=26) | 15,4 (n=59) |
| Autres | 8,7 (n=2) | 7,1 (n=2) | 33,3 (n=6) | 14,5 (n=10) |
| <i>Phi</i> | 0,060 | 0,036 | -0,061 | 0,009 |
| Occupation | 11,6 (n=10) | 10,7 (n=15) | 26,5 (n=26) | 15,7 (n=51) |
| Sans emploi | 10,2 (n=6) | 12,0 (n=10) | 30,4 (n=21) | 17,5 (n=37) |
| Emploi | 14,8 (n=4) | 8,8 (n=5) | 17,2 (n=5) | 12,4 (n=14) |
| <i>Phi</i> | 0,067 | -0,052 | -0,136 | -0,067 |
| État civil | 12,8 (n=15) | 9,2 (n=17) | 27,0 (n=31) | 15,1 (n=63) |
| En couple | 11,5 (n=6) | 5,1 (n=3) | 33,3 (n=14) | 15,0 (n=23) |
| Célibataire | 13,8 (n=9) | 11,1 (n=14) | 23,3 (n=17) | 15,2 (n=40) |
| <i>Phi</i> | 0,034 | 0,097 | -0,109 | 0,002 |
| Antécédents criminels | 12,8 (n=15) | 9,0 (n=17) | 26,9 (n=32) | 15,1 (n=64) |
| Non | 17,6 (n=9) | 8,5 (n=9) | 25,0 (n=14) | 15,0 (n=32) |
| Oui | 9,1 (n=6) | 9,6 (n=8) | 28,6 (n=18) | 15,1 (n=32) |
| <i>Phi</i> | -0,127 | 0,020 | 0,040 | 0,001 |

| | | | | |
|---|---------------|-------------|----------------|---------------|
| Antécédents psychiatriques | 13,4 (n=17) | 9,6 (n=19) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=68) |
| Non | 8,8 (n=7) | 8,0 (n=7) | 39,5 (n=17) | 14,8 (n=31) |
| Oui | 21,3 (n=10) | 10,8 (n=12) | 19,7 (n=15) | 15,8 (n=37) |
| <i>Phi</i> | 0,178* | 0,047 | -0,215* | 0,015 |
| Types d'antécédent psychiatrique | 13,3 (n=15) | 9,8 (n=16) | 29,5 (n=28) | 15,9 (n=59) |
| Aucun antécédent | 8,9 (n=7) | 8,1 (n=7) | 39,5 (n=17) | 14,9 (n=31) |
| Trouble de l'humeur | 30,0 (n=6) | 10,4 (n=7) | 21,7 (n=10) | 17,3 (n=23) |
| Trouble psychotique ou délirant et/ou de l'humeur | 14,3 (n=2) | 18,2 (n=2) | 16,7 (n=1) | 16,1 (n=5) |
| <i>Phi</i> | 0,234* | 0,085 | 0,202 | 0,031 |
| Antécédents suicidaires | 13,6 (n=17) | 9,5 (n=19) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=68) |
| Non | 13,3 (n=15) | 9,9 (n=14) | 30,5 (n=25) | 16,0 (n=54) |
| Oui | 16,7 (n=2) | 8,8 (n=5) | 18,9 (n=7) | 13,2 (n=14) |
| <i>Phi</i> | 0,029 | -0,017 | -0,121 | -0,033 |
| Antécédents d'abus | 13,3 (n=16) | 9,5 (n=19) | 27,1 (n=32) | 15,3 (n=67) |
| Non | 11,8 (n=11) | 9,7 (n=15) | 27,6 (n=21) | 14,5 (n=47) |
| Oui | 18,5 (n=5) | 9,1 (n=4) | 26,2 (n=11) | 17,7 (n=20) |
| <i>Phi</i> | 0,082 | -0,008 | -0,016 | 0,039 |
| Opération Filet passée | 13,3 (n=17) | 9,5 (n=19) | 26,9 (n=32) | 14,4 (n=62) |
| Non | 14,2 (n=17) | 11,2 (n=18) | 30,7 (n=31) | 11,3 (n=26) |
| Oui | - | 2,5 (n=1) | 5,6 (n=1) | 17,9 (n=36) |
| <i>Phi</i> | -0,101 | -0,118 | -0,203* | 0,095* |

*p<0,05 *** p<0,001

Les analyses bivariées illustrées dans le tableau VI suggèrent la pertinence d'intégrer la variable d'antécédents psychiatriques dans les analyses subséquentes puisqu'elle semble avoir un effet sur l'intervention des policiers. Un fait intéressant est que cette variable n'a pas le même effet selon le type de menace provenant de l'individu en crise. Pour ceux qui ne présentent pas de menace envers eux-mêmes, les antécédents psychiatriques font augmenter les probabilités d'une intervention policière (21,8 % des cas avec antécédents psychiatriques contre 8,8 % des cas sans antécédent). En revanche, pour ceux qui s'avèrent une double menace, la présence d'antécédents psychiatrique a pour effet de diminuer les risques d'une intervention policière (19,7 % des cas contre 39,5 % des cas sans antécédent). Ce résultat souligne la pertinence d'étudier les effets de certaines variables selon le type de menace puisque, comme l'indique la dernière colonne, les effets différents des antécédents s'annulent lorsque nous considérons l'ensemble de l'échantillon, sans égard au type de menace. Sinon, nous trouvons une autre variable significative, soit la présence d'une opération Filet passée.

Or, cette mesure ne peut être utilisée que pour l'échantillon total parce que la rareté de l'événement la rend inutilisable pour les analyses par groupe.

Finalement, le tableau VI met aussi en évidence certains problèmes méthodologiques qui nous empêchent d'utiliser plusieurs variables (sexe, âge, ethnie, occupation, état civil, type d'antécédents psychiatriques, antécédents suicidaires et présence d'une opération Filet passée) dans les analyses subséquentes. En effet, pour ces variables, plusieurs valeurs sont manquantes et certaines modalités (par exemple, les femmes) ou certains croisements (comme une intervention policière sur quelqu'un ayant fait l'objet d'une opération Filet passée ou sur une femme) sont plus rares, donc l'inclusion de ces variables dans les analyses multivariées créerait un déséquilibre important. Ces problèmes de puissance statistique font en sorte que les seuils à atteindre pour parler de relation significative peuvent ne pas être atteints, même si certains effets peuvent être envisagés. Nous avons choisi de parler de certains effets potentiels et d'investiguer (dans les analyses subséquentes), même s'ils n'ont pas obtenu le seuil de signification minimal requis par les critères habituels. Nous retiendrons donc pour les analyses multivariées les antécédents criminels, psychiatriques et suicidaires, qui ont une pertinence théorique notable. Concernant la pertinence empirique, nous retiendrons les antécédents d'abus de substance (groupe 1), l'objet d'une opération Filet passée (ensemble de l'échantillon), l'état civil et l'occupation (groupe 3).

En ce qui concerne les facteurs situationnels (tableau VII), nous observons encore très peu de résultats significatifs qui peuvent être retenus. Par contre, nous remarquons des effets différents selon le groupe que nous aimerions discuter, même si ces effets sont non-significatifs vu la faible puissance statistique.

Tableau VII.

Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques situationnelles par type de menace

| | Pas de menace AG | Menace AG | Menace AG et HA | Total |
|--|------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Région | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Montréal et Québec | 9,9 (n=7) | 11,1 (n=11) | 25,0 (n=18) | 14,9 (n=36) |
| Autres régions | 16,9 (n=10) | 8,7 (n=9) | 29,8 (n=14) | 15,3 (n=33) |
| <i>Phi</i> | 0,105 | -0,041 | 0,053 | 0,012 |
| Localisation | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Résidence | 15,8 (n=16) | 11,5 (n=15) | 26,1 (n=29) | 17,5 (n=60) |
| Autres | 3,4(n=1) | 6,8 (n=5) | 37,5 (n=3) | 8,2 (n=9) |
| <i>Phi</i> | 0,153 | 0,076 | 0,064 | 0,112* |
| Provenance de l'appel | 13,6 (n=17) | 9,9 (n=19) | 27,1 (n=32) | 15,7 (n=68) |
| Sujet | 9,1 (n=1) | 10,0 (n=3) | 32,1 (n=9) | 18,8 (n=13) |
| Autres | 14,0 (n=16) | 9,9 (n=16) | 25,6 (n=23) | 15,1 (n=55) |
| <i>Phi</i> | -0,041 | 0,001 | 0,063 | 0,038 |
| Élément déclencheur | 13,1 (n=16) | 8,8 (n=16) | 25,0 (n=28) | 14,4 (n=60) |
| Problèmes conjugaux | 14,0 (n=4) | 12,8 (n=10) | 23,1 (n=12) | 15,7 (n=26) |
| Autres | 11,1 (n=12) | 5,8 (n=6) | 26,7 (n=16) | 13,6 (n=34) |
| <i>Phi</i> | -0,038 | 0,123 | -0,041 | 0,029 |
| Lettre de suicide | 100,0 (n=127) | 9,9 (n=20) | 26,3 (n=31) | 15,2 (n=68) |
| Non | 100,0 (n=127) | 9,4 (n=17) | 26,4 (n=28) | 15,0 (n=62) |
| Oui | - | 14,3 (n=3) | 25,0 (n=3) | 18,2 (n=6) |
| <i>Phi</i> | - | 0,050 | -0,010 | 0,023 |
| Intoxication | 13,9 (n=16) | 9,6 (n=17) | 26,7 (n=31) | 15,6 (n=64) |
| Non | 8,3 (n=4) | 9,3 (n=8) | 26,1 (n=6) | 11,5 (n=18) |
| Oui | 17,9 (n=12) | 9,8 (n=9) | 26,9 (n=25) | 18,3 (n=46) |
| <i>Phi</i> | 0,136 | 0,008 | 0,007 | 0,091 |
| Degré d'intoxication | 14,3 (n=16) | 9,9 (n=17) | 26,3 (n=30) | 15,9 (n=63) |
| Aucune intoxication | 8,3 (n=4) | 9,3 (n=8) | 26,1 (n=6) | 11,5 (n=18) |
| Faible à moyen | 20,6 (n=7) | 8,7 (n=4) | 12,5 (n=5) | 13,3 (n=16) |
| Fort à extrême | 16,7 (n=5) | 12,8(n=5) | 37,3 (n=19) | 24,2 (n=29) |
| <i>Phi</i> | 0,153 | 0,053 | 0,249* | 0,151* |
| L'individu est armé | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Non | - | 1,8 (n=1) | - | 1,5 (n=1) |
| Oui | 14,0 (n=17) | 13,0 (n=19) | 27,1 (n=32) | 17,7 (n=68) |
| <i>Phi</i> | 0,106 | 0,170* | 0,056 | 0,160*** |
| Type d'arme | 13,6 (n=16) | 12,6 (n=18) | 27,1 (n=32) | 17,4 (n=66) |
| Arme blanche ou contondante | 23,8 (n=5) | 15,8 (n=3) | 42,9 (n=6) | 25,9 (n=14) |
| Arme à feu | 11,5 (n=9) | 9,3 (n=10) | 25,0 (n=17) | 14,2 (n=36) |
| Explosifs | - | 50,0 (n=2) | 60,0 (n=3) | 45,5 (n=5) |
| Plusieurs armes | 11,8 (n=2) | 23,1 (n=3) | 19,4 (n=6) | 18,0 (n=11) |
| <i>Phi</i> | 0,146 | 0,230 | 0,218 | 0,167* |
| Coups de feu tirés par l'individu | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Non | 11,1 (n=5) | 11,9 (n=8) | 17,1 (n=7) | 13,1 (n=20) |
| Oui | 11,8 (n=6) | 7,7 (n=4) | 31,4 (n=16) | 16,9 (n=26) |
| Non applicable | 17,6 (n=6) | 9,5 (n=8) | 33,3 (n=9) | 15,9 (n=23) |
| <i>Phi</i> | 0,081 | 0,055 | 0,161 | 0,045 |
| Présence d'otage | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 29,5 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Non | 12,3 (n=13) | 10,2 (n=20) | 16,7 (n=28) | 15,4 (n=61) |
| Oui | 16,7 (n=4) | - | 26,9 (n=4) | 14,5 (n=8) |
| <i>Phi</i> | 0,051 | -0,062 | -0,116 | -0,007 |

*p<0,05 *** p<0,001

Une première variable qui vaut la peine d'être discutée est le fait que l'individu soit armé puisque c'est un facteur majeur d'intervention ($\Phi=0,167$, $p<0,05$). En effet, peu importe le type de menace, les policiers interviennent rarement dans les cas où la personne n'est pas armée. Enfin, une intervention policière sera davantage utilisée lorsque l'individu a en sa possession des explosifs (45,5 %), comparativement à la possession d'une arme blanche (25,9 %) ou d'une arme à feu (14,2 %). Comme l'arme à feu a une longue portée pour blesser quelqu'un, nous pourrions supposer que les policiers sont moins tentés d'intervenir, car le coup fatal est beaucoup plus rapide et important qu'avec une arme blanche. Par contre, il est possible que les policiers soient plus propices à intervenir en présence d'explosifs, car ces derniers entraînent un sérieux danger pour un nombre important de personnes. Pour le type d'arme, la force des différentes relations oscille de modeste à modérée. Nous remarquons également, au sein de l'échantillon total, deux autres variables qui se démarquent, soit la localisation de la crise ($\Phi=0,112$, $p<0,05$) et le degré d'intoxication ($\Phi=0,151$, $p<0,05$). Il est pertinent de constater que ce n'est pas le fait que l'individu soit intoxiqué en soi qui représente un motif d'intervention, mais le niveau d'intoxication dans lequel il se trouve. Les policiers interviennent dans près d'un cas sur quatre pour la personne manifestant une intoxication de forte à extrême (24,2 % contre moins de 15 % pour les autres cas).

Malgré le fait que les puissances statistiques sont plutôt faibles pour plusieurs variables, certains effets sont tout de même observables selon les différents groupes. C'est le cas de la région et de la localisation de la crise pour le groupe ne présentant pas de menace lui-même. Nous remarquons un effet inversé de groupe ($\Phi=0,150$), comparativement au groupe présentant une double menace ($\Phi=0,064$). L'intoxication semble une autre variable pour laquelle nous pouvons observer un certain effet ($\Phi=0,136$) malgré le nombre insuffisant d'individus dans chaque catégorie. En ce qui a trait au groupe présentant exclusivement une menace pour lui-même, nous pouvons observer un effet (encore non significatif) uniquement sur la variable élément déclencheur ($\Phi=0,123$). Dans le cas des personnes présentant une double menace, seul le degré d'intoxication est significatif ($\Phi=0,249$, $p<0,05$). En fait, chez ce type d'individus, ceux ayant un degré d'intoxication de fort à extrême apparaissent dans une proportion plus élevée lors d'une intervention policière (37,3 % contre 26,1 et 12,5 %).

Comme cette dernière variable provient d'une opinion personnelle du policier responsable de remplir le rapport, il se peut que cela ait influencé les résultats. Une personne aux prises avec des problèmes mentaux pourrait paraître intoxiquée alors que ce n'est pas le cas. Nous pouvons également noter deux autres variables pour lesquelles un effet est remarqué, même s'il demeure non-significatif : la provenance de l'appel ($Phi=0,063$) et les coups de feu tirés par l'individu ($Phi=0,161$). L'intervention policière est un peu plus fréquente chez ceux qui ont tiré des coups de feu et qui ont appelé eux-mêmes la police.

À la suite des résultats obtenus, nous avons choisi de conserver la variable liée au type d'arme pour sa pertinence théorique. Au point de vue de la pertinence empirique, nous avons sélectionné la région (groupe 1), la localisation de la crise (groupe 2 et l'ensemble de l'échantillon), le degré d'intoxication (groupes 1 et 3 et l'ensemble de l'échantillon), l'élément déclencheur (groupe 2) et la provenance de l'appel (groupe 3). La variable concernant les coups de feu tirés par l'individu est également pertinente, mais elle viendrait interférer avec le type d'arme, c'est pour cette raison qu'elle ne sera pas incluse dans les prochaines analyses.

Du côté des variables liées à l'intervention (tableau VIII), nous remarquons des relations modestes et modérées, mais également certaines plus fortes.

Tableau VIII.
Pourcentage des interventions policières selon les caractéristiques liées à l'intervention
par type de menace

| | Pas de menace AG | Menace AG | Menace AG et HA | Total |
|---|-------------------------|------------------|------------------------|-----------------|
| Les négociateurs ont tenté de négocier avec l'individu | 13,1 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,3 (n=69) |
| Non | 11,1 (n=1) | - | 66,7 (n=2) | 21,4 (n=3) |
| Oui | 13,2 (n=16) | 10,0 (n=20) | 25,9 (n=30) | 15,1 (n=66) |
| <i>Phi</i> | 0,016 | 0,033 | -0,144 | -0,031 |
| Durée entre l'appel 911 et déclenchement du GTI | | | | 1 |
| 12,2 (n=15) | 10,1 (n=19) | 26,9 (n=32) | 5,3 (n=66) | |
| 90 minutes et moins | 11,5 (n=6) | 9,5 (n=11) | 23,9 (n=16) | 14,0 (n=33) |
| Plus de 90 minutes | 12,7 (n=9) | 11,1 (n=8) | 30,8 (n=16) | 16,9 (n=33) |
| <i>Phi</i> | 0,017 | 0,026 | 0,077 | 0,040 |
| Durée du premier contact | 13,2 (n=17) | 10,0 (n=20) | 27,1 (n=32) | 15,4 (n=69) |
| Pas de contact | 26,7 (n=8) | 25,0 (n=9) | 50,0 (n=8) | 30,5 (n=25) |
| 15 minutes et moins | 10,3 (n=6) | 5,6 (n=4) | 31,4 (n=16) | 14,4 (n=26) |
| Plus de 15 minutes | 7,3 (n=3) | 7,5 (n=7) | 25,0 (n=8) | 9,7 (n=18) |
| <i>Phi</i> | 0,223* | 0,236* | 0,262* | 0,206*** |
| Durée de l'intervention | 11,3 (n=14) | 9,4 (n=18) | 25,6 (n=30) | 14,4 (n=62) |
| 2 heures et moins | 5,7 (n=4) | 10,7 (n=13) | 22,5 (n=9) | 11,3 (n=26) |
| Plus de 2 heures | 18,5 (n=10) | 7,1 (n=5) | 27,3 (n=21) | 17,9 (n=36) |
| <i>Phi</i> | 0,201* | -0,059 | 0,052 | 0,095* |
| Qualité de la négociation | 14,8 (n=17) | 10,7 (n=19) | 27,8 (n=32) | 16,7 (n=68) |
| Satisfaisante | 3,3 (n=2) | 6,3 (n=7) | 13,0 (n=6) | 6,9 (n=15) |
| Non satisfaisante | 28,0 (n=7) | 9,7 (n=3) | 34,0 (n=18) | 25,7 (n=28) |
| Aucun contact | 26,7 (n=8) | 25,0 (n=9) | 50,0 (n=8) | 30,5 (n=25) |
| <i>Phi</i> | 0,337*** | 0,237* | 0,294* | 0,282*** |
| L'individu a fait des demandes | 13,6 (n=17) | 10,3 (n=20) | 32,8 (n=32) | 15,8 (n=69) |
| Non | 16,3 (n=14) | 11,1 (n=15) | 21,4 (n=20) | 17,4 (n=49) |
| Oui | 7,7 (n=3) | 8,5 (n=5) | 27,4 (n=12) | 13,0 (n=20) |
| <i>Phi</i> | -0,116 | -0,040 | -0,127 | -0,057 |
| Utilisation d'un intermédiaire | 13,5 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,4 (n=69) |
| Non | 14,4 (n=17) | 10,8 (n=20) | 27,6 (n=27) | 15,9 (n=64) |
| Oui | - | - | 23,8 (n=5) | 10,9 (n=5) |
| <i>Phi</i> | -0,103 | -0,100 | -0,032 | -0,042 |
| Utilisation d'un consultant en santé mentale | 12,7 (n=16) | 9,9 (n=20) | 26,9 (n=32) | 15,2 (n=68) |
| Non | 13,9 (n=15) | 9,9 (n=19) | 26,5 (n=30) | 15,5 (n=64) |
| Oui | 5,6 (n=1) | 8,3 (n=1) | 33,3 (n=2) | 11,1 (n=4) |
| <i>Phi</i> | -0,088 | -0,013 | 0,033 | -0,034 |
| Nombre de policiers | 13,0 (n=16) | 9,6 (n=18) | 37,9 (n=31) | 15,4 (n=65) |
| 20 policiers et moins | 12,0 (n=6) | 6,7 (n=7) | 33,3 (n=11) | 12,8 (n=24) |
| Plus de 20 policiers | 13,7 (n=10) | 13,3 (n=11) | 25,6 (n=20) | 17,5 (n=41) |
| <i>Phi</i> | 0,025 | 0,111 | -0,078 | 0,065 |
| Indicateur de suicide par policier interposé | 13,2 (n=17) | 9,9 (n=20) | 26,3 (n=31) | 15,1 (n=68) |
| Aucun | 13,4 (n=17) | 9,9 (n=19) | 16,5 (n=13) | 12,3 (n=49) |
| Verbalisations | - | 10,0 (n=1) | 40,0 (n=10) | 30,6 (n=11) |
| Verbalisations et comportements | - | - | 57,1 (n=8) | 53,8 (n=8) |
| <i>Phi</i> | 0,049 | 0,001 | 0,335* | 0,241*** |

*p<0,05 *** p<0,001

Ce dernier tableau nous permet d'observer quatre variables ayant une relation significative avec l'issue de l'opération pour l'ensemble de l'échantillon. La première variable, la durée du premier contact ($\Phi=0,206$, $p<0,001$), indique que l'intervention policière est plus fréquente chez les gens pour qui il n'y a pas eu de contact (30,5 % contre moins de 15 % pour les autres). La durée de l'intervention ($\Phi=0,095$, $p<0,05$), quant à elle, montre que ceux pour qui l'intervention a duré plus de 2 heures ont moins de chance de faire l'objet d'une intervention policière (11,3 % contre 17,9 %). La troisième variable concerne la qualité de la négociation ($\Phi=0,282$, $p<0,001$) et le tableau nous indique que les policiers interviennent assez rarement lorsqu'ils considèrent que la négociation est satisfaisante (6,9 % comparativement à plus de 25 % dans les cas où la négociation est absente ou insatisfaisante). La dernière variable est l'indicateur de suicide par policier interposé ($\Phi=0,241$, $p<0,001$); les policiers interviennent beaucoup plus fréquemment lorsque les sujets menacent (30,6 %) ou ont un comportement (52,8 %) de provocation envers les policiers que lorsqu'ils ne présentent aucune menace de suicide par policier interposé (12,3 %).

Nous constatons, chez les personnes ne présentant pas de menace autoagressive, des relations significatives concernant la durée du premier contact ($\Phi=0,223$, $p<0,05$), la durée de l'intervention ($\Phi=0,201$, $p<0,05$) et la qualité de la négociation ($\Phi=0,337$, $p<0,001$). Toutefois, ces variables ne comportent pas un nombre suffisant d'individus dans chaque catégorie. Le même problème apparaît chez les individus présentant une menace autoagressive, où la durée du premier contact ($\Phi=0,236$, $p<0,05$) et la qualité de la négociation ($\Phi=0,237$, $p<0,05$) sont également significatives. Heureusement, pour les individus présentant une double menace et pour l'ensemble de l'échantillon, les résultats répondent aux normes statistiques pour la durée du premier contact ($\Phi=0,262$, $p<0,05$ et $\Phi=0,206$, $p<0,001$), la qualité de la négociation ($\Phi=0,294$, $p<0,05$ et $\Phi=0,282$, $p<0,001$), l'indicateur de suicide par policier interposé ($\Phi=0,335$, $p<0,05$ et $\Phi=0,241$, $p<0,001$) et la durée de l'intervention ($\Phi=0,095$, $p<0,05$) pour l'ensemble des individus. Chez les individus présentant une double menace, l'usage de la force est observable dans 50 % des cas lorsqu'il n'y a aucun contact établi et dans 31,4 % des cas lorsque le contact est de moins de 15 minutes. Un usage de la force est également observable lorsque la négociation est jugée non

satisfaisante (34,0 %), lorsqu'il y a des verbalisations à propos d'un suicide par procuration (40,0 %) ainsi que des comportements autoagressifs associés aux verbalisations (57,1 %).

Le dernier tableau croisé nous a permis de sélectionner comme premières variables la durée de l'opération Filet, pour les groupes 1 et 2 ainsi que pour l'ensemble de l'échantillon, et la qualité de la négociation qui ont, toutes deux, une pertinence théorique et empirique. Malgré le fait que la variable *nombre de policiers* n'est pas significative, nous l'ajouterons tout de même aux dernières variables pour les groupes 1 et 3 ainsi que pour l'ensemble de l'échantillon puisque cette variable a également une pertinence sur le plan théorique.

À la vue de ces différents tableaux, les résultats suggèrent très peu de relations potentielles. Malgré le peu de résultats significatifs pour l'ensemble des variables, nous allons tout de même tenter de les mettre en relations grâce à des régressions logistiques. Nous observons, malgré tout, des « phi » qui sont non négligeables des différences dans les proportions qui pourraient s'avérer significatives dans le cadre d'analyses multivariées. La détection de relations significatives lors des régressions logistiques est limitée par la division de notre variable dépendante. Le lecteur doit garder à l'esprit que les interventions dynamiques composent seulement 15 % des toutes les situations de crise et il peut donc être plus ardu de démontrer des relations solides et robustes, particulièrement lorsqu'on analyse les résultats par type de menace (puisque la puissance statistique s'en trouve limitée). Cette mise en garde ne signifie pas pour autant que ces résultats ne sont pas pertinents, mais seulement qu'ils sont probablement plus conservateurs que dans la réalité (un plus grand échantillon aurait possiblement permis d'observer davantage de relations statistiquement significatives).

Facteurs prédisant l'usage de la force selon le type de menace

Dans cette troisième sous-section, nous ferons connaître les résultats des analyses de régressions logistiques que nous avons réalisées sur l'intervention policière auprès des personnes ne présentant pas de menace autoagressive, des personnes présentant une menace autoagressive et de celles présentant une menace autoagressive ainsi qu'hétéroagressive. Cette partie répond plus spécifiquement à notre objectif d'identifier les facteurs qui permettent

d'expliquer l'utilisation de la force lors de situations de crise et de vérifier si les variables sont les mêmes selon le type de menace.

La sélection des variables pour les modèles finaux (présentés dans les tableaux VIII, IX et X) s'est faite en plusieurs étapes. Nous avons commencé par insérer, dans les premières régressions, les variables qui nous semblaient pertinentes du point de vue théorique pour chaque groupe de facteurs, soit: 1) personnels; 2) situationnels et 3) liés à l'intervention. Ensuite, nous avons intégré dans les modèles les variables qui avaient une pertinence empirique, soit celles pour lesquelles nous avons observé une certaine relation avec notre variable dépendante.

Les variables retenues pour la première régression sont l'état civil, l'occupation, les antécédents criminels, psychiatriques, suicidaires et d'abus de substance ainsi que la présence d'une opération Filet passée. Comme pour les prochaines régressions logistiques, ce ne sont pas toutes variables qui ont été utilisées pour chacun des groupes puisque, pour certaines modalités, nous ne retrouvons pas un nombre suffisant d'individus ou bien il n'y avait pas de relation entre les variables pour le groupe ciblé. Elles ont donc été abandonnées pour le groupe ciblé par ces problématiques (un trait (-) est indiqué dans les tableaux lorsque la variable a été exclue du modèle). Bien que, dans les analyses bivariées, certaines des variables ciblées ne semblaient pas avoir une relation significative avec notre variable dépendante, elles demeurent potentiellement intéressantes du point de vue théorique. Par exemple, les antécédents suicidaires et criminels nous paraissent importants puisqu'ils donnent des indications aux policiers sur la menace potentielle des individus en crise. De leur côté, les antécédents d'abus de substances n'indiquent pas obligatoirement que la personne est intoxiquée au moment des faits, mais elle peut être un indice des problèmes potentiels que présente l'individu, celui-ci pouvant alors manifester des réactions inattendues. Enfin, le fait que l'individu ait déjà fait l'objet d'une opération Filet dans le passé ne peut pas être un gage d'une situation identique, mais peut donner des indices sur le type d'intervention auquel pourront faire face les policiers. Ces facteurs personnels sont illustrés dans le tableau IX.

Tableau IX.
Régression logistique sur les facteurs personnels en lien avec l'intervention policière
selon le type de menace rencontré

| | Pas de menace AG | | Menace AG | | Menace AG et HA | | Tous | |
|------------------------------------|------------------|------|-----------|------|-----------------|------|-------|------|
| | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC |
| Antécédents psychiatriques | 2,05 | 2,39 | 0,67 | 1,57 | 4,94* | 0,31 | 0,52 | 1,23 |
| Antécédents suicidaires | 0,06 | 0,77 | 0,62 | 0,67 | 0,37 | 0,71 | 0,12 | 0,88 |
| Antécédents criminels | 2,70 | 0,37 | 0,05 | 1,13 | 0,06 | 0,89 | 0,12 | 1,10 |
| Antécédents d'abus | 1,25 | 2,16 | - | - | - | - | - | - |
| Sans emploi | - | - | - | - | 2,75 | 0,36 | - | - |
| Célibataire | - | - | - | - | 1,30 | 0,55 | - | - |
| Opération Filet passée | - | - | - | - | - | - | 5,93* | 0,16 |
| <i>Chi² du modèle</i> | 5,80 | | 0,95 | | 10,49 | | 10,70 | |
| <i>R² de Nagelkerke</i> | 0,10 | | 0,01 | | 0,15 | | 0,04 | |

*p<0,05

Ce tableau permet de constater qu'il n'y a aucun modèle qui permet d'expliquer l'application de l'usage de la force. Ces résultats sont peu surprenants du fait qu'un nombre négligeable de variables avaient une relation significative lors des analyses bivariées. Par contre, il s'agit de la toute première régression logistique et il n'est pas totalement impossible qu'en ajoutant ces variables dans le modèle final, certaines finissent par expliquer l'utilisation de la force.

Malgré les résultats non significatifs, nous pouvons dégager quelques constats de ce tableau. Tout d'abord, il est rassurant de voir que l'occupation et l'état civil n'influencent pas la prise de décision des autorités policières. Nous pourrions croire à tort qu'une certaine discrimination ou un certain profilage pourrait être présent lors de ce type d'intervention, mais les résultats démontrent qu'il n'en est rien. Un autre aspect non négligeable se traduit par les problèmes de puissance statistique liés au nombre de variables incluses. Il est possible que certains résultats n'aient pas atteint le seuil de signification, mais que ce dernier ait pu être atteint avec un plus grand échantillon. Bien qu'aucun modèle ne soit significatif, nous observons que les antécédents psychiatriques chez les individus présentant une double menace semblent avoir une certaine influence (p<0,05) et qu'ils incitent les policiers à moins intervenir. Il est difficile d'expliquer avec certitude ce lien, mais on peut penser que les

policiers sont plus réticents à intervenir vu l'aspect parfois imprévisible des gens qui présentent des troubles de santé mentale. Le même constat est observable pour l'ensemble de l'échantillon à propos du fait que l'individu ait déjà été l'objet d'une opération Filet dans le passé ($p < 0,05$). Comme la plupart des situations de crise se résolvent de manière positive, il est possible que cette expérience passée donne confiance aux policiers quant à la possibilité de résoudre la crise sans usage de la force.

Pour la création d'un modèle incluant les facteurs situationnels, la région, la localisation, le degré d'intoxication, l'élément déclencheur, la provenance de l'appel et la présence d'une arme à feu seront retenus. La présence d'une arme à feu est la modalité de la variable *type d'arme* qui sera utilisée pour tous les groupes à cause de sa pertinence théorique et empirique. Cette variable entretenait également une relation significative avec la variable dépendante dans les analyses bivariées. De plus, cette modalité peut nous informer sur le niveau de dangerosité lié au type d'arme utilisé. Les autres variables ont été intégrées à certains modèles pour les liens éventuels qu'ils semblaient entretenir avec l'intervention policière lors de nos analyses bivariées. Plutôt que de conserver la variable *intoxication*, nous avons décidé d'opter pour la variable *degré d'intoxication* qui, en plus d'indiquer si la personne est intoxiquée ou non, montre l'intensité de l'intoxication et donc la capacité éventuelle des policiers à interagir et à raisonner l'individu.

Le tableau X révèle que le modèle pour les individus présentant une double menace et pour l'ensemble de l'échantillon est significatif, alors que les modèles pour les deux autres groupes ne le sont pas.

Tableau X.
Régression logistique sur les facteurs situationnels en lien avec l'intervention policière
selon le type de menace rencontré

| | Pas de menace AG | | Menace AG | | Menace AG et HA | | Tous | |
|---------------------------------------|------------------|------|-----------|------|-----------------|------|--------|------|
| | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC |
| Présence d'une arme à feu | 1,32 | 0,53 | 0,00 | 0,98 | 0,19 | 0,82 | 1,61 | 0,69 |
| Région (Mtl-Qc) | 0,57 | 1,52 | 0,53 | 0,66 | - | - | - | - |
| Localisation (résidence) | 3,23 | 6,92 | - | - | - | - | 2,98 | 2,12 |
| Degré d'intoxication | | | | | | | | |
| Faible-moyen | - | - | 0,02 | 0,91 | 1,83 | 0,40 | 0,04 | 1,08 |
| Fort-extrême | | | 0,24 | 1,36 | 0,72 | 1,62 | 5,16* | 2,17 |
| Élément déclencheur (conjugal) | 0,29 | 0,71 | - | - | - | - | - | - |
| Provenance de l'appel (sujet) | - | - | - | - | 0,13 | 1,21 | - | - |
| <i>Chi² du modèle</i> | 6,33 | | 1,07 | | 7,46 | | 12,33* | |
| <i>R² de Nagelkerke</i> | 0,09 | | 0,01 | | 0,09 | | 0,05 | |

*p<0,05

Il est à noter qu'aucun des précédents modèles n'est significatif à l'exception du modèle pour l'ensemble de l'échantillon. Pour ce dernier, nous observons que les policiers interviennent deux fois plus souvent lorsque les individus sont fortement ou extrêmement intoxiqués. Il faut toutefois rester prudent concernant cette variable, car elle demeure subjective puisque c'est le policier qui juge l'état de l'individu sans toujours avoir d'indications concrètes quant à la consommation. Même si les régressions pour les trois groupes ne sont pas significatives, nous pouvons tout de même remarquer que certains rapports de cote demeurent élevés. Pour les individus présentant une menace pour autrui, le fait que la crise se déroule dans une résidence semble une variable qui peut motiver le choix des policiers d'intervenir. Évidemment, cette variable à elle seule ne peut pas expliquer une prise de décision aussi importante que celle d'un usage de la force, mais elle peut entrer en ligne de compte en influençant également d'autres variables.

Finalement, la dernière régression logistique, qui contient l'ensemble des facteurs liés à l'intervention, est composée de la *qualité de la négociation*, qui peut paraître une variable subjective, mais qui a tout de même une relation significative intéressante dans les analyses

bivariées. Elle a également une pertinence sur le plan théorique. La *quantité de policiers* a aussi été retenue, car elle nous semble un bon indicateur d'une évaluation d'un danger potentiellement plus grand qui pourrait inciter les autorités en place à utiliser la force. Concernant la *durée de l'intervention*, elle permet de vérifier si les policiers sont sensibles à la durée même de l'intervention ou s'ils continuent, comme le protocole l'exige, de négocier tant que cela est possible.

Le tableau XI montre des modèles de régression significatifs pour chacun des groupes.

Tableau XI.
Régression logistique sur les facteurs liés à l'intervention en lien avec l'intervention policière selon le type de menace rencontré

| | Pas de menace AG | | Menace AG | | Menace AG et HA | | Tous | |
|--|------------------|------|-----------|------|-----------------|------|----------|------|
| | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC |
| Qualité de la négo | | | | | | | | |
| - Non satisfaisante | 5,76* | 8,33 | 0,74 | 1,90 | 5,54* | 3,49 | 17,39*** | 4,60 |
| - Pas de contact | 4,53* | 6,90 | 8,78* | 5,94 | 5,87* | 5,22 | 19,64*** | 5,88 |
| Durée de l'intervention (2 heures et moins) | 2,36 | 3,11 | 0,96 | 0,56 | - | - | 0,57 | 1,28 |
| Quantité de policiers (plus de 20 policiers) | 0,02 | 0,91 | - | - | 0,52 | 0,71 | 0,07 | 1,09 |
| <i>Chi² du modèle</i> | 14,36* | | 8,79* | | 9,17* | | 31,89*** | |
| <i>R² de Nagelkerke</i> | 0,25 | | 0,11 | | 0,12 | | 0,14 | |

*p<0,05 *** p<0,001

La seule variable significative dans les différents modèles est la qualité de la négociation. Les résultats illustrent que les policiers interviennent davantage lorsque la négociation est jugée non satisfaisante et lorsqu'il n'y a pas de contact établi. Les données montrent que ces derniers interviennent de 3,49 à 8,33 fois plus souvent lorsque la négociation est jugée non satisfaisante pour les deux groupes présentant de l'hétéroagressivité, c'est-à-dire les groupes 1 et 3, mais que cette variable n'a pas d'effet sur le groupe présentant uniquement des menaces autoagressives. Ce résultat suggère que les autorités policières sont tentées d'intervenir face à une négociation non satisfaisante uniquement dans les cas où il existe une menace envers autrui. Dans le cas des menaces exclusivement autoagressives, comme ils ne se sentent pas menacés et qu'il y a un contact d'établi, ils laissent aller la négociation. Toutefois, lorsqu'il y a

absence de contact, ils interviendront plus fréquemment, peu importe le type de menace à laquelle ils font face. En effet, pour chacun des groupes, ils ont tendance à intervenir de 5,22 à 6,90 fois plus souvent lorsqu'ils n'ont pas de contact avec la personne en crise. En l'absence de contact, les policiers font face à un mur et ne peuvent donc pas envisager de résoudre la crise par la négociation. Ils doivent trouver un autre moyen de mettre un terme à la crise et l'intervention policière sera l'option choisie en l'absence de signe de progrès.

Ces premières régressions avaient pour but de faire une première exploration des données. Comme nos échantillons sont de taille modeste et que certains résultats diffèrent de ceux trouvés en bivarié tandis que d'autres les confirment, notre prochain modèle aura pour but de regrouper les variables des différents types de facteur afin de créer un modèle final.

Pour constituer un modèle final (tableau XII) plus parcimonieux, nous avons choisi les variables selon leur relation significative dans les tableaux bivariés ou dans les régressions précédentes. Par conséquent, nous ne pouvions pas comparer chacun des groupes selon les mêmes variables, car plusieurs erreurs surviennent à cause du manque d'individus ou de l'incompatibilité entre certaines variables.

Tableau XII.
Régression logistique sur l'ensemble des facteurs en lien avec l'intervention policière par type de menace

| | Pas de menace AG | | Menace AG | | Menace AG et HA | | Tous | |
|------------------------------------|------------------|-------|-----------|------|-----------------|------|----------|------|
| | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC | Wald | RC |
| Antécédents psychiatriques | - | - | - | - | 2,82 | 0,43 | - | - |
| Opération Filet passée | - | - | - | - | - | - | 4,77* | 0,19 |
| Degré d'intoxication | | | | | | | | |
| -Faible à moyen | - | - | - | - | 0,18 | 0,73 | 0,00 | 1,00 |
| -Fort à extrême | | | | | 1,12 | 1,90 | 4,05* | 0,82 |
| Présence d'une arme à feu | 0,66 | 0,63 | 0,02 | 0,93 | 0,07 | 1,14 | 0,43 | 0,82 |
| Qualité de la négo | | | | | | | | |
| - Non satisfaisante | 8,18* | 11,30 | 0,41 | 1,59 | 2,36 | 2,44 | 12,65*** | 3,74 |
| - Pas de contact | 8,32* | 11,11 | 8,48* | 4,94 | 4,87* | 5,11 | 21,22*** | 6,00 |
| <i>Chi² du modèle</i> | 15,03* | | 8,49* | | 17,22* | | 44,33*** | |
| <i>R² de Nagelkerke</i> | 0,22 | | 0,10 | | 0,21 | | 0,19 | |

*p<0,05 ***p<0,001

Les résultats de cette dernière analyse suggèrent que les policiers sont sensibles à différents facteurs et que ces derniers sont surtout liés au déroulement de l'intervention. En effet, il importe de souligner qu'une seule caractéristique personnelle a un effet sur la décision des policiers d'intervenir, ce qui suggère que les autorités policières se laissent peu influencer par les caractéristiques personnelles des sujets et qu'il ne semble donc ne pas exister de discrimination à cet égard.

Les résultats indiquent également que bien que l'absence de contact ait un impact sur la décision des policiers d'intervenir pour les trois groupes, nous trouvons aussi certaines variables qui n'ont un effet que pour un des différents groupes. Comme mentionné précédemment, les policiers interviennent davantage lorsqu'il n'y a pas de contact établi avec l'individu et ce, peu importe le type de menace observé. En fait, les policiers interviennent approximativement entre cinq et onze fois plus souvent lorsqu'il n'y a aucun contact avec l'individu en crise. Leur décision semble ainsi surtout appuyée sur l'absence de choix ou de progrès. Lorsque la personne parle et garde le contact, les policiers ont comme mandat de négocier tant que la situation est jugée sécuritaire, et les résultats suggèrent que les policiers respectent cette directive. Toutefois, si l'individu en crise ne parle plus ou n'établit aucun contact, les policiers doivent prendre une décision et poser une action pour faire évoluer la situation, ce qui engendre le plus souvent un usage de la force.

Une négociation jugée non satisfaisante peut avoir le même type d'effet chez les policiers, mais uniquement pour les situations où l'individu ne présente pas de risque d'autoagressivité. Dans ces situations, les autorités policières interviennent onze fois plus souvent lorsque la négociation est jugée non satisfaisante, mais nous constatons une absence de relation pour les deux autres groupes¹⁰. Il est difficile d'expliquer avec certitude pourquoi nous observons un effet uniquement pour les individus ne présentant pas de menace autoagressive. Nous pouvons suggérer que les policiers sont possiblement moins patients ou moins enclins à entrevoir un changement d'attitude chez l'individu en crise qui ne présente pas de menace autoagressive.

¹⁰ Bien qu'intéressant, ce résultat doit être interprété avec prudence puisque ce sont les policiers qui jugent la qualité de la négociation et qu'ils le font seulement après les événements. Ils pourraient juger l'intervention comme non satisfaisante dès lors qu'ils doivent recourir à un usage de la force, ce qui pourrait expliquer un tel résultat. Par contre, le fait que cette variable ne soit pas significative pour tous les groupes indique que cette requalification après les faits n'est possiblement pas si importante.

Comme dans ces situations, l'individu présente un profil d'agresseur plutôt que de victime (il ne demande pas d'aide), il est possible que les policiers doutent davantage des bienfaits de la négociation et qu'ils soient moins impliqués dans un rôle d'aide que pour les autres situations où ils acceptent possiblement plus facilement leur devoir de motiver l'individu à changer d'idée.

La présence de l'arme à feu, malgré sa pertinence théorique et empirique en bivarié, n'a pas indiqué de relation avec l'intervention policière dans les analyses multivariées. Toutefois, nous observons deux variables qui montrent des relations avec l'intervention policière pour l'ensemble de l'échantillon. D'une part, les policiers interviennent moins souvent lorsque l'individu est fortement à extrêmement intoxiqué. Il est probable que les policiers soient moins tentés d'intervenir ou, du moins, avec plus encore de prudence auprès de ces individus puisque ces derniers agissent de manière irrationnelle et peuvent avoir des réactions inattendues. D'autre part, les policiers interviennent également moins lorsque l'individu en crise a déjà fait l'objet d'une autre opération Filet par le passé. Les membres de la structure spécialisée en intervention n'osent peut-être pas intervenir auprès de ces individus, car ils ont une idée de la réaction de ceux-ci et peuvent avoir des attentes quant au déroulement de la crise. Si la précédente intervention s'est bien déroulée en utilisant la négociation, les policiers seront probablement tentés d'utiliser la même stratégie. Comme ces variables sont significatives seulement pour l'ensemble de l'échantillon, cela laisse supposer que les autorités policières se laissent peu influencer par le type de menace que représente l'individu en crise et qu'elles sont surtout sensibles au déroulement de l'intervention et aux facteurs rattachés à celui-ci.

En terminant, il est important de rappeler que près de 90 % des interventions se concluent par une reddition pacifique. Cette importante proportion pourrait s'expliquer par le fait que les policiers ont comme mandat de négocier et de ne pas intervenir tant que la personne collabore un minimum et qu'elle ne représente pas un risque imminent. Comme l'illustrent les régressions logistiques, les policiers semblent respecter cette directive puisqu'ils interviennent surtout lorsqu'il n'y a pas de contact d'établi ou lorsque la qualité de la négociation est jugée non satisfaisante plutôt qu'en tenant compte du type de menace auquel ils font face. Bien que peu de variables soient significatives pour chacun des groupes, il est pertinent de noter que les

modèles finaux possèdent des variances expliquées intéressantes (8,49 % à 17,22 % selon le type de menace) ce qui suggère que les variables significatives ont un pouvoir explicatif important.

CONCLUSION

Ce mémoire avait pour but d'améliorer les connaissances sur les interventions policières et l'usage de la force en contexte de crise. Certains constats de la littérature ou des analyses descriptives de ce mémoire laissaient envisager la possibilité que les interventions des policiers puissent être différentes selon la ou les menaces que représentait l'individu en crise. Comme les personnes qui présentent un risque suicidaire ont des demandes et des besoins différents de ceux des autres contrevenants, il apparaissait légitime de croire que les policiers étaient peut-être moins susceptibles d'utiliser la force avec ces individus ou qu'ils allaient l'utiliser pour des motifs différents.

Comme ces individus sont considérés, avant tout, comme des individus ayant un problème de santé mentale, les policiers auraient pu avoir plus d'empathie envers ces personnes et ainsi avoir une approche plus thérapeutique que formelle et répressive.

Les régressions logistiques ont permis d'identifier peu de facteurs qui expliquent l'usage de la force par les structures d'intervention spécialisée. Ce résultat témoigne possiblement de la capacité des policiers de ces structures d'intervention à ne pas se laisser atteindre par les facteurs subjectifs de la crise (comme le type d'individu par exemple). Le fait que nous observons aussi peu de différences entre les régressions par type de menace suggère que les policiers se laissent peu influencer par le type de menace ou d'individu en crise (contrevenant ou victime ayant besoin d'aide). Les résultats montrent que c'est surtout lorsqu'il n'y a aucun contact établi avec l'individu que les policiers utilisent la force pour mettre un terme à la crise et que seule la qualité de la négociation a un effet différentiel selon le type de menace.

Nos résultats confirment aussi que les forces de l'ordre suivent les directives qui les incitent à la négociation puisque plus de 85 % des interventions se terminent sans usage de la force, et ce, tant chez les suicidaires que chez les personnes présentant un risque pour autrui. Ces résultats confirment que la mesure privilégiée est la négociation et cela, tant qu'il n'y a pas de danger imminent. Les policiers semblent davantage influencés par les variables en lien avec l'événement et l'intervention. Nous pouvons conclure de nos données qu'ils semblent respecter la philosophie de l'institution et que tant qu'il y a de l'espoir et une absence de danger, ils s'abstiendront d'intervenir.

Limites de l'étude

Malgré la rigueur avec laquelle cette étude a été réalisée, certaines limites peuvent tout de même être relevées. La première limite tient au fait que notre étude repose sur les données concernant uniquement la Sûreté du Québec. Il n'est donc pas possible de généraliser les résultats à l'ensemble du Québec en l'absence des données des autres corps policiers. Même si les différentes unités policières québécoises prônent la négociation dans leurs opérations, certains facteurs peuvent influencer la prise de décision des commandants lorsqu'ils travaillent dans un milieu urbain comme Montréal. Dans certaines situations, l'usage de la force peut être privilégié à cause de différentes considérations, comme les bouchons de circulation, qui peuvent paralyser le secteur ciblé, et divers services comme les ambulances et les pompiers. De la même façon, nous ne pouvons pas comparer ces résultats à ceux des autres provinces canadiennes ou à ceux des États-Unis puisque d'importantes différences sociopolitiques, législatives ou culturelles peuvent influencer, à leur manière, ce type d'événement et l'intervention des policiers. Dans le même ordre d'idée, notre étude peut difficilement être comparable à d'autres études similaires puisque la variable dépendante et la méthodologie utilisée peuvent différer des autres recherches sur le sujet. Ensuite, la présente étude s'est intéressée aux interventions effectuées par la structure d'intervention spécialisée en situation de crise. Or, les policiers interviennent, tous les jours, auprès d'individus en crise sans que la structure spécialisée ne soit déployée. Il serait donc pertinent d'étudier ces interventions qui sont moins connues, mais beaucoup plus fréquentes.

Malgré l'attention particulière accordée aux différentes manipulations des données, certaines limites sont hors de notre contrôle. Une d'entre elles réside dans le fait que ce sont les policiers qui compilent les données du rapport. De ce fait, certaines variables, comme le degré d'intoxication de l'individu, sont grandement sujettes à leur interprétation et elles peuvent donc varier selon le policier qui remplit le rapport. Comme notre étude repose sur des données colligées par une tierce partie, soit les policiers, elle ne peut donc que subir les conséquences des problèmes d'accords interjuges, qui sont, somme toute, assez fréquents dans un tel travail. De plus, rien ne nous indique que toutes les informations pertinentes concernant la genèse de

la personne soient dans ledit rapport. Bien qu'un consultant en santé mentale puisse être présent lors des événements, certaines caractéristiques peuvent également être connues des policiers seulement *a posteriori* (par exemple, la présence d'antécédents). Malgré le fait que ces données sont compilées dans le rapport, elles ne devraient pas avoir d'effet sur la décision d'intervenir ou non, puisque le policier n'avait pas nécessairement ces informations lors de l'intervention. Il est tout à fait impossible de savoir si les renseignements étaient connus ou non des policiers au moment où ils ont pris leur décision.

Nos données souffrent aussi d'un problème de puissance statistique dû en partie au manque d'un certain nombre de valeurs, mais aussi à l'aspect asymétrique de la distribution (nous essayons de prédire un événement rare, qui représente 15 % des effectifs totaux). Ces problèmes de puissance statistique font en sorte que nous avons pu commettre une erreur de type 1 en considérant un lien entre deux variables comme étant non-significatif, alors qu'une relation existe. Compte tenu des résultats, il faudrait que nous soyons en mesure d'augmenter le nombre d'individus de notre échantillon puisque la taille de celui-ci a un effet direct sur la puissance statistique de l'étude. Certaines analyses bivariées présentaient des *phi* (plus de 0,20) non négligeables (bien que non significatifs) qui décrivent des relations modérées si nous nous fions aux conventions de Rea et Parker (1992).

Implications des résultats

Comme la gestion de crise lors de tels événements est toujours une affaire délicate pour laquelle les autorités policières doivent faire preuve de discernement, d'ouverture d'esprit et de sang-froid, le processus décisionnel est souvent fastidieux et multidisciplinaire. Le travail d'équipe est inévitable et nécessaire dans ce type d'opération puisque plusieurs unités disciplinaires (la police municipale, la SQ, les pompiers, les ambulanciers, les services sociaux, etc.) travaillent ensemble. Les intervenants de cette organisation spécialisée ont une formation très bien structurée pour offrir la meilleure aide qui soit à ces personnes en crise. Ils travaillent tous de concert afin d'arriver au même but : une résolution pacifique de la situation (Vecchi, 2002).

Malgré la bonne volonté de privilégier la négociation, les autorités policières se voient parfois contraintes d'utiliser la force dans certaines situations plus problématiques. Cela n'est toutefois pas sans risque et doit être évalué de manière constante tout au long de l'opération policière. Pour ce faire, les policiers doivent avoir en leur possession un maximum d'informations concernant l'individu et la crise. Malheureusement, même si les différents partenaires font de leur mieux pour collaborer lors des situations d'urgence, les policiers font souvent face à la crise avec un nombre limité de renseignements. Nous avons même pu observer cette problématique par nos analyses. Malgré le fait que les policiers remplissent le rapport avec les renseignements découlant de l'incident, il manque tout de même un nombre considérable de données pour des variables qui sont essentielles dans nos recherches (par exemple, le type d'antécédent psychiatrique, le type d'arme). Il demeure que ce manque d'informations sur la crise est problématique pour nos recherches, mais encore davantage pour les policiers en devoir, car ce manque de renseignements peut influencer les prises de décision et les actions qui viennent influencer également le type de réponses que l'individu rendra à son tour. En fait, les règles en termes de confidentialité sont nombreuses et engendrent une limitation quant à la collaboration des différents intervenants (par exemple, en santé mentale). Pour ce faire, il faudrait faciliter la collaboration entre les différents partenariats en prenant des ententes formelles qui permettraient l'échange d'informations en suivant des normes. Il existe déjà un type d'entente entre les policiers et ses ressources, mais elle est souvent méconnue de plusieurs membres et elle est souvent utilisée dans du cas par cas.

De plus, comme les policiers interviennent chaque jour auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale, il est pertinent d'accorder une attention particulière à ce groupe d'individus. En fait, la notion de danger immédiat, pour les autorités policières, est certainement différente de celle en milieu médical, mais il n'en demeure pas moins que ces deux univers se côtoient. La personne mentalement perturbée libérée seulement quelques minutes après que les policiers l'aient conduite à l'urgence est, sans aucun doute, une situation qui génère énormément de frustration et d'incompréhension. Les observations d'un rapport comme celui du Protecteur du citoyen (2011) laissent présager que plusieurs besoins restent à

comblent en matière d'intervention auprès de personnes ayant une problématique en santé mentale, car la limite est souvent bien mince entre être en danger et être le danger.

ANNEXE I

Tableau XIII. Matrice de corrélation pour les personnes présentant une menace pour autrui

Corrélations

| | | | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Antécédents criminels | Antécédents abus 1 | juste_afeu | Région1 | Localisation | Élément déclencheur | Qualité nég1 | Durée du GTI | Quantité de policiers 1 |
|-----------------|---|----------------------------|---|--|-----------------------|--------------------|------------|---------|--------------|---------------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Rho de Spearman | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Coefficient de corrélation | 1,000 | ,033 | -,078 | -,091 | -,183* | ,018 | ,014 | -,114 | ,015 | -,022 | ,083 |
| | | Sig. (bilatérale) | | ,716 | ,409 | ,323 | ,039 | ,845 | ,874 | ,214 | ,877 | ,811 | ,363 |
| | | N | 127 | 125 | 114 | 119 | 127 | 127 | 127 | 121 | 112 | 121 | 121 |
| | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Coefficient de corrélation | ,033 | 1,000 | -,067 | ,180 | -,016 | ,029 | ,039 | ,159 | -,033 | -,081 | ,069 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,716 | | ,481 | ,052 | ,855 | ,750 | ,665 | ,084 | ,729 | ,381 | ,457 |
| | | N | 125 | 125 | 113 | 117 | 125 | 125 | 125 | 119 | 111 | 119 | 119 |
| | Antécédents criminels | Coefficient de corrélation | -,078 | -,067 | 1,000 | ,095 | -,067 | -,020 | -,097 | ,040 | ,038 | -,103 | -,050 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,409 | ,481 | | ,324 | ,470 | ,828 | ,299 | ,679 | ,704 | ,282 | ,599 |
| | | N | 114 | 113 | 117 | 109 | 117 | 117 | 117 | 111 | 104 | 111 | 113 |
| | Antécédents abus 1 | Coefficient de corrélation | -,091 | ,180 | ,095 | 1,000 | -,161 | ,105 | ,071 | ,088 | ,151 | ,145 | ,142 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,323 | ,052 | ,324 | | ,078 | ,253 | ,440 | ,353 | ,125 | ,122 | ,131 |
| | | N | 119 | 117 | 109 | 120 | 120 | 120 | 120 | 114 | 105 | 115 | 114 |
| | juste_afeu | Coefficient de corrélation | -,183* | -,016 | -,067 | -,161 | 1,000 | -,044 | ,279** | ,148 | ,057 | -,022 | ,037 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,039 | ,855 | ,470 | ,078 | | ,618 | ,001 | ,105 | ,544 | ,808 | ,688 |
| | | N | 127 | 125 | 117 | 120 | 130 | 130 | 130 | 122 | 115 | 124 | 123 |
| | Région1 | Coefficient de corrélation | ,018 | ,029 | -,020 | ,105 | -,044 | 1,000 | ,006 | -,030 | ,140 | ,147 | ,225* |
| | | Sig. (bilatérale) | ,845 | ,750 | ,828 | ,253 | ,618 | | ,946 | ,747 | ,137 | ,103 | ,012 |
| | | N | 127 | 125 | 117 | 120 | 130 | 130 | 130 | 122 | 115 | 124 | 123 |
| | Localisation | Coefficient de corrélation | ,014 | ,039 | -,097 | ,071 | ,279** | ,006 | 1,000 | ,150 | ,099 | ,085 | -,055 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,874 | ,665 | ,299 | ,440 | ,001 | ,946 | | ,099 | ,292 | ,346 | ,549 |
| | | N | 127 | 125 | 117 | 120 | 130 | 130 | 130 | 122 | 115 | 124 | 123 |
| | Élément déclencheur | Coefficient de corrélation | -,114 | ,159 | ,040 | ,088 | -,148 | -,030 | ,150 | 1,000 | -,053 | -,053 | -,052 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,214 | ,084 | ,679 | ,353 | ,105 | ,747 | ,099 | | ,584 | ,576 | ,581 |
| | | N | 121 | 119 | 111 | 114 | 122 | 122 | 122 | 122 | 110 | 116 | 117 |
| | Qualité nég1 | Coefficient de corrélation | ,015 | -,033 | ,038 | ,151 | ,057 | ,140 | ,099 | -,053 | 1,000 | ,246* | -,090 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,877 | ,729 | ,704 | ,125 | ,544 | ,137 | ,292 | ,584 | | ,010 | ,350 |
| | | N | 112 | 111 | 104 | 105 | 115 | 115 | 115 | 110 | 115 | 109 | 109 |
| | Durée du GTI | Coefficient de corrélation | -,022 | -,081 | -,103 | ,145 | -,022 | ,147 | ,085 | -,053 | ,246* | 1,000 | ,158 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,811 | ,381 | ,282 | ,122 | ,808 | ,103 | ,346 | ,576 | ,010 | | ,089 |
| | | N | 121 | 119 | 111 | 115 | 124 | 124 | 124 | 116 | 109 | 124 | 117 |
| | Quantité de policiers 1 | Coefficient de corrélation | ,083 | ,069 | -,050 | ,142 | ,037 | ,225* | -,055 | -,052 | -,090 | ,158 | 1,000 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,363 | ,457 | ,599 | ,131 | ,688 | ,012 | ,549 | ,581 | ,350 | ,089 | |
| | | N | 121 | 119 | 113 | 114 | 123 | 123 | 123 | 117 | 109 | 117 | 123 |

*. La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

**.. La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

ANNEXE II

Tableau XIV. Matrice de corrélation pour les personnes présentant exclusivement une menace pour elles-mêmes

| | | | Corrélations | | | | | | | |
|-----------------|---|----------------------------|---|--|-----------------------|------------|---------|--------------------|--------------|----------|
| | | | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Antécédents criminels | juste_afeu | Région1 | Degréintoxication1 | Qualiténégo1 | DuréeGTI |
| Rho de Spearman | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Coefficient de corrélation | 1,000 | ,293** | ,028 | -,058 | ,127 | ,051 | ,130 | ,170* |
| | | Sig. (bilatérale) | . | ,000 | ,707 | ,414 | ,074 | ,508 | ,088 | ,020 |
| | | N | 198 | 198 | 186 | 198 | 198 | 168 | 173 | 188 |
| | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Coefficient de corrélation | ,293** | 1,000 | -,002 | -,053 | ,056 | -,081 | ,048 | ,014 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,000 | . | ,979 | ,460 | ,436 | ,293 | ,527 | ,849 |
| | | N | 198 | 199 | 187 | 199 | 199 | 169 | 174 | 189 |
| | Antécédents criminels | Coefficient de corrélation | ,028 | -,002 | 1,000 | -,079 | ,061 | ,162* | -,025 | -,015 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,707 | ,979 | . | ,282 | ,408 | ,041 | ,746 | ,841 |
| | | N | 186 | 187 | 189 | 189 | 189 | 159 | 164 | 182 |
| | juste_afeu | Coefficient de corrélation | -,058 | -,053 | -,079 | 1,000 | -,391** | ,164* | -,041 | ,055 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,414 | ,460 | ,282 | . | ,000 | ,032 | ,585 | ,450 |
| | | N | 198 | 199 | 189 | 203 | 203 | 171 | 178 | 191 |
| | Région1 | Coefficient de corrélation | ,127 | ,056 | ,061 | -,391** | 1,000 | -,115 | ,109 | -,113 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,074 | ,436 | ,408 | ,000 | . | ,136 | ,149 | ,121 |
| | | N | 198 | 199 | 189 | 203 | 203 | 171 | 178 | 191 |
| | Degréintoxication1 | Coefficient de corrélation | ,051 | -,081 | ,162* | ,164* | -,115 | 1,000 | -,016 | -,074 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,508 | ,293 | ,041 | ,032 | ,136 | . | ,847 | ,354 |
| | | N | 168 | 169 | 159 | 171 | 171 | 171 | 154 | 161 |
| | Qualiténégo1 | Coefficient de corrélation | ,130 | ,048 | -,025 | -,041 | ,109 | -,016 | 1,000 | ,212** |
| | | Sig. (bilatérale) | ,088 | ,527 | ,746 | ,585 | ,149 | ,847 | . | ,006 |
| | | N | 173 | 174 | 164 | 178 | 178 | 154 | 178 | 167 |
| | DuréeGTI | Coefficient de corrélation | ,170* | ,014 | -,015 | ,055 | -,113 | -,074 | ,212** | 1,000 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,020 | ,849 | ,841 | ,450 | ,121 | ,354 | ,006 | . |
| | | N | 188 | 189 | 182 | 191 | 191 | 161 | 167 | 191 |

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

ANNEXE III

Tableau XV. Matrice de corrélation pour les personnes présentant une menace pour elles-mêmes et pour autrui

| | | Corrélations | | | | | | | | | | |
|----------------------|---|---|--|-----------------------|--------|-------------|------------|--------------------|------------------|--------------|----------------------|--------|
| | | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Antécédents criminels | Emploi | Célibataire | juste_afeu | Degréintoxication1 | Provenanceappel1 | Qualiténégo1 | Quantitédepoliciers1 | |
| Rho de Spearman | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques? | Coefficient de corrélation | 1,000 | ,316** | -,078 | -,020 | ,091 | ,162 | -,131 | -,033 | -,059 | ,320** |
| | | Sig. (bilatérale) | . | ,000 | ,397 | ,841 | ,335 | ,079 | ,163 | ,723 | ,529 | ,001 |
| | | N | 119 | 119 | 119 | 98 | 115 | 119 | 114 | 118 | 115 | 111 |
| | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires? | Coefficient de corrélation | ,316** | 1,000 | ,015 | ,016 | -,150 | ,105 | ,011 | -,023 | -,121 | ,090 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,000 | . | ,872 | ,875 | ,110 | ,257 | ,908 | ,801 | ,196 | ,347 |
| | | N | 119 | 119 | 119 | 98 | 115 | 119 | 114 | 118 | 115 | 111 |
| | Antécédents criminels | Coefficient de corrélation | -,078 | ,015 | 1,000 | -,107 | ,141 | -,170 | ,165 | ,082 | ,039 | -,113 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,397 | ,872 | . | ,295 | ,132 | ,064 | ,079 | ,378 | ,681 | ,236 |
| | | N | 119 | 119 | 119 | 98 | 115 | 119 | 114 | 118 | 115 | 111 |
| | Emploi | Coefficient de corrélation | -,020 | ,016 | -,107 | 1,000 | -,136 | ,265** | -,084 | ,043 | -,223* | ,085 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,841 | ,875 | ,295 | . | ,183 | ,008 | ,421 | ,676 | ,031 | ,418 |
| | | N | 98 | 98 | 98 | 98 | 97 | 98 | 94 | 97 | 94 | 92 |
| Célibataire | Coefficient de corrélation | ,091 | -,150 | ,141 | -,136 | 1,000 | -,019 | -,116 | ,041 | -,078 | -,036 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,335 | ,110 | ,132 | ,183 | . | ,837 | ,227 | ,669 | ,415 | ,712 | |
| | N | 115 | 115 | 115 | 97 | 115 | 115 | 111 | 114 | 111 | 108 | |
| juste_afeu | Coefficient de corrélation | ,162 | ,105 | -,170 | ,265** | -,019 | 1,000 | ,018 | ,125 | ,002 | ,081 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,079 | ,257 | ,064 | ,008 | ,837 | . | ,846 | ,178 | ,985 | ,399 | |
| | N | 119 | 119 | 119 | 98 | 115 | 119 | 114 | 118 | 115 | 111 | |
| Degréintoxication1 | Coefficient de corrélation | -,131 | ,011 | ,165 | -,084 | -,116 | ,018 | 1,000 | ,161 | ,145 | ,043 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,163 | ,908 | ,079 | ,421 | ,227 | ,846 | . | ,088 | ,131 | ,659 | |
| | N | 114 | 114 | 114 | 94 | 111 | 114 | 114 | 113 | 110 | 107 | |
| Provenanceappel1 | Coefficient de corrélation | -,033 | -,023 | ,082 | ,043 | ,041 | ,125 | ,161 | 1,000 | -,075 | -,115 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,723 | ,801 | ,378 | ,676 | ,669 | ,178 | ,088 | . | ,429 | ,232 | |
| | N | 118 | 118 | 118 | 97 | 114 | 118 | 113 | 118 | 114 | 110 | |
| Qualiténégo1 | Coefficient de corrélation | -,059 | -,121 | ,039 | -,223* | -,078 | ,002 | ,145 | -,075 | 1,000 | -,061 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,529 | ,196 | ,681 | ,031 | ,415 | ,985 | ,131 | ,429 | . | ,534 | |
| | N | 115 | 115 | 115 | 94 | 111 | 115 | 110 | 114 | 115 | 108 | |
| Quantitédepoliciers1 | Coefficient de corrélation | ,320** | ,090 | -,113 | ,085 | -,036 | ,081 | ,043 | -,115 | -,061 | 1,000 | |
| | Sig. (bilatérale) | ,001 | ,347 | ,236 | ,418 | ,712 | ,399 | ,659 | ,232 | ,534 | . | |
| | N | 111 | 111 | 111 | 92 | 108 | 111 | 107 | 110 | 108 | 111 | |

** La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

ANNEXE IV

Tableau XVI. Matrice de corrélation pour l'ensemble de l'échantillon

| | | | Corrélations | | | | | | | | |
|-----------------|---|----------------------------|--|---|-----------------------|---|------------|--------------|------------------------|--------------------|-------------------------|
| | | | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques ? | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires ? | Antécédents criminels | Le sujet a-t-il fait l'objet d'un GTI dans le passé ? | juste_afeu | Localisation | Degré d'intoxication 1 | Qualité négative 1 | Quantité de policiers 1 |
| Rho de Spearman | Le sujet a-t-il des antécédents psychiatriques ? | Coefficient de corrélation | 1,000 | ,277** | -,041 | ,184** | -,043 | -,001 | -,015 | ,047 | ,128** |
| | | Sig. (bilatérale) | . | ,000 | ,408 | ,000 | ,363 | ,986 | ,775 | ,353 | ,009 |
| | | N | 444 | 442 | 419 | 442 | 444 | 444 | 392 | 400 | 416 |
| | Le sujet a-t-il des antécédents suicidaires ? | Coefficient de corrélation | ,277** | 1,000 | -,021 | ,299** | -,009 | -,017 | -,005 | -,030 | ,083 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,000 | . | ,665 | ,000 | ,854 | ,717 | ,927 | ,546 | ,090 |
| | | N | 442 | 443 | 419 | 441 | 443 | 443 | 392 | 400 | 415 |
| | Antécédents criminels | Coefficient de corrélation | -,041 | -,021 | 1,000 | ,107* | -,097* | ,004 | ,180** | ,031 | -,019 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,408 | ,665 | . | ,027 | ,046 | ,930 | ,000 | ,541 | ,705 |
| | | N | 419 | 419 | 425 | 423 | 425 | 425 | 375 | 383 | 399 |
| | Le sujet a-t-il fait l'objet d'un GTI dans le passé ? | Coefficient de corrélation | ,184** | ,299** | ,107* | 1,000 | -,179** | -,104* | -,020 | -,062 | -,037 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,000 | ,000 | ,027 | . | ,000 | ,027 | ,697 | ,212 | ,454 |
| | | N | 442 | 441 | 423 | 448 | 448 | 448 | 395 | 404 | 420 |
| | juste_afeu | Coefficient de corrélation | -,043 | -,009 | -,097* | -,179** | 1,000 | ,369** | ,127* | ,000 | ,158** |
| | | Sig. (bilatérale) | ,363 | ,854 | ,046 | ,000 | . | ,000 | ,012 | ,994 | ,001 |
| | | N | 444 | 443 | 425 | 448 | 452 | 452 | 397 | 408 | 422 |
| | Localisation | Coefficient de corrélation | -,001 | -,017 | ,004 | -,104* | ,369** | 1,000 | ,279** | -,001 | ,252** |
| | | Sig. (bilatérale) | ,986 | ,717 | ,930 | ,027 | ,000 | . | ,000 | ,977 | ,000 |
| | | N | 444 | 443 | 425 | 448 | 452 | 452 | 397 | 408 | 422 |
| | Degré d'intoxication 1 | Coefficient de corrélation | -,015 | -,005 | ,180** | -,020 | ,127* | ,279** | 1,000 | ,107* | ,066 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,775 | ,927 | ,000 | ,697 | ,012 | ,000 | . | ,041 | ,206 |
| | | N | 392 | 392 | 375 | 395 | 397 | 397 | 397 | 365 | 372 |
| | Qualité négative 1 | Coefficient de corrélation | ,047 | -,030 | ,031 | -,062 | ,000 | -,001 | ,107* | 1,000 | ,016 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,353 | ,546 | ,541 | ,212 | ,994 | ,977 | ,041 | . | ,760 |
| | | N | 400 | 400 | 383 | 404 | 408 | 408 | 365 | 408 | 383 |
| | Quantité de policiers 1 | Coefficient de corrélation | ,128** | ,083 | -,019 | -,037 | ,158** | ,252** | ,066 | ,016 | 1,000 |
| | | Sig. (bilatérale) | ,009 | ,090 | ,705 | ,454 | ,001 | ,000 | ,206 | ,760 | . |
| | | N | 416 | 415 | 399 | 420 | 422 | 422 | 372 | 383 | 422 |

** La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

* La corrélation est significative au niveau 0,05 (bilatéral).

RÉFÉRENCES

- Alpert, G. P. et Dunham, R. G. (2004). *Understanding Police Use of Force: Officers, Suspects, and Reciprocity*. Cambridge: Cambridge University Press, 391 pages.
- Association québécoise de prévention du suicide. (2013). Documents et statistiques. Repéré à <http://www.aqps.info/comprendre/documents-statistiques.html>.
- Brent, D. A. et Kolko, D. J. (1990). The assessment and treatment of children and adolescents at risk for suicide. Dans S. J. Blumenthal & D. J. Kupfer (Eds.), *Suicide Over the Life Cycle: Risk Factors, Assessment, and Treatment of Suicidal Patients* (pp. 253–302). Washington, D.C.: American Psychiatric Press.
- Charrette, Y., Crocker, A. et Billette, I. (2011). The Judicious Judicial Dispositions Juggle: Characteristics of Police Interventions Involving People with a Mental Illness. *Canadian Journal of Psychiatry*, 56(11), 677-685.
- Collins, P. et St-Yves, M. (2011). L'intervention policière auprès des personnes suicidaires. Dans M. St-Yves et P. Collins (Eds.), *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise* (pp. 121-148), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- Cordner, G. (2006). People with Mental Illness, *Problem-Oriented Guides for Police Problem-Specific Guides Series*, 40, U.S. Department of Justice, Washington, 82 pages.
- Cormier, Y. (2011). Les 30 ans du Groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec (1981-2011). *Les cahiers d'histoire*, 2(3), 1-7.
- Dror, I. E. (2007). Perception of risk and the decision to use force. *Policing*, 1(3), 265-272.
- Dror, I. E., Busemeyer, J. R., et Basola, B. (1999). Decision making under time pressure: An independent test of sequential sampling models. *Memory and Cognition*, 27 (4), 713-725.
- École nationale de police du Québec. (2012). Un nouveau modèle opératoire pour expliquer le recours à l'emploi de la force. Repéré à <http://www.enpq.qc.ca/lecole-en-ligne/volume-3-numero-4-octobre-2012/un-nouveau-modele-operatoire-pour-expliquer-le-recours-a-lemploi-de-la-force.html>.
- Engel, R., Klahm, C. et Tillyer, R. (2010). Citizen Demeanor, Race and Traffic Stops: A review of the Evidence. Dans White, M. and Rice, S. (Eds.), *Race, Ethnicity and Policing: The Issues, Methods, Research and Future*. New York, NY: New York University Press.

- Engel, R., Sobol, J. et Worden, R. (2000). Further Exploration of the Demeanor Hypothesis: The Interaction Effects of Suspects' Characteristics and Demeanor on Police Behavior. *Justice Quarterly*, *17*(2), 235 – 258.
- Fuselier, G. D., Van Zandt, C. R., et Lanceley, F. J. (1991). High risk factors and the "action criteria" in hostage/barricade situations, *FBI Law Enforcement Bulletin*, *60*(1), 6-12.
- Garner, J., C. Maxwell and C. Heraux. (2002). Characteristics associated with the prevalence and severity of force used by the police. *Justice Quarterly*, *19*, 705-746.
- Geberth, V. J. (1993). Suicide by cop. *Law and Order*, 105-108.
- Hare, A. (1997). Training crisis negotiators: Updating negotiation techniques and training. Dans R. G. Rogan, M. R. Hammer et C. R. Van Zandt, *Dynamic processes of crisis negotiation : theory, research, and practice*, 151-160.
- Harris, C. E. et Barraclough, B. (1997). Suicide as an Outcome for Mental Disorders. *British Journal of Psychiatry*, *170*, 205-228.
- Hemenway, D. et Miller, M. (2002). *Association of rates of household handgun ownership, lifetime major depression, and serious suicidal thoughts with rates of suicide across US census regions*. *8*, 313-316.
- Henriques, G., Wenzel, A., Brown, G. K., et Beck, A. T. (2005). Suicide attempters' reaction to survival as a risk factor for eventual suicide. *American Journal of Psychiatry*, *162*, 2180-2182.
- Jobard, F. (2010). Police et usage de la force. Repéré à <http://criminologie.com/auteur/jobard-fabien>.
- Kaminski, R., Digiovanni, C. et Downs, R. (2004). The use of force between the police and persons with impaired judgment. *Police Quarterly*, *7*(3), 311-338.
- Lanceley, F. J. (1999). *On-scene guide for crisis negotiators*, CRC Press.
- Lawton, B. (2007). Levels of nonlethal force: an examination of individual, situational and contextual factors. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, *44*(2), 163-184.
- Lindsay, M. S. et Dickson, D. (2004). Negotiating with the Suicide by Cop Subject. Dans Lord, V. (2004). *Suicide by Cop: Inducing Officers to Shoot*. New York Loose Leaf Law Publications, pp. 153-162.
- Lindsay, M. et Lester, D. (2004). *Suicide by cop: Committing suicide by provoking police to shoot you*. Amityville, New York: Baywood Publishing.

- McCluskey, J. et Terrill, W. (2005). Departmental and Citizen Complaints as Predictors of Police Coercion. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 28(3), 513 – 529.
- McMains, M. J., et Mullins, W. C. (2001). *Crisis negotiations: managing critical incidents in law enforcement and corrections*, Second Edition, Anderson Publishing.
- Michaud, P. (2008). *Individus barricadés et prises d'otages : analyse des situations de crise ayant nécessité une intervention policière spécialisée de la Sûreté du Québec* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.
- Michaud, P. et St-Yves, M. (2006). Analyse des situations de crise survenues entre 1990 et 2004 sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Eds.), *Psychologie de l'enquête criminelle : La recherche de la vérité* (pp. 327-362), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008). Analyse descriptive des situations de prises d'otages et de barricades au Québec, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61 (2), 133-150.
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008). Predictive Modeling in Hostage and Barricade Incidents, *Criminal Justice and Behavior*, 35 (9), 1136-1155.
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008). Typologie empirique des auteurs de prises d'otages et de barricades au Québec, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61 (2), 151-170.
- Millaud, F. (1998). « Le passage à l'acte », Paris : Masson.
- Miller, L. (2006). Suicide By Cop: Causes, Reactions, and Practical Intervention Strategies, *International Journal of Emergency Mental Health*, 8, (3), 165-174.
- Mohandie, K. et Duffy, J. (1999). Understanding subjects with paranoid schizophrenia. *FBI Law Enforcement Bulletin*, décembre 1999, 8-16.
- Mohandie, K. et Meloy, J., R. (2010). Hostage and Barricade Incidents Within an Officer-Involved Shooting Sample: Suicide by Cop, Intervention Efficacy, and Descriptive Characteristics. *Journal of Police Crisis Negotiations*, 10, 101-115.
- Painchaud, J. (2006). Définir les abus de force policière selon le code de déontologie des policiers du Québec. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.
- Paoline III, E. et Terrill, W. (2004). Women Police Officers and the Use of Coercion. *Women and Criminal Justice*, 15(3/4), 97 – 119.

- Paoline III, E. et Terrill, W. (2007). Police Education, Experience, and the Use of Force. *Criminal Justice and Behavior*, 34(2), 179 – 196.
- Parent, R. (2004). Suicide By Cop In North America: Victim-Precipitated Homicide. Repéré à http://www.mypolice.ca/research_and_publications/Suicide_by_Cop_in_NA.htm.
- Perrou, B. (2004). Antecedent (Pre-Death) Behaviors as Indicators of Imminent Violence. Dans Lord, V. (2004). *Suicide by Cop: Inducing Officers to Shoot*. New York Loose Leaf Law Publications, pp. 231-237.
- Salekin, R. T., Rogers, R., et Sewell, K. W. (1996). A review and meta-analysis of the psychopathy checklist and psychopathy checklist — Revised: Predictive validity of dangerousness. *Clinical Psychology: Science and Practice*, 3, 203–213.
- Schlossberg, H. (1979). Police response to hostage situations. Dans J. T. O'Brien et M. Marcus (dir.), *Crime and justice in America Critical issues for the future*. Elmsford, NY: Pergamon Press.
- Slatkin, A. A. (2000). The role of the mental health consultant in hostage negotiations : Questions to ask during the incident phase. *The Police Chief*, juillet 2000, p. 64-66.
- Slatkin, A. A. (2005). *Communication in crisis and hostage negotiations*. Charles C. Thomas Publisher, Ltd. Illinois
- Soloff, P. H., Lynch, K. G., Malone, K. M. et Mann, J. J. (2000). Characteristics of suicide attempts of patients with major depressive episode and borderline personality disorder: a comparative study. *American Journal of Psychiatry*, 157, 601-607.
- Strentz, T. (1991). Thirteen Indicators of Volatile Negotiations. *Law and Order*, 39 (9), 135-139.
- Strentz, T. (2006). *Psychological aspects of crisis negotiation*. CRC Press, 272 p.
- St-Yves, M. (2007). La négociation de crise. Dans M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux, *Traité de sécurité intérieure*, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 625-633.
- St-Yves, M. (2011). La négociation lors de prises d'otages et de situations de barricade. Dans M. St-Yves et P. Collins (Eds.), *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise* (pp. 371-388), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- St-Yves, M., et Collins, P. (2011). *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise*, Édition Yvon Blais, Cowansville. 601 pages.
- St-Yves, M., Michaud, P., et Tanguay, M. (2007). L'évaluation des risques en situation de crise. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Eds.), *Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité* (pp. 363-373), Éditions Yvon Blais, Cowansville.

- St-Yves, Millaud, F. et Michaud, P. (2011). L'évaluation des risques de violence en situation de crise. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Eds.), *Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité* (pp. 409-436), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- St-Yves, M., et Prud'Homme, M. (2008). La gestion policière des situations de crise à la Sûreté du Québec, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61 (2), 191-206.
- St-Yves, M. et Tanguay, M. (2007). Psychologie de la négociation de crise. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Eds.), *Psychologie de l'enquête criminelle : La recherche de la vérité* (pp. 327-362), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- St-Yves, M., Tanguay, M. et St-Pierre, J. (2001). Le rythme de la crise/Following the rhythm of a crisis. *Revue Internationale de Police Criminelle/International Criminal Police Review*, Interpol, 491, 4-9.
- Sûreté du Québec. (2003). La sécurité publique: une responsabilité partagée. <http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/csp-forum-actes-2003.pdf>
- Terrill, W. et Reisig, M. (2003). Neighborhood Context and Police Use of Force. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 40(3), 291 – 321.
- Uniform crime reports for the United States. (2002). Federal Bureau of Investigation. U.S. Department of Justice. Washington D.C.
- Vecchi, G. M. (2002). Hostage/barricade management: A hidden conflict within law enforcement. *FBI Law Enforcement Bulletin*, 71, 1-6.